



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

Septembre 2021



UNIVERSITÉ DE NANTES

STAGE

L'environnement dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Oriane MARCADET



Fonds européen agricole pour
le développement rural :
l'Europe investit dans les
zones rurales



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE des SCIENCES AGRONOMIQUES de BORDEAUX
AQUITAINE 1, cours du Général de Gaulle - CS 40201 – 33175 GRADIGNAN cedex

M E M O I R E de fin d'études pour l'obtention du titre
D'Ingénieur de Bordeaux Sciences Agro

L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX
Etat des lieux des pratiques existantes et préconisations pour faire de l'environnement
un moteur des PAT

Marcadet, Oriane

Spécialisation : Agricultures, Proximité et Territoires d'ici et d'ailleurs

Étude réalisée à : Laboratoire ESO, Université de Nantes, Chemin de la Censive du Tertre
44312 NANTES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE des SCIENCES AGRONOMIQUES de BORDEAUX
AQUITAINE 1, cours du Général de Gaulle - CS 40201 – 33175 GRADIGNAN cedex**

M E M O I R E de fin d'études pour l'obtention du titre

D'Ingénieur de Bordeaux Sciences Agro

L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

**Etat des lieux des pratiques existantes et préconisations pour faire de l'environnement
un moteur des PAT**

THE ENVIRONMENT IN TERRITORIAL FOOD PROJECTS (PAT in French)

**Inventory of existing practices and recommendations to make environment a driving force in
PAT**

Marcadet, Oriane

Spécialisation : Agricultures, Proximité et Territoires d'ici et d'ailleurs

Étude réalisée à : Laboratoire ESO, Université de Nantes, Chemin de la Censive du Tertre
44312 NANTES

Tuteur de stage : Christine MARGETIC, Professeure de Géographie, Université de Nantes

Tuteur école : Adeline ALONSO UGAGLIA, Maître de conférences, Bordeaux Sciences
Agro

Remerciements

Je remercie tout d'abord Christine MARGETIC, ma tutrice de stage pour m'avoir accompagné au cours de ces 6 mois. Sa confiance, son écoute et ses précieux conseils m'ont permis de mener ce stage dans les meilleures conditions.

Je remercie également l'équipe du RnPAT pour avoir répondu à mes questions et avoir suivi mon étude avec intérêt.

Un grand merci à tous les acteurs interrogés qui m'ont accordé du temps pour échanger sur leurs missions et participer à la réalisation de ce mémoire.

Merci également à l'équipe pédagogique d'APTERIA de Bordeaux Sciences Agro pour leur accompagnement et soutien au cours de cette année particulière. Je tiens à remercier tout particulièrement Adeline ALONSO UGAGLIA pour son accompagnement, ses conseils et sa bienveillance pour la rédaction de ce mémoire.

Merci à toute l'équipe IGARUN de l'Université de Nantes et notamment au laboratoire ESO, qui m'ont accueilli durant toute cette période de stage. Merci notamment à Assiba pour ses conseils pertinents et sa gentillesse. Un grand merci à mes deux acolytes de bureau, Aurore et Jonathan, pour leur bonne humeur permanente et tous ces beaux moments partagés.

Je tiens tout particulièrement à remercier Mathilde qui a partagé ces six mois de stage à mes côtés, pour ses conseils, son soutien perpétuel, sa joie de vivre et sa relecture. Merci également à Clara pour son optimisme et ses remarques toujours pertinentes.

Je tiens également à remercier mes amis et mes camarades d'APTERIA avec qui j'ai partagé de joyeux moments. Merci à Marie ma grande camarade de classe pour sa bienveillance et son soutien et à Lucie pour cette année passée ensemble.

Merci à ma famille pour m'avoir accompagnée et soutenue dans ce mémoire.

Résumé

La prise de conscience des conséquences de l'alimentation sur l'environnement, traduite au travers des politiques publiques françaises a amené les territoires à travailler sur ces problématiques. En 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), ont été développés, permettant aux collectivités territoriales de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux du Programme National de l'Alimentation. Le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux, rassemblant les acteurs et travaux autour de ces projets, a souhaité approfondir comment l'environnement était intégré dans les PAT. Cette étude s'est appuyée d'une méthode constituée de recherches bibliographiques pour définir ce qui est entendu par environnement dans les PAT sous le concept de PAT environnemental. En parallèle, des hypothèses de recherches ont été construites et testées via des entretiens avec des acteurs de 8 PAT : les PAT d'Angers Loire Métropole, de la Communauté Urbaine du Grand Poitiers, du département de la Nièvre, du Pays Lédonien, du Grand Briançonnais, de la Métropole Rouen Normandie, du Sud-Ouest de la métropole parisienne et de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées. L'analyse de ces projets a montré l'hétérogénéité des territoires pour intégrer ce champ, lié au contexte environnemental et politique, à la composition du tissu local et à une interprétation différente. Bien qu'il existe plusieurs difficultés, le dispositif PAT semble être adapté pour intégrer les problématiques environnementales liées à l'alimentation. Plusieurs préconisations ont été proposées pour intégrer davantage l'environnement : articuler le PAT avec des dispositifs présents sur le territoire, travailler sur la gouvernance et s'inspirer d'actions innovantes réalisées sur d'autres territoires.

Mots clés : Environnement, alimentation, Projet Alimentaire Territorial (PAT), politique publique, territoire, collectivités territoriales

Abstract

As French public policies demonstrated, the realization of the consequences of food on the environment has led territories to work on the reduction of these impacts. In 2014, Territorial Food Projects (PAT) were developed, allowing local authorities to respond to the economic, environmental, and social challenges of the National Food Program. The National Network of Territorial Food Projects (RnPAT) brought together the actors and works around these projects wanted to look more closely at how the environment was integrated and translated into the PAT. This study was based on a method consisting of bibliographical research to define what is meant by "environment" in PAT under the concept of environmental PAT. At the same time, hypotheses were developed and tested through interviews with stakeholders in 8 PAT: the PAT of Angers Loire Métropole, Communauté Urbaine of Grand Poitiers, Nièvre department, Pays Lédonien, Grand Briançonnais, Métropole of Rouen Normandie, Sud-Ouest de la metropole parisienne and the Communauté de Communes Touraine-Est Vallées. The analysis of these projects has shown the heterogeneity of the territories in integrating this field linked to the environmental and political context, the composition of the local fabric and a different perception of the environment. Although there were several difficulties, the PAT mechanism seemed to be adapted to integrate environmental issues related to food. Several recommendations were made to further integrate environmental issues to link the PAT with existing schemes in the area, to work on governance and to get inspired by innovative actions in other areas.

Key words: Environment, food, Territorial Food Project (PAT), public policy, territory, local authorities

Sommaire

Remerciements	
Résumé	
Table des figures.....	
Table des tableaux.....	
Liste des abréviations.....	
Glossaire.....	
Introduction	1
1. La prise en compte récente des enjeux environnementaux liés à l'alimentation : un défi pour les collectivités	3
1.1. L'émergence des questions environnementales liées à l'alimentation en France	3
1.1.1. Une mise en exergue des enjeux environnementaux dans les systèmes alimentaires.....	3
1.1.2. Une traduction des enjeux environnementaux au sein des politiques alimentaires en France	5
1.1.3. La transition écologique : une démarche intégrée par les collectivités	6
1.2. La construction des PAT pour développer une alimentation durable	7
1.2.1. La montée en puissance des PAT en France	7
1.2.2. L'environnement : l'un des six domaines d'action des PAT	9
1.2.3. La concertation de certains acteurs pour intégrer les problématiques environnementales dans les PAT	10
1.3. Une mission qui s'inscrit dans la continuité des travaux du RnPAT	12
1.3.1. Un RnPAT pour mettre en commun les ressources liées aux PAT.....	12
1.3.2. Les outils élaborés par le RnPAT.....	13
1.3.3. L'environnement : un domaine sous-investigué dans les travaux du RnPAT	13
2. La construction d'une méthode pour questionner la place de l'environnement dans les PAT	15
2.1. Comprendre ce qui est entendu par environnement dans les PAT	15
2.1.1. Définition du domaine d'action « environnement » des PAT	15
2.1.2. La formulation des hypothèses d'étude	17
2.1.3. Présentation générale de la méthode	18
2.2. Une sélection de huit territoires témoins en deux temps	20
2.2.1. Repérer le domaine « environnement » dans les PAT recensés par l'OnPAT... ..	20
2.2.2. Huit territoires témoins sélectionnés à partir de critères précis	21

2.3. Collecter des données qualitatives permettant de mettre en évidence certaines préconisations	24
2.3.1. Des entretiens semi-directifs avec les acteurs des différents PAT	24
2.3.2. De la construction d'un unique guide d'entretien à une grille d'analyse	25
2.3.3. Le choix d'une analyse comparative et textuelle.....	26
3. L'environnement, un domaine rarement moteur dans les PAT et diversement conscientisé selon les territoires	29
3.1. Une connaissance de l'existant qui permet de montrer les faiblesses du dispositif PAT pour intégrer la dimension environnementale.....	29
3.1.1. L'entrée environnementale des PAT sélectionnés confirmée par une analyse textuelle	29
3.1.2. Des projets qui répondent partiellement à la définition de PAT environnemental	30
3.1.3. Difficultés rencontrées par les acteurs pour prendre en considération les questions environnementales au sein des PAT	33
3.1.4. Le PAT, un outil satisfaisant mais améliorable pour intégrer davantage les problématiques environnementales	35
3.2. Une lecture différenciée du volet environnemental des PAT.....	36
3.2.1. Une interprétation multiple de l'environnement qui se traduit dans les orientations stratégiques des PAT analysés	36
3.2.2. Des motivations diverses qui expliquent l'intégration plus ou moins importante de l'environnement dans les PAT	39
3.2.3. Les jeux d'acteurs dans la gouvernance des PAT autour des questions environnementales	41
3.3. Préconisations pour l'affirmation de PAT environnementaux	43
3.3.1. S'appuyer sur des dispositifs existants pour développer un PAT environnemental.....	44
3.3.2. Créer un modèle de gouvernance permettant d'inclure les acteurs environnementaux	46
3.3.3. S'inspirer de scénarios « modèles » pour diversifier ses actions et commencer une réelle transition écologique.....	48
Conclusion.....	50
Références bibliographiques	51
Table des annexes	i
Annexes	ii

Table des figures

Figure 1 : Les conséquences de l'alimentation sur l'environnement	3
Figure 2 : Chronologie des politiques alimentaires et environnementales en France	5
Figure 3 : Localisation des 197 PAT en France	8
Figure 4 : Typologie des PAT en fonction des six champs de l'alimentation	9
Figure 5 : Typologie des acteurs présents dans la gouvernance des PAT en 2016.....	11
Figure 6 : Définition d'un Projet Alimentaire Territorial environnemental.....	16
Figure 7 : Méthode de sélection des PAT pour cette étude.....	19
Figure 8 : Localisation des huit territoires témoins.....	22
Figure 9 : Présentation de la méthode d'analyse.....	27
Figure 10 : Répartition des PAT sélectionnés en fonction des discours des interrogés.....	31
Figure 11 : Arbre maximum des similitudes réalisé sur le corpus total	37
Figure 12 : Représentation graphique du champ lexical lié à l'environnement.....	38
Figure 13 : Utilisation du terme « résilient » pour discuter de l'aspect environnemental du PAT	47

Table des tableaux

Tableau 1 : Présentation des différentes définitions d'alimentation durable suivant les auteurs	7
Tableau 2 : Prise en compte de l'environnement dans les appels à projet PNA entre 2017 et 2021	10
Tableau 3 : Présentation des axes d'actions du RnPAT saison 1 et 2	12
Tableau 4 : Formulation des hypothèses d'étude	17
Tableau 5 : Informations retenues pour construire la banque de données PAT	20
Tableau 6 : Critères retenus pour conforter la sélection des PAT à étudier	21
Tableau 7 : Les caractéristiques et l'entrée environnementale des 8 PAT étudiés	23
Tableau 8 : Présentation des critères d'analyse (lecture de gauche à droite)	26
Tableau 9 : Méthodes d'analyses réalisables avec le logiciel IRaMuTeQ	28
Tableau 10 : L'environnement dans les PAT analysés	30
Tableau 11 : Identification des PAT analysés comme des PAT environnementaux	32
Tableau 12 : Noms et dates des politiques agricoles identifiées dans les territoires étudiés ...	40
Tableau 13 : Articulation des PAT avec les dispositifs publics repérés par le Cerema et le Ministère de la transition écologique (2021)	45

Liste des abréviations

AB : Agriculture Biologique

ADEME : Agence de transition écologique

AFC : Analyse factorielle des correspondances

AP : Appel à Projet

Bio : Biologique

CA : Chambre d'Agriculture

CC : Communauté de Communes

COPIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

CTE : Contrat de Transition Ecologique

CU : Communauté Urbaine

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

EGalim : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GES : Gaz à Effet de Serre

GIEC : Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'évolution du Climat

HVE : Haute Valeur Environnementale

LAFF : Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MCDR : Mobilisation Collective pour le Développement Rural

OnPAT : Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux

PAAT : Projet Agricole et Alimentaire Territorial

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PATe : Projet Alimentaire environnemental

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PNA : Programme National de l'Alimentation

PNR : Parc Naturel Régional

RnPAT : Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux

SA : Système Alimentaire

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

TIGA : Territoires d'innovation de grande ambition

Glossaire

Acteurs environnementaux : Les acteurs environnementaux sont définis dans les travaux du RnPAT. Ils sont caractérisés par leur forte sensibilité à développer des actions en faveur de la préservation de l'environnement.

Agriculture biologique : Modèle agricole qui se développe depuis plusieurs années et qui apparaît comme une solution à l'utilisation intensive des produits phytosanitaires et à la réduction de l'émission de GES (Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE, 2020).

Alimentation durable : Ensemble des pratiques qui permettent de nourrir en quantité et en qualité nutritionnelle l'ensemble de la population humaine tout en respectant les trois domaines du développement durable.

Collectivité : Une collectivité correspond à la réunion de plusieurs individus qui partagent un intérêt commun, une organisation commune, un espace géographique commun, etc. Elles incluent les collectivités territoriales qui sont des structures administratives françaises qui se détachent de l'Etat (communes, départements, régions) mais également les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI), les métropoles et les Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR).

Développement durable : Mode de développement qui prend en compte les besoins présents sans compromettre ceux des générations futures (Aubelle et al., 2021). Il inclut trois dimensions : environnementale, sociale et économique (ADEME, 2020)

Environnement : L'environnement est la résultante de la combinaison des agents physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux qui agissent sur l'ensemble des êtres vivants (Charvolin, 2001). Il est représenté par six composantes : eau, air, climat, sol, biodiversité et paysage.

Gouvernance territoriale alimentaire : Modèle de coopération qui permet de concerter différents acteurs et territoires autour d'un enjeu commun, l'alimentation (Terres en Villes, 2008 cité dans Faucher, 2014).

Structure porteuse : Structure qui pilote le PAT (collectivité territoriale, association, etc.).

Système alimentaire : C'est l'organisation spatiale et temporelle des hommes pour se nourrir (Malassi, 1994 cité dans Rastoin et Gherzi, 2010). Il est représenté sous plusieurs échelons : production, transformation, commercialisation, transport, consommation. Auquel il est possible d'ajouter la production de déchets et la structuration de filières.

Territoire : Un territoire est un système évolutif qui prend en compte plusieurs dimensions. Il est représenté par un espace géographique (délimité par des frontières) symbolique et inclut de nombreux acteurs qui agissent sur ce dernier (Moine, 2006).

Transition écologique : Défini comme un processus prenant en compte les enjeux environnementaux tels que la raréfaction des ressources naturelles (eau, biodiversité, sol), le changement climatique et l'augmentation des risques sanitaires (Préfet de la Manche, 2017). Elle se décline à plusieurs échelles : nationale, avec la volonté d'intégrer une transition écologique de la France mais aussi à des échelles plus locales (Gonin, 2021)

Introduction

L'année 2021, marquée par une répétition de catastrophes naturelles dans le monde (incendies, inondations) rappelle que « le devenir de nos sociétés et de la vie sur Terre est menacé par les problèmes environnementaux globaux » (Bailly dans Aubelle *et al.*, 2021). Le dernier rapport alarmant du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), publié en août 2021, conforte la nécessité d'agir pour réduire l'empreinte environnementale des activités humaines. En France, les préoccupations environnementales au sein de la société ont émergé au cours des années 1970 (Bodon, 2005). L'environnement devient alors un sujet politique, traduit par la mise en place de politiques publiques environnementales.

Etymologiquement, l'environnement désigne « ce qui entoure » quelque chose ou quelqu'un (Veyret, 2007). Au cours des années 1970, la dénomination « environnement » se popularise en France, suite à la création du ministère de l'Environnement français, en 1971 (Charvolin, 2001). Le Conseil International de la langue française (1970), proposa une première définition de l'environnement comme « l'ensemble des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme sur les êtres vivants et les activités humaines » (Charvolin, 2001), insistant sur les dimensions naturelles et sociologiques de ce concept. Souvent confondue avec le terme « écologie », correspondant à « l'étude du vivant dans son milieu » (Veyret, 2007), la notion d'environnement a aujourd'hui été vulgarisée et nombreux sont ceux qui l'utilisent pour qualifier l'ensemble des éléments naturels présents sur Terre. Une précision a été apportée en 2005 par la Commission Européenne, qui a précisé ce qui était qualifié « d'enjeux environnementaux » : changement climatique, impacts sur la nature, la biodiversité et la santé humaine et l'utilisation des ressources naturelles. Ainsi, l'environnement peut être représenté selon plusieurs « compartiments » tels que l'eau, le sol et l'air (RECORD, 2005), auxquels il est possible d'y ajouter le climat, la biodiversité et le paysage (Cerema et Ministère de la transition écologique, 2021).

La montée en puissance des considérations environnementales en parallèle de scandales sanitaires (notamment la crise de la vache folle) au cours des années 1990, a amené les individus à se questionner sur la traçabilité des produits alimentaires. Des réflexions ont alors émergé de la part des consommateurs quant aux pratiques agricoles utilisées et sur la maîtrise de leur alimentation (Loudiyi Culleron, 2020), définie comme « la façon dont les hommes conçoivent la satisfaction de leurs besoins alimentaires » (Poulain, 2013). Ces constats ont amené dans un premier temps les politiques à prendre en compte les conséquences de l'agriculture, puis de l'alimentation sur l'environnement. Ainsi, s'en est suivi en France plusieurs lois et programmes permettant d'inclure les problématiques environnementales liées à l'alimentation. Des outils ont été développés par le gouvernement français, tels que les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), proposés par un amendement du parti politique Europe Ecologie Les Verts, lors de l'examen de la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), promulguée le 13 octobre 2014 (RnPAT, 2020). Ces projets contribuent au développement d'un système alimentaire territorial (SAT), défini comme l'ensemble des filières agroalimentaires durables présentes au sein d'un espace géographique et coordonnées par la mise en place d'une gouvernance territoriale (Rastoin, 2016 cité dans Corade et Lemarié-Boutry, 2020). Les PAT « participent à la consolidation de

filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts » (LAAF, 2014). En s'appuyant sur un diagnostic partagé (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021), ils font échos aux enjeux du Plan Régional de l'Agriculture Durable, qui prend en compte les orientations stratégiques du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (Article D111-1 - Code rural et de la pêche maritime, 2015) et aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux mis en avant dans le Programme National de l'Alimentation (PNA) (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021). Ces derniers deviennent alors un outil pour créer une dynamique autour de l'alimentation au sein d'un territoire, défini dans cette étude comme « un système complexe évolutif qui associe un ensemble d'acteurs d'une part, l'espace géographique que ces acteurs utilisent, aménagent et gèrent d'autre part. » (Moine, 2006). Il offre ainsi une dimension spatiale (un espace géographique délimité par des frontières) et symbolique au travers de laquelle certains acteurs exercent une influence, notamment l'Etat, les collectivités territoriales, la société civile, les intercommunalités et entreprises (Moine, 2006).

Par la suite, les PAT deviennent de nouveaux dispositifs pour permettre aux territoires de prendre en compte diverses problématiques liées à l'alimentation dont la préservation de l'environnement. Il est donc possible de se questionner sur : **comment la dimension environnementale est-elle intégrée dans les PAT ?** Et ainsi d'identifier comment et pourquoi certains territoires font de l'environnement un moteur de leur PAT, tout en s'interrogeant sur les caractéristiques de ces projets, les difficultés rencontrées, les leviers employés, etc. Le comité de suivi du stage souhaitant privilégier l'analyse de PAT métropolitains (les PAT insulaires présentent un contexte particulier), l'étude a été effectuée sur la France métropolitaine.

Pour répondre à ces questionnements, l'étude suivante contextualisera dans un premier temps la place et le rôle des collectivités pour prendre en compte les enjeux environnementaux liés à l'alimentation. Dans un second temps, la méthode pour questionner l'intégration de l'environnement dans les PAT sera explicitée. Et enfin, une troisième et dernière partie présentera les résultats de cette étude, permettant de montrer que la question environnementale diffère suivant ces projets et qu'elle est difficilement employée comme moteur dans les PAT.

1. La prise en compte récente des enjeux environnementaux liés à l'alimentation : un défi pour les collectivités

Longtemps ignorées et perçues comme des actes militants au cours des années 1970 – 1980, les questions environnementales ont émergé dans les agendas politiques locaux à partir des années 2000. Traduites à travers la notion de développement durable, (Béal, 2017). Cette notion se définit comme un mode de développement qui prend en compte les besoins d'aujourd'hui sans compromettre ceux des générations futures (Aubelle *et al.*, 2021). Elle inclut trois dimensions : la dimension environnementale (le développement des activités humaines doit se faire en respect avec les ressources naturelles et écosystémiques), sociale et économique (ADEME, 2020). En France, ce concept a été appliqué politiquement à l'échelle nationale et à une échelle plus locale. Les PAT sont les fruits de ces réflexions. Etudier ces projets amène à se questionner sur l'intérêt d'intégrer l'environnement dans ces derniers

1.1. L'émergence des questions environnementales liées à l'alimentation en France

En France, les problématiques environnementales liées à l'alimentation ont émergé au XX^{ème} siècle (Cassen et Hourcade, 2019) et ont été traduites à travers les politiques publiques puis appropriées par les collectivités¹. Nommées politiques alimentaires, elles concernent les consommateurs et leur consommation de produits alimentaires (Malassis, 1992).

1.1.1. Une mise en exergue des enjeux environnementaux dans les systèmes alimentaires

L'alimentation peut être étudiée à travers le système alimentaire (SA), défini comme « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994 cité dans Rastoin et Gherzi, 2010). L'échelle du territoire étant redevenue l'espace de réflexion des systèmes alimentaires au début du XXI^{ème} siècle, le SA laisse place au Système Alimentaire Territorial (SAT), issu du « modèle alimentaire de proximité » (Rastoin et Gherzi, 2010 cité dans Maréchal *et al.* 2019). Décomposé en plusieurs échelons, il est possible d'identifier ses répercussions sur l'environnement (figure 1).

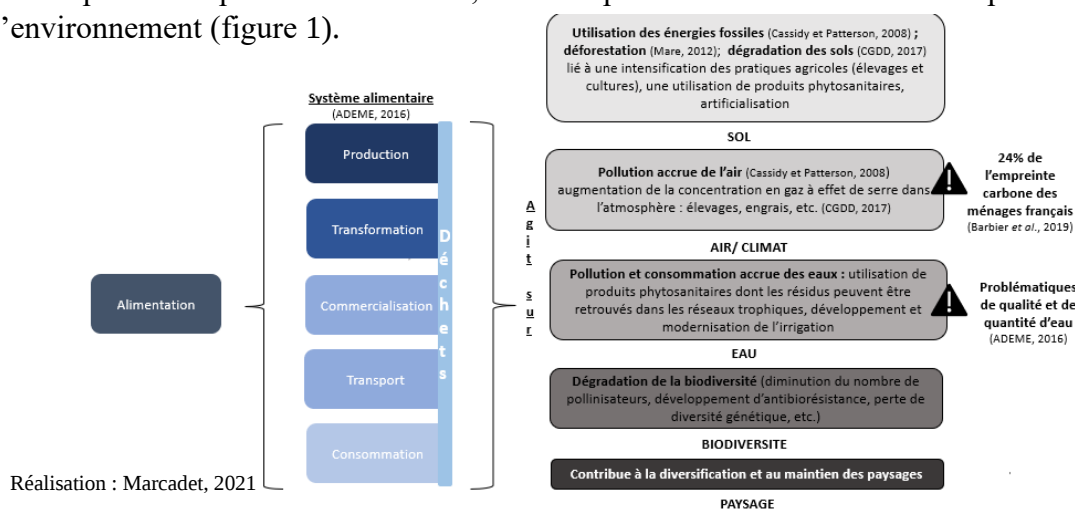


Figure 1 : Les conséquences de l'alimentation sur l'environnement

¹ Une collectivité correspond à la réunion de plusieurs individus qui partagent un intérêt commun au sein d'un même espace géographique. Elles incluent les collectivités territoriales : des structures administratives françaises qui se détachent de l'Etat.

L'agriculture (production agricole) est souvent perçue comme l'échelon le plus impactant du système alimentaire. Combinant l'utilisation de transports et d'intrants chimiques (engrais, produits phytosanitaires) et incluant les externalités liées aux élevages, elle représente 50 à 70 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pour la production agricole alimentaire (ADEME, 2016). Le transport, également nommé « logistique », qui comprend l'acheminement des produits alimentaires et le déplacement des consommateurs vers leurs lieux d'achats, est le deuxième échelon producteur de GES. La production de déchets transversale à chaque échelon du SA, dont le gaspillage alimentaire (consommation) impacte négativement l'environnement. En 2015, 25 à 30 % des aliments transformés étaient gaspillés et non consommés (Esnouf *et al.*, 2017).

Les effets sur la composante air (empreinte carbone) sont davantage étudiés, car il est plus facile de mesurer ces derniers (estimation de taux de CO₂ émis). En parallèle, l'alimentation agit également sur le climat (changement climatique) et les paysages (Cerema et Ministère de la transition écologique 2021).

Cependant l'alimentation peut également contribuer, indirectement et via l'agriculture, à la préservation de l'environnement. La production agricole permet de rendre des services écosystémiques tels que la création de paysages, la végétalisation d'aires urbaines ou le stockage de carbone et la production d'énergie (ADEME, s.d.). Ainsi, des pratiques agricoles alternatives et des labels se développent de plus en plus : agroécologie², Haute Valeur Environnementale³ (HVE), agriculture biologique (AB), etc. L'AB est un modèle agricole qui se développe exponentiellement depuis plusieurs années et apparaît comme une solution à l'utilisation intensive des produits phytosanitaires et à la réduction des émissions de GES (Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE, 2020). Elle joue en faveur de la préservation de la biodiversité via la promotion et l'utilisation de variétés anciennes et rustiques favorisant la résistance naturelle et la diversité génétique (Mundler et Laughrea, 2016).

Ces constats témoignent de la possibilité d'associer positivement « alimentation » et « environnement », illustrés au sein des territoires par une relocalisation de la production, traduite en grande partie par une promotion des « circuits courts et de proximité ». Ces derniers sont définis, par opposition aux circuits longs, comme des circuits dont le nombre d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs est réduit, ce qui favorise leur mise en relation sur un même territoire (IUFN, 2012 cité dans Alonso Ugaglia *et al.*, 2020). Cette interprétation est pourtant à nuancer puisqu'il n'est pas possible d'affirmer que ces circuits présentent un meilleur bilan environnemental que les circuits longs (ADEME, 2017). Bien qu'ils permettent le maintien des paysages, la végétalisation des villes et contribuent à lutter contre le réchauffement climatique (CGDD, 2017), le transport lié au déplacement des consommateurs impacte fortement l'environnement.

Cette interprétation différente des impacts de ces circuits sur l'environnement et plus généralement des actions à réaliser pour limiter ces derniers, a nécessité l'implication de la sphère politique qui a traduit ces enjeux au sein de politiques publiques alimentaires.

² Système de production qui vise à préserver les ressources naturelles et l'environnement (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2013).

³ Label indiquant une production agricole qui limite les pressions sur l'environnement (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020b).

1.1.2. Une traduction des enjeux environnementaux au sein des politiques alimentaires en France

La mise en place de politiques publiques environnementales peut être datée du XX^{ème} siècle en France. Une période marquée par plusieurs crises sanitaires (1980-1990) et la prise de conscience du lien entre environnement-alimentation-santé. Les politiciens ont été amenés à se questionner sur les conséquences, dans un premier temps du modèle de production agricole, puis de l'alimentation sur la santé humaine et l'environnement. Une impulsion provenant notamment de l'Union Européenne, qui a encouragé ses états membres à mobiliser les agriculteurs vers des pratiques agricoles plus vertueuses pour l'environnement, en témoigne les mesures de la Politique Agricole Commune (PAC) de 2013 (Loudiyi Culleron, 2020). La traduction des enjeux environnementaux liés à l'agriculture, dont la production agricole alimentaire, dans les politiques publiques a amené la réflexion sur l'articulation entre politiques environnementales et alimentation. Diverses politiques alimentaires ont alors émergé (figure 2), favorisant l'accès à une alimentation de qualité pour l'ensemble des citoyens (Loudiyi Culleron, 2020). Elles concernent deux thèmes principaux : la relocalisation de l'approvisionnement dans les restaurants collectifs (scolaires majoritairement) et la construction de politiques alimentaires territoriales (Loudiyi Culleron, 2020).

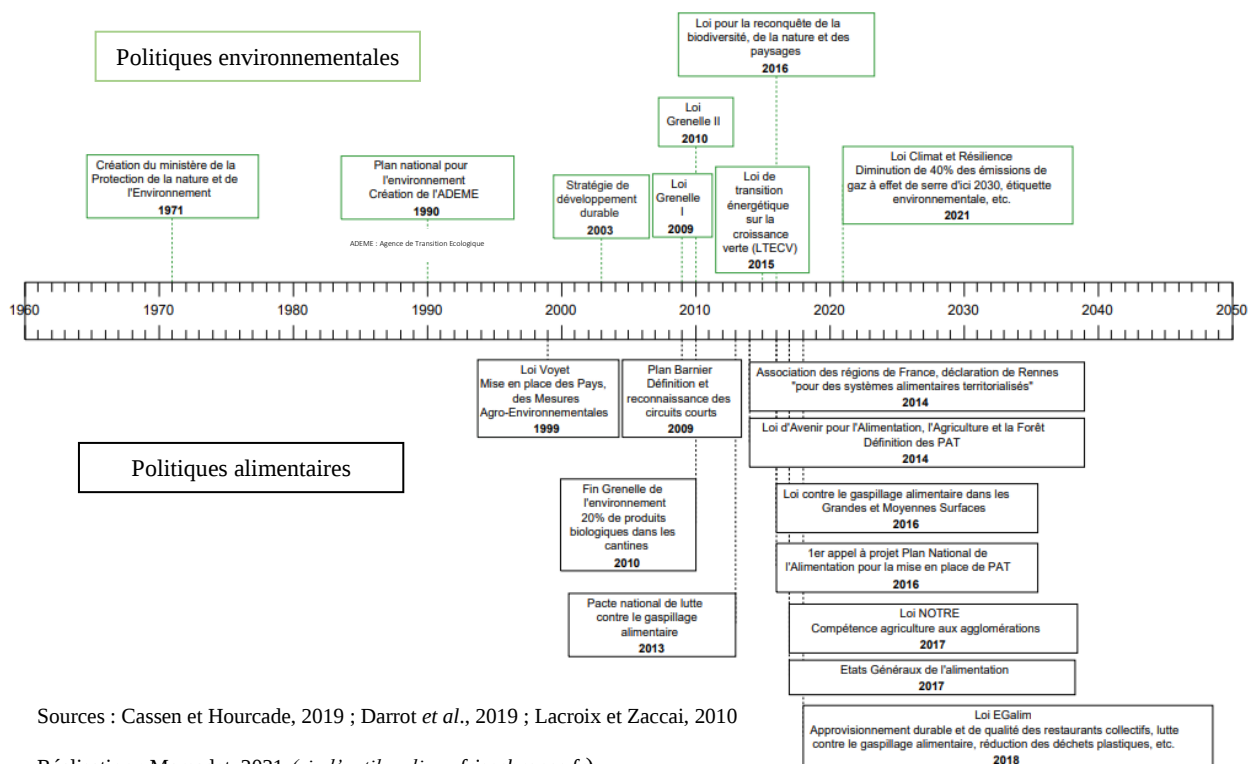


Figure 2 : Chronologie des politiques alimentaires et environnementales en France

Au cours des dix dernières années, l'intégration des questions alimentaires dans les politiques publiques (en lien avec une préservation de l'environnement) en France s'est accélérée. Parmi l'ensemble de ces directives, le Grenelle de l'environnement peut être envisagé comme un pionnier, qui positionne l'environnement en tant que levier de la compétitivité des villes. L'environnement n'est alors plus considéré uniquement comme le « naturel » mais est perçu dans sa globalité et associé à d'autres thématiques (Béal, 2017). Associé à l'agriculture, le Grenelle a favorisé l'essor de pratiques plus vertueuses telles que

l'agriculture biologique. Plus récemment, des lois ont permis d'impliquer davantage les différents échelons du SA. C'est le cas de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite EGalim (2018), qui vise à promouvoir une consommation de produits durables et de qualités, accessibles pour tous ; tout en assurant une indépendance alimentaire de la France. Elle impose aux collectivités territoriales⁴ de travailler sur la restauration collective, en réduisant le gaspillage alimentaire, limitant les emballages plastiques et en atteignant un approvisionnement composé de 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de produits biologiques (Gouvernement, 2021).

La France étant un état décentralisé, la mise en place d'une réglementation par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) à l'échelle nationale a été appliquée au sein des collectivités territoriales. Plus particulièrement, elle oblige les collectivités à considérer les questions alimentaires au sein de leur territoire.

1.1.3. La transition écologique : une démarche intégrée par les collectivités

La prise en compte des enjeux environnementaux liés à l'alimentation au sein des territoires est souvent rassemblée autour d'une notion de « transition ». Un concept inspiré de mouvements antérieurs tels que « villes en transition », initié par Rob Hopkins en Grande Bretagne, dont les villes sont structurées autour d'une idée de « transition » (Aubelle *et al.*, 2021). Par la suite, ce concept a été appliqué au domaine de l'environnement avec l'apparition de la « transition écologique ». Elle est définie comme un processus (le passage d'un état initial A à un état final B) modifiant les pratiques habituelles (Gonin, 2021) et prenant en compte les enjeux environnementaux tels que la raréfaction des ressources naturelles (eau, biodiversité, sol), le changement climatique et l'augmentation des risques sanitaires (Préfet de la Manche, 2017). Elle se décline à plusieurs échelles : nationale mais aussi à des échelles plus locales (Gonin, 2021). Politiquement, c'est en 2017 que cette terminologie est employée à l'effigie du nouveau ministère de l'écologie, rebaptisé ministère de la transition écologique et solidaire, témoin de la volonté politique d'engager une dynamique favorable à l'environnement et aux citoyens.

Les collectivités peuvent s'approprier les dispositifs et outils déployés par le gouvernement afin de mettre en place une réelle transition écologique au sein de leur territoire. Celle-ci, s'est traduite par la mise en place de projets territoriaux durables (annexe I), dont le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le plus récent. Obligatoire pour les territoires de plus de 20 000 habitants, il permet aux collectivités d'établir un plan d'actions et d'agir sur différents domaines (mobilité, agriculture, etc.) afin de réduire leur empreinte écologique⁵.

Aujourd'hui, nombreuses sont les collectivités territoriales qui abordent la thématique alimentaire sous le prisme du développement d'une alimentation durable, via des outils maîtrisés tels que la restauration collective. Plusieurs définitions d'alimentation durable existent (tableau 1) et peuvent être synthétisées comme l'ensemble des pratiques qui permettent de nourrir en quantité et en qualité nutritionnelle l'ensemble de la population humaine tout en respectant les trois domaines du développement durable avec, pour la

⁴ Elles désignent les communes, les départements et les régions.

⁵ Également appelé empreinte environnementale, c'est un indicateur permettant d'évaluer l'impact d'un individu, un territoire, etc. sur l'environnement (Boutaud et Gondran, 2009).

dimension environnementale, une attention particulière à la préservation de l'environnement au cours du cycle de vie des aliments.

Tableau 1 : Présentation des différentes définitions d'alimentation durable suivant les auteurs

Définition	Auteur
« L'alimentation durable se définit comme l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les femmes et les hommes en qualité et en quantité aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement. »	(ADEME, 2016)
« L'alimentation durable implique une alimentation saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels, produite (agriculture), transformée (industrie) et distribuée (transport) tout en préservant l'environnement (terres, air, eau, climat) et les ressources naturelles (réserves d'eau, etc.), sans dénaturer (saveur, goût), et assurant la pérennité des producteurs et des sociétés »	(Mathe, 2009)
« Une alimentation qui répond aux cinq finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et la transition vers une économie circulaire »	(Richard <i>et al.</i> , 2017)
« Un système alimentaire durable est un système qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des générations futures »	(Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, s.d.)

Réalisation : Marcadet, 2021

La concrétisation des liens entre environnement et alimentation a permis l'émergence de politiques alimentaires traduites localement par les collectivités territoriales. Au travers d'une transition écologique, les territoires s'engagent à appliquer des outils mis en place par le gouvernement pour répondre à ces enjeux. Les PAT sont le fruit de ces réflexions et intègrent des enjeux de réduction des impacts de l'alimentation sur l'environnement.

1.2. La construction des PAT pour développer une alimentation durable

Le PAT est un outil permettant aux collectivités territoriales de s'approprier l'alimentation en favorisant le développement d'une alimentation durable. Conçus en 2014 et revalorisés au sein du Plan de Relance de 2020 ils participent au cadre de la transition écologique en France.

1.2.1. La montée en puissance des PAT en France

Les PAT sont des projets rassemblant plusieurs acteurs (annexe II) autour de l'alimentation au sein d'un territoire. Répondant aux objectifs du PNA et des programmes régionaux (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020a), ils permettent de relocaliser l'agriculture et l'alimentation grâce au soutien d'agriculteurs, à la promotion des circuits courts et de proximité et à l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux⁶ (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2018). Ils intègrent des objectifs de préservation de l'environnement à travers la promotion et le développement de pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement (agroécologie, AB, etc.) accessibles à tous. Ils permettent ainsi, de garantir un maintien de la qualité des eaux et des paysages (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021). Ces enjeux environnementaux sont revalorisés au sein du plan France Relance, qui met en avant l'intérêt des PAT comme solutions pour

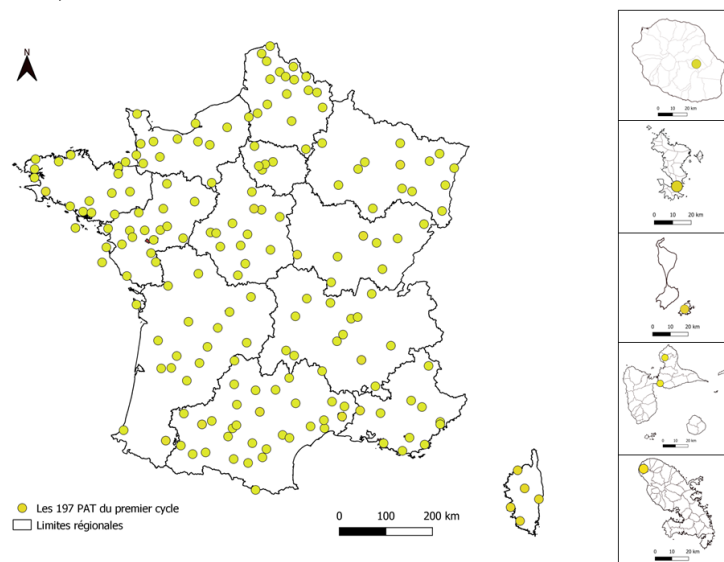
⁶ Il n'existe pas de définition précise de « produit local », chaque territoire propose sa définition. L'objectif est de réduire la distance géographique entre le producteur et le consommateur (Dedinger *et al.*, 2021).

favoriser une transition des modèles agricoles actuels vers des systèmes davantage résilients et agroécologiques (Gouvernement, 2020).

Pour mettre en place ces projets et obtenir des subventions régionales et/ou nationales, les territoires peuvent répondre à l'appel à projet (AP) PNA par l'intermédiaire des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et obtenir une reconnaissance officielle de la part du MAA. Si le projet présente une dimension environnementale importante, qui répond aux critères de l'Agence de transition écologique (ADEME), les territoires peuvent percevoir des subventions de cette dernière.

Avant 2021, la demande de reconnaissance traduite sous forme de label était séparée de l'appel à projet PNA. Aujourd'hui, la nouvelle procédure permet de combiner les deux : un projet lauréat du PNA, sera reconnu officiellement. La reconnaissance est permise si ces projets répondent à un ensemble de critères concernant les thématiques suivantes (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020a) : le portage du projet ; une démarche collective et concertée ; la prise en compte des objectifs du Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD), du PNA et des programmes régionaux ; la transversalité de la démarche ; la réalisation d'un diagnostic partagé ; une mise en œuvre d'actions opérationnelles ; un engagement des partenaires ; une pérennité du projet et la création d'un dispositif d'évaluation du PAT. Le MAA qualifie les PAT suivant leur niveau de développement : les PAT niveau 1 correspondent aux projets émergents les PAT niveau 2, ceux qui mettent en place des actions opérationnelles (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020a).

En 2021, 197 PAT sont recensés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (figure 3), soit un chiffre inférieur aux ambitions politiques d'atteindre 500 PAT en 2020 (RnPAT, 2021).



Source : Conception Esther Dinh sous QGIS pour l'OnPAT/Tev

Figure 3 : Localisation des 197 PAT en France

Ainsi, les PAT se répartissent de façon hétérogène sur le territoire français avec une région précurseur : l'Occitanie et des régions présentant moins de PAT : l'Île de France et la Bourgogne Franche Comté (RnPAT, 2021).

L'alimentation combinant plusieurs domaines, les PAT doivent les intégrer et les articuler. Comme présenté précédemment, parler d'alimentation implique de parler d'environnement : ce qui explique son intégration dans les PAT.

1.2.2. L'environnement : l'un des six domaines d'action des PAT

Les PAT peuvent combiner jusqu'à six champs de l'alimentation définis par le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT) (figure 4). L'environnement fait partie intégrante de ces projets et est souvent représenté au travers des actions concernant la relocalisation de l'agriculture en lien avec l'utilisation de pratiques agricoles plus respectueuses de la biodiversité et des ressources naturelles, la valorisation des déchets ou encore l'éducation à l'environnement (Houdart *et al.*, 2020).

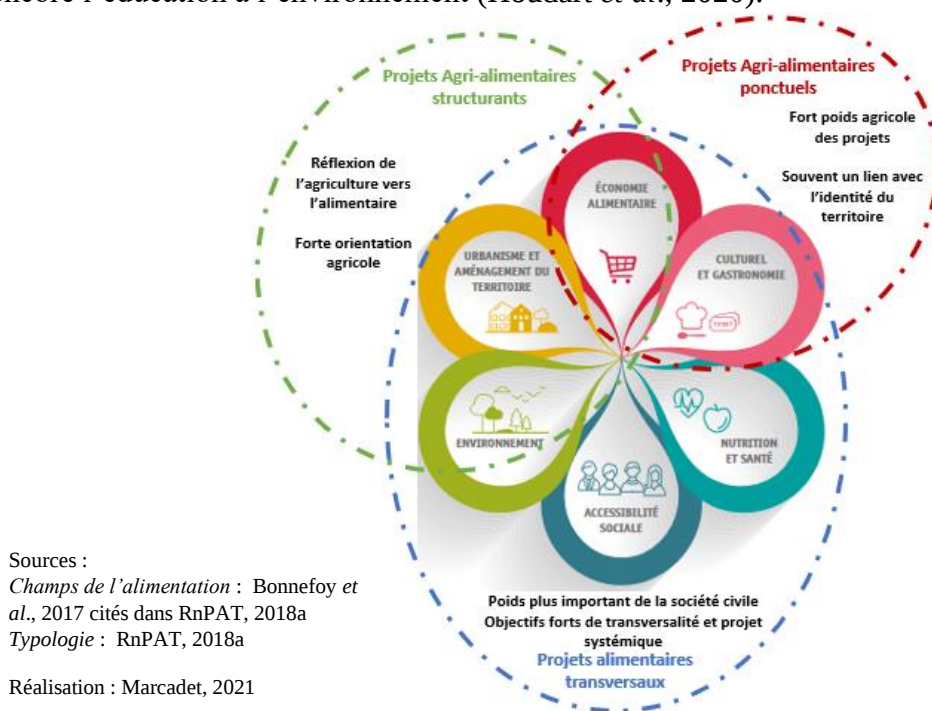


Figure 4 : Typologie des PAT en fonction des six champs de l'alimentation

Les travaux du RnPAT ont abouti à la mise en évidence d'une typologie de ces projets en fonction des champs d'actions explorés (figure 4). Seulement deux types de PAT prennent en considération l'environnement : les projets agri-alimentaires structurants (PAT construits du côté du producteur) et les projets transversaux, également appelés systémiques (PAT construits du côté du consommateur) (RnPAT, 2018a). Parmi ces projets l'environnement a surtout été traduit à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement (Mace, 2017).

Le fait que l'environnement ne soit pas un champ d'action prioritaire peut s'expliquer par la définition de ce dernier au sein de documents officiels, dont les cahiers des charges des AP PNA. En effet, l'introduction et la définition de la dimension environnementale dans ces projets a évolué au cours des années (tableau 2). Il est intéressant de constater l'évolution croissante de la prise en compte des enjeux environnementaux dans ces AP. En effet, en 2017, l'environnement était encore perçu comme un concept confus, comme le témoigne le peu de lignes consacrées.

Tableau 2 : Prise en compte de l'environnement dans les appels à projet PNA entre 2017 et 2021

Appel à projet PNA	Description de la dimension environnementale dans les PAT
Appel à projet PNA1 2017-2018	« Protection de l' environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique » Lutte contre le gaspillage alimentaire
Appel à projet PNA2 2018-2019	« Développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique , dont la production biologique, préservation de l' eau et des paysages , lutte contre le gaspillage alimentaire »
Appel à projet PNA3 2019-2020	« Développement de la consommation de produits de proximité et de qualité (certification environnementale de niveau 2 et HVE), valorisation des modes de production agroécologiques , dont la production biologique, préservation de l' eau , de la biodiversité et des paysages , atténuation et adaptation au changement climatique , accompagnement de l'évolution des régimes alimentaires, introduction des légumineuses, lutte contre le gaspillage alimentaire » Atteinte des objectifs de la loi EGALIM restauration collective
Appel à projet PNA4 2020-2021	« - accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité (agriculture biologique, certification environnementale de niveau 2 et HVE) ; - accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques , dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l' eau et des sols , de la biodiversité et des paysages , l'atténuation et l'adaptation au changement climatique , amélioration de la logistique et réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur, consommateur) ; - efficience de la chaîne de production et de transformation, lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques » Atteinte des objectifs EGALIM restauration collective

Sources : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, cahiers des charges des appels à projet PNA entre 2017 – 2021
Réalisation : Marcadet, 2021

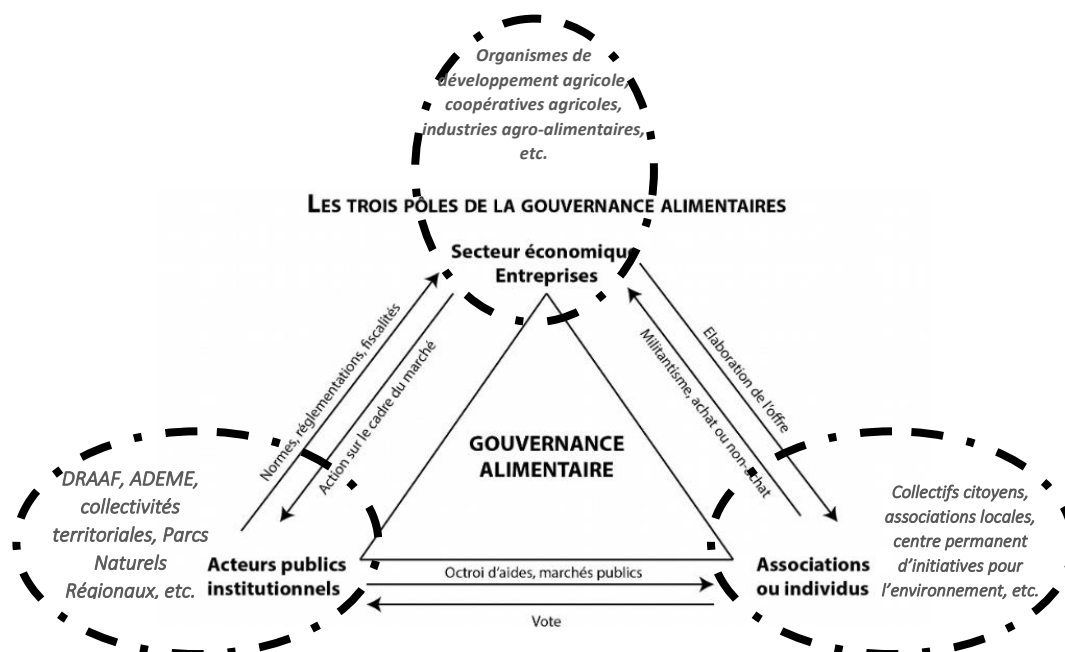
Ainsi, l'évolution de la définition « environnement dans les PAT » permet de souligner l'intérêt croissant des problématiques environnementales liées à l'alimentation et d'expliquer de potentielles différences concernant l'introduction de la dimension environnementale dans ces projets.

La dimension environnementale des PAT peut être représentée sous le prisme des actions à mettre en place, indiquées dans le PNA. L'intérêt porté pour cette dernière peut être apporté par certains acteurs qui encouragent la prise en compte de ces enjeux.

1.2.3. La concertation de certains acteurs pour intégrer les problématiques environnementales dans les PAT

Mettre en place un PAT, nécessite de construire un modèle de gouvernance. Rey-Valette définit la gouvernance territoriale comme « un processus dynamique de coordination [...] entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources [...] asymétriques autour d'enjeux territorialisés [qui vise à la] construction collective d'objectifs et d'actions mettant en œuvre des dispositifs multiples [...] qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent à des reconfigurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires » (Rey-Valette *et al.*, 2014). La gouvernance des PAT peut être qualifiée de gouvernance territoriale alimentaire, définie comme un nouveau modèle de coopération permettant de concerter différents acteurs et territoires autour d'un enjeu commun, l'alimentation (Terres en Villes, 2008 cité dans Faucher, 2014). Etudier la

gouvernance d'un PAT revient donc à comprendre quels sont les acteurs impliqués, comment ils s'articulent entre eux et les organes de gouvernance mis en place. La coordination de l'ensemble ainsi formé est permise grâce à une structure, nommée « structure porteuse » qui prend en charge l'animation de ce projet. Sur les 197 PAT recensés, près de 95 % sont portés par des collectivités territoriales et notamment par des intercommunalités urbaines (90%) et des départements (5%), les 5% restant correspondent à des associations et des chambres d'agriculture (RnPAT, 2021). C'est à la structure porteuse du PAT de construire la gouvernance du projet, en concertation avec les autres acteurs. La gouvernance alimentaire peut ainsi être représentée par trois catégories d'acteurs (figure 5).



Source du triangle de la gouvernance alimentaire : Terres en Villes – réalisé par Céline Massal sous Adobe Illustrator, 2016 cités dans Massal et Durandars, 2016
Réalisation : Marcadet, 2021

Figure 5 : Typologie des acteurs présents dans la gouvernance des PAT en 2016

A ces derniers peuvent être associés les acteurs de la recherche, identifiés par le RnPAT, impliqués pour la mise en place et le suivi de certains projets.

Le RnPAT a caractérisé, en parallèle de cette classification, les acteurs suivant leur domaine d'action. Ainsi, l'entrée environnementale d'un PAT peut être appuyée par la participation d'acteurs environnementaux (annexe III), définis par leur forte sensibilité à développer des actions en faveur de la préservation de l'environnement. Ces acteurs sont davantage présents dans les PAT systémiques, qui présentent une gouvernance plus ouverte à différents acteurs (RnPAT, 2021).

La pluralité d'acteurs nécessite la création d'organes de gouvernance, pouvant notamment être utilisés pour concerter les acteurs autour de l'environnement. La répétition de réunions via la création de comités de pilotage (COPIL), de comités techniques (COTECH) ou de groupes de travail sont des opportunités permettant d'aborder ces problématiques.

Les PAT, du fait de leur définition, de leur gouvernance ont toutes les prédispositions pour intégrer les enjeux environnementaux liés à l'alimentation. Néanmoins, peu d'études approfondies ont été actuellement réalisées sur la prise en compte de ce champ dans les PAT.

1.3. Une mission qui s'inscrit dans la continuité des travaux du RnPAT

Grâce à la réalisation de forums, de séminaires et à l'accueil de stagiaires, le RnPAT réalise de nombreux travaux à destination de tout individu s'intéressant aux thématiques associées aux PAT en France. Ces travaux favorisent la compréhension des dynamiques existantes et proposent des pistes de réflexions pour mettre en place et développer ces projets.

1.3.1. Un RnPAT pour mettre en commun les ressources liées aux PAT

Le RnPAT est un projet piloté par l'association Terres en Villes (réseau français des acteurs locaux de l'agriculture péri-urbaine) et co-piloté par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). Plusieurs acteurs participent, contribuent à l'alimentation du réseau (annexe IV), au partage d'expériences ou sont impliqués dans les instances de gouvernance du RnPAT :

- L'équipe de coordination, composée de 20 membres, elle permet d'appuyer le suivi du réseau, de préparer les futurs événements, etc.
- La conférence annuelle dont 10 membres de l'équipe de coordination sont élus.
- Le comité de pilotage, constitué des membres fondateurs, il permet de valider les orientations stratégiques et l'avancement du réseau.

Ce projet est une réponse à l'appel à proposition pour une Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR), impulsé par le Réseau Rural National en 2015 (sur la période 2015-2018), qui avait pour objectif de « soutenir des projets collaboratifs à dimension nationale ou inter-régionale favorisant la mise en réseau et contribuant à l'amélioration de la mise en œuvre des programmes de développement rural, dans une perspective pluriannuelle » (Réseau Rural National, 2015). Ce dernier prenait en compte diverses thématiques telles que l'agroécologie, la gouvernance alimentaire locale, l'économie circulaire, etc. (Réseau Rural National, 2015). Le RnPAT fait partie des 16 projets lauréats retenus pour cette première saison et a également été lauréat d'un deuxième appel à proposition MCDR, déployé sur la période 2018-2021, avec des objectifs différents (tableau 3). Les objectifs de la saison 2 sont de « généraliser la co-construction, la mise en œuvre partagée et l'évaluation des projets alimentaires territoriaux et de leur dispositif en élargissant la mise en réseau des parties prenantes » (RnPAT, 2018).

Tableau 3 : Présentation des axes d'actions du RnPAT saison 1 et 2

RnPAT saison 1	RnPAT saison 2
Axe 1 : Mettre en réseau les partenaires et autres acteurs en faveur de la co-construction du projet alimentaire territorial	Axe 1 : Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux de l'alimentation durable et des projets alimentaires territoriaux pour élargir le cercle des parties prenantes et consolider le réseau.
Axe 2 : Proposer une ou des démarches de co-construction du PAT	Axe 2 : Capitaliser et contribuer à l'évaluation du dispositif PAT
Axe 3 : Approfondir les thèmes stratégiques d'un PAT	Axe 3 : Accompagner les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PAT
Axe 4 : Capitaliser les résultats du projet pour mieux faire perdurer la démarche	Axe 4 : Innover dans les champs stratégiques des PAT
	Axe 5 : Contribuer à la cohérence de la politique alimentaire aux différentes échelles et entre territoires

Sources : RnPAT, 2017 ; RnPAT, 2018

Réalisation : Marcadet, 2021

Ce réseau a ainsi permis la création d'outils et de ressources pour proposer des pistes de réflexion aux collectivités territoriales et autres acteurs souhaitant s'approprier ces sujets.

1.3.2. Les outils élaborés par le RnPAT

Le RnPAT offre un certain nombre d'outils mobilisables par les territoires souhaitant s'engager dans une démarche PAT, dont l'Observatoire national des PAT (OnPAT). Il permet d'identifier, d'observer, d'analyser et de les caractériser dans un objectif d'évaluation du dispositif. Au sein de ce dernier, plusieurs outils coexistent :

- La Banque des PAT, qui permet de localiser l'ensemble des PAT en France et d'avoir des informations sur ces derniers. Chaque PAT est représenté par une fiche détaillée (plus ou moins complète) qui présente le projet, les acteurs partenaires, la structure porteuse, le territoire et les coordonnées du chargé de mission responsable.
- Le PATnorama, il correspond à une analyse approfondie d'un échantillon de plusieurs PAT (71 au 31 décembre 2020 (RnPAT, 2021)). Il permet d'avoir une représentation des dynamiques en France, d'apporter de premiers exemples et de comprendre les difficultés rencontrées par les territoires pour mettre en place ces projets. Deux rapports ont déjà été rédigés : le PATnorama 1 : un bilan de ces PAT en 2020 ; et le PATnorama 2, rédigé en 2021. Un troisième rapport devrait être publié fin 2021, spécifique à la gouvernance de ces projets.
- EvalPAT, il offre des outils aux territoires pour construire un dispositif d'évaluation des impacts de leur PAT.
- En direct de la recherche, qui recense les chercheurs partenaires du RnPAT et leurs travaux concernant ces sujets.

A ces derniers s'ajoutent des ressources internes, disponibles pour les membres du RnPAT, pour les pilotes et membres fondateurs du réseau.

Ces outils sont mis à disposition sur le site internet dédié⁷, et sont donc mobilisables pour investir l'environnement dans les PAT. Plusieurs fiches expériences ont notamment été réalisées afin d'offrir aux structures porteuses de PAT des exemples concrets et reproductibles sur d'autres territoires.

La Banque des PAT est notamment un outil mobilisable lorsque des études doivent être menées sur l'ensemble des PAT en France, permettant de donner un premier état des lieux. Le peu de travaux réalisés sur l'intégration de l'environnement dans les PAT a nécessité la réalisation de recherches complémentaires.

1.3.3. L'environnement : un domaine sous-investigué dans les travaux du RnPAT

Le RnPAT permet d'offrir aux structures porteuses de PAT des exemples concrets et reproductibles. Au cours de plusieurs séminaires, il a été soulevé le manque de ressources disponibles afin d'approfondir comment l'environnement était intégré dans les PAT. Plusieurs recherches sont actuellement effectuées pour construire une méthode d'évaluation environnementale des PAT (travaux de l'ADEME, du Cerema et du Ministère de la transition écologique) mais peu sont menées afin d'avoir une approche générale de l'implication de ce

⁷ Site internet du RnPAT : <https://rnpat.fr/projets-alimentaires-territoriaux-pat/>

domaine d'action dans les PAT, de comprendre les difficultés et besoins des territoires souhaitant investir ce champ.

Des premiers travaux ont été menés par Terres en Villes via la rédaction des PATnoramas et ont permis d'apporter quelques éléments, nécessitant un approfondissement. En effet, ces recherches ont mis en exergue que ces projets ne développent pas suffisamment l'environnement (considéré principalement en second plan) et ne répondent pas entièrement aux objectifs du PNA3 (RnPAT, 2021). Une étude complémentaire permettra d'apporter des précisions à ces constats.

De plus, cette étude s'insère dans un contexte sociétal fort, où les questions de préservation de l'environnement sont de plus en plus présentes dans les discours : les enjeux environnementaux font parties des premières préoccupations des français en 2020 (ADEME, 2020). L'alimentation impactant l'environnement, il est nécessaire de questionner l'apport des PAT pour la transition écologique.

Etudier le champ environnemental est donc un sujet qui s'inscrit pleinement dans les travaux du RnPAT. Cette étude, réalisée sur une période de 6 mois, est articulée avec l'axe 4 de la saison 2, qui s'intitule « Repérer et Valoriser les innovations dans les 6 champs stratégiques du PAT » (RnPAT, 2018a). Comme elle nécessite un appui scientifique, elle a été effectuée au sein d'une structure membre du RnPAT : l'Unité Mixte de Recherche Espace et SOciété (UMR ESO) de l'Université de Nantes.

Conclusion

L'alimentation peut être considérée sous le prisme du SA (production, transformation, commercialisation, transport, consommation) dont chaque échelon entraîne des répercussions sur l'environnement. Parler d'alimentation et d'environnement fait souvent référence à la production agricole, représentée par l'agriculture, puisque c'est l'échelon le plus controversé : il est à la fois source de dégradation de l'environnement (pollution de l'eau, des sols, de l'air, émetteur de GES, etc.) et de préservation des paysages, du maintien la biodiversité, etc. Agir sur l'alimentation nécessite de considérer l'entièreté du SA dont d'autres échelons, qui sont aussi source de pollutions, telles que le transport des denrées, la production de déchets, etc.

La prise de conscience de ces enjeux a été traduite par le biais de politiques publiques, nommées politiques alimentaires ou de l'alimentation, qui s'articulent avec les politiques environnementales. La mise en place du Grenelle de l'environnement en 2007 a été l'un des déclencheurs les plus marquant, offrant des solutions aux territoires pour s'engager dans une réelle transition écologique. Ainsi, les collectivités territoriales peuvent contribuer au développement d'une alimentation durable au sein de leur territoire via une utilisation de différents outils, dont les PAT définis par la LAAF (2014). Ces derniers, grâce à leur modèle de gouvernance, associent différents acteurs de l'alimentation autour d'une stratégie commune. L'environnement fait ainsi partie intégrante de ces projets au même titre que d'autres champs (économique, social, etc.). Peu de travaux ayant déjà été effectués sur ce sujet, le RnPAT et ses membres se sont intéressés à ce champ. Ainsi, pour répondre à cette demande, une méthode appuyée des outils mis à disposition par le RnPAT a été construite et appliquée sur le territoire français.

2. La construction d'une méthode pour questionner la place de l'environnement dans les PAT

Comprendre comment l'environnement est traduit dans les PAT est possible via la mise en place d'une méthode qualitative. Comparée à une méthode quantitative, elle nécessite un échantillon plus réduit et est davantage tournée vers une garantie de la qualité de l'information (Moreno Calvo, 2018). Elle comprend moins d'individus, mais elle offre une étude plus approfondie et complète. Cette dernière nécessite alors d'avoir un raisonnement justifié pour sélectionner les individus interrogés. Elle permet ainsi, d'avoir une compréhension générale du contexte et d'explicitier certains phénomènes (Moreno Calvo 2018). Appuyée sur des recherches bibliographiques et dans la continuité de travaux précédents, une telle méthode constituée d'études de cas a été mise en place.

2.1. Comprendre ce qui est entendu par environnement dans les PAT

Du fait de la conceptualisation de l'environnement, au sens où chaque individu peut lui donner une définition, il est nécessaire dans un premier temps de définir le sens de ce terme polysémique.

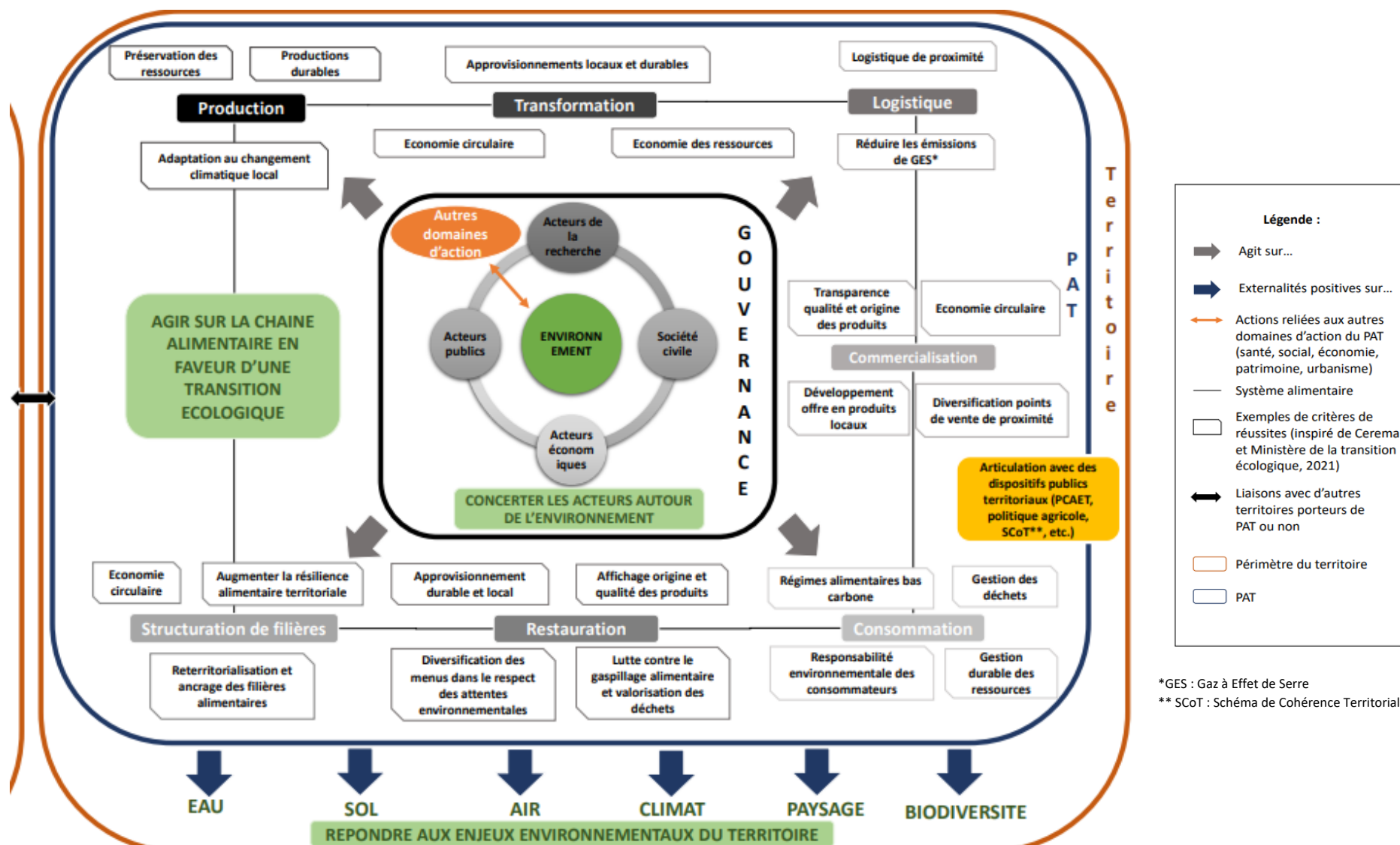
2.1.1. Définition du domaine d'action « environnement » des PAT

Si l'environnement est présent parmi les domaines d'action des PAT, son appréciation n'est pas évidente, en raison d'une diversité de contenus possibles. Le rapport rédigé par le Cerema et le Ministère de la transition écologique (2021) apporte un éclairage intéressant et a servi d'appui pour cette étude. Ainsi, l'alimentation est étudiée sous le prisme du système alimentaire et les enjeux environnementaux associés se déclinent en six composantes : biodiversité, climat, eau, air, paysage et sol. Ce rapport précise les leviers d'actions que doit retenir tout PAT concernant le champ environnement :

- Préserver les ressources naturelles, réduire les pollutions et atteindre une sobriété énergétique.
- Atténuer l'impact et s'adapter au changement climatique.
- Promouvoir une résilience territoriale et une relocalisation alimentaire.
- Réduire et valoriser les déchets.

En parallèle, la Fondation Nicolas Hulot va plus loin dans le raisonnement et met en évidence la nécessité de développer des Projets Alimentaires Territoriaux écologiques et solidaires (PATes) : des PAT plus systémiques vis-à-vis des enjeux écologiques et sociétaux (Faraldo, 2021).

Partant de ces réflexions et de la dénomination « PAT de transition » mise en évidence par le RnPAT (2021), il a été retenu de qualifier de « PAT environnemental » (PATe) tout PAT dont l'environnement a été utilisé comme levier pour développer un ensemble d'actions transversales à plusieurs domaines d'actions (figure 6). Cette entrée pourra se traduire au travers des différents aspects du PAT : l'implication d'acteurs environnementaux dans la gouvernance, la mise en place d'actions, les valeurs portées par ce projet, etc.



Sources : Inspiré des travaux du RnPAT ; du Cerema et du Ministère de la transition écologique, 2021

Réalisation : Marcadet, 2021

Figure 6 : Définition d'un Projet Alimentaire Territorial environnemental

Par conséquent, il est possible de définir un PATE comme un PAT systémique qui rassemble différents acteurs (dont des acteurs environnementaux) autour de l'environnement, plaçant la transition écologique comme le moteur du projet. Cette dynamique favorise la mise en œuvre d'actions suivant les échelons du système alimentaire afin de limiter les impacts sur les six composantes de l'environnement. Comme pour les autres PAT, ces projets peuvent s'appuyer sur des dispositifs publics territoriaux abordant les thématiques environnementales déjà existants sur le territoire. L'impact positif de ces projets pourra par la suite être quantifié via une évaluation environnementale (Cerema, ADEME).

La définition étant établie, et avant de poser les modalités pratiques de la méthode, il importe de clarifier les hypothèses qui découlent de la définition retenue et qui serviront de fil rouge lors de l'exploitation des résultats.

2.1.2. La formulation des hypothèses d'étude

Pour mettre en regard la problématique et les résultats de terrain, cinq hypothèses d'études ont pu être formulées grâce à de précédentes recherches et des entretiens exploratoires avec différents acteurs impliqués dans ces sujets (tableau 4).

Tableau 4 : Formulation des hypothèses d'étude

Numéro hypothèse	Nom de l'hypothèse
<i>Motivations pour placer l'environnement au cœur des PAT</i>	
1	Le contexte du territoire (environnemental, géographique) peut influencer sur la prise en compte plus ou moins importante de l'environnement dans le PAT.
2	L'utilisation de l'environnement comme moteur dans un PAT dépend des individus présents sur le territoire (élus, habitants, associations).
<i>Traduction du champ environnement dans les PAT</i>	
3	Les PAT ne mettent en place qu'une petite partie des actions réalisables pour contribuer à la préservation de l'environnement. Des actions concentrées majoritairement dans les échelons production et consommation du SA.
<i>Gouvernance et jeux d'acteurs dans les PAT</i>	
4	L'intégration plus ou moins prononcée du champ environnement dans le PAT dépend de la structure porteuse du projet (Agglomération, PETR, Association, Parc Naturel Régional (PNR), etc.).
5	Utiliser l'environnement comme levier nécessite d'intégrer des acteurs du monde de l'environnement, ce qui peut entraîner des difficultés de gouvernance.

Source : Marcadet, 2021

Dans un premier temps, des hypothèses ont été formulées concernant les motivations des territoires pour placer l'environnement au cœur de leur PAT. En effet, le contexte du territoire (**hypothèse 1**) (environnemental, géographique) peut influencer sur la prise en compte plus ou moins importante de l'environnement dans ces projets. Par exemple, les travaux menés par le RnPAT ont montré que la typologie des PAT et donc l'implication plus ou moins forte de certains domaines d'action pouvait dépendre de la typologie urbain/rural⁸ : les PAT urbains semblent plus systémiques et les PAT ruraux, agri-alimentaires. De plus, le rural est souvent perçu sous le terme de « campagne », considéré au travers de ses ressources environnementales (Bonnefoy et Leveque, 2013) à contrario des territoires urbains, dont la végétalisation est réduite à cause de l'urbanisation.

⁸ Une unité urbaine est représentée par une commune/regroupement de communes comprenant au moins 2000 habitants avec une zone de bâti continu. Une unité rurale est le contraire d'une unité urbaine (INSEE, 2020).

Dans un autre registre, la revendication nationale, citoyenne, de placer l'environnement à l'agenda politique peut être ressentie à une échelle plus locale et ainsi expliquer des divergences entre certains territoires. Par conséquent, des disparités peuvent exister entre des territoires qui ne sont pas soumis aux mêmes enjeux environnementaux en termes de climat, de relief, de présence d'espaces naturels à conserver ou d'hydrographie. L'alimentation étant corrélée à l'environnement, les territoires devront s'organiser pour concilier les deux.

Une deuxième hypothèse est reliée aux jeux d'acteurs, en particulier aux acteurs environnementaux, élus et citoyens (**hypothèse 2**). L'historique des politiques alimentaires et leur articulation avec les politiques environnementales en France expliquent l'influence et l'importance de ces derniers. La création de partis politiques incluant fortement une volonté de préservation de l'environnement est un résultat de cette histoire (Flipo, 2017). Ceci laisse supposer que la sensibilité des élus, concernant la préservation de l'environnement peut être source de nuances dans le développement d'un axe environnemental dans les PAT.

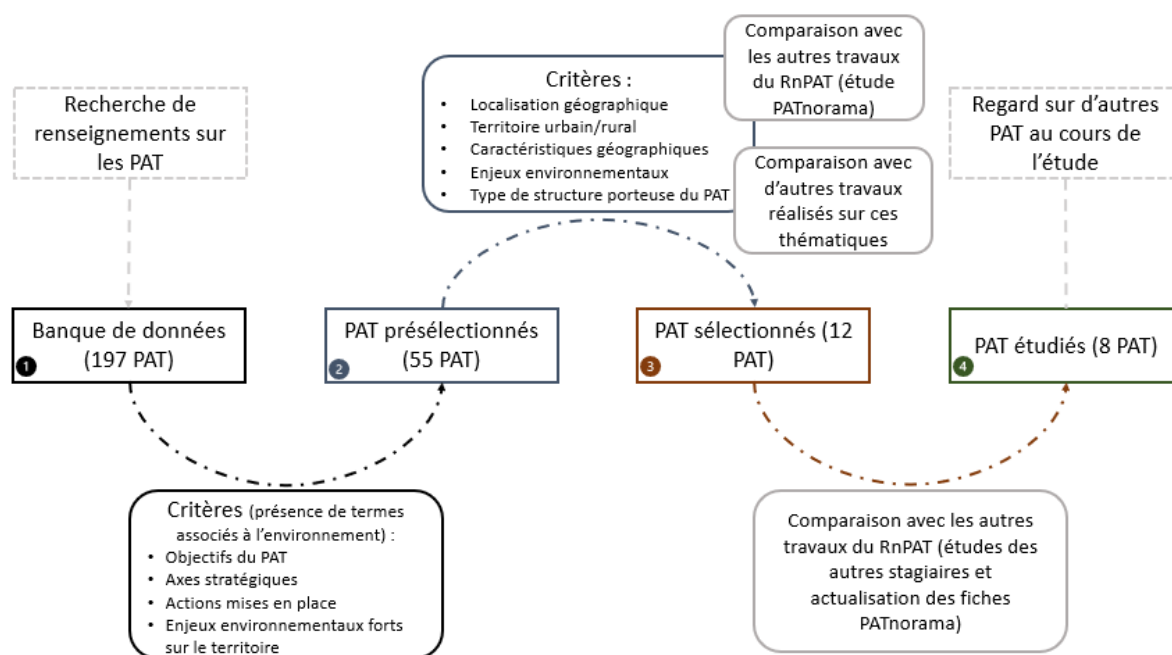
D'autres hypothèses ont été construites afin d'interroger comment l'environnement est traduit dans les PAT. Notamment, une troisième hypothèse (**hypothèse 3**) est associée au développement des actions environnementales dans un PAT. Ainsi, les PAT semblent n'en déployer qu'une petite partie, majoritairement reliées aux échelons du SA : production et consommation. Les portes d'entrées principales dans ces projets, concernant l'environnement semblent être principalement liées à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion de systèmes agricoles vertueux (Mace, 2017). Se pose alors la question de la prise en compte de ces enjeux au sein des autres échelons.

Un troisième domaine a donné lieu à la formulation d'hypothèses autour de la gouvernance des PAT et le rôle de cette dernière pour traiter des problématiques environnementales. Les travaux menés par le RnPAT (2021) ont montré des divergences dans la mise en place de PAT corrélées à la taille et aux compétences des structures porteuses. La diversité des champs investis par ces structures permet de se questionner sur les liens entre une intégration plus ou moins prononcée du champ environnement dans le PAT et le type de structure porteuse du projet (communauté de communes, agglomération, association, etc.) (**hypothèse 4**). Des discussions ont également permis de se questionner sur la difficulté ou non d'intégrer à la gouvernance d'un PAT des acteurs environnementaux, les plus à même cependant, d'avoir un regard éclairé sur ces questions (**hypothèse 5**).

A présent que les hypothèses d'étude ont été explicitées, il est nécessaire de présenter la méthode de recherche dans sa globalité.

2.1.3. Présentation générale de la méthode

La méthode retenue permet de tester les hypothèses sur plusieurs études de cas, identifiés via deux méthodes de sélections (figure 7).



Source : Marcadet, 2021

Figure 7 : Méthode de sélection des PAT pour cette étude

Ainsi, à partir de l'OnPAT, et des entretiens exploratoires avec plusieurs acteurs, une base de données comprenant 197 PAT a été construite permettant d'avoir un premier aperçu de comment l'environnement était traduit au sein de ces projets. Reprenant des informations générales sur les PAT, la gouvernance et sur le contexte territorial, cette dernière permet d'apporter un premier regard sur la prise en compte des problématiques environnementales.

Par conséquent, les territoires valorisant la dimension environnementale de leur projet ont été isolés et ont servi de base pour une deuxième sélection. En effet, le choix a été fait d'interroger des projets présentant des aspects jugés intéressants pour questionner l'entrée environnementale dans ces derniers. De plus, le choix d'un nombre restreint de PAT analysés se justifie par une volonté d'interroger une pluralité d'acteurs appartenant aux PAT, afin d'approfondir au maximum les résultats. Sur les 55 PAT présélectionnés, 12 ont été sélectionnés par le biais de nouveaux critères, élaborés en parallèle de recherches bibliographiques et de discussions. Une comparaison avec les travaux existant sur certains PAT a également été effectuée, puisque l'objectif est de pouvoir offrir de nouvelles pistes de réflexions à des individus intéressés par ces problématiques. Après une articulation de la mission avec les autres travaux du RnPAT, 8 territoires ont été sélectionnés, au sein desquels divers acteurs vont être interrogés.

Comprendre ce qui est défini par « environnement dans les PAT » a mis en évidence plusieurs questionnements traduits sous forme d'hypothèses. Pour répondre à ces dernières, une sélection de plusieurs PAT, nommés territoires témoins a été réalisée en plusieurs étapes.

2.2. Une sélection de huit territoires témoins en deux temps

La méthode générale ainsi explicitée, il est nécessaire de détailler un peu plus en profondeur chaque étape. La succession de ces dernières a permis d'aboutir à l'identification de 8 PAT aux caractéristiques différentes.

2.2.1. Repérer le domaine « environnement » dans les PAT recensés par l'OnPAT

Tester les hypothèses d'étude suppose de sélectionner des terrains de recherche. Pour opérer cette sélection, il a été nécessaire de construire une grille de lecture, appliquée aux 197 PAT inclus dans la banque des territoires du RnPAT. Deux critères ont été retenus : le territoire du PAT est concerné de près par des problématiques environnementales et/ou le PAT porte de grands enjeux de transition écologique.

La lecture des documents stratégiques des PAT disponibles sur internet, des échanges avec les réseaux régionaux PAT (annexe V) complétés par les ressources internes au RnPAT (comptes rendus d'entretiens effectués par d'anciens stagiaires, des documents transmis par les territoires membres du RnPAT, etc.) ont permis de construire la première base de données. Pour enrichir cette dernière, et pour cibler le maximum de territoires (dont ceux qui communiquent peu sur leur projet), un questionnaire (annexe VI) a été transmis aux PÉTR porteurs de PAT, via l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP). Du fait du faible nombre de répondant (10 réponses), ce questionnaire a uniquement été employé afin de compléter les recherches effectuées.

L'ensemble des données collectées a été synthétisé dans une grille Excel (tableau 5) formant la banque de donnée des 197 PAT.

Tableau 5 : Informations retenues pour construire la banque de données PAT

Caractéristiques du territoire						
Périmètre géographique du PAT	Région	Enjeux environnementaux spécifiques du territoire	Milieu géographique			
Présentation du territoire						
Porteur de projet	Nom du projet	Date création projet	Lauréat PNA ADEME	Objectifs du PAT	Orientations stratégiques (dans l'ordre d'apparition)	Gouvernance
L'environnement dans le PAT						
Actions dans le domaine environnement	Environnement une porte d'entrée du PAT ?	Liens avec dispositifs publics environnementaux	Réalisation bilan environnemental	Acteurs environnementaux participant au PAT		

Source : Marcadet, 2021

Ainsi, des renseignements généraux ont d'abord été collectés tels que le contexte du territoire, la région, le type de structure porteuse du PAT, etc. Ensuite, grâce notamment aux lectures des documents stratégiques des PAT (dont les plans d'actions), les informations suivantes ont été relevées : les axes stratégiques des projets, les actions en faveur de l'environnement (au sens dont le définit l'étude de 2021 du Cerema et du Ministère de la transition écologique), des premiers éléments concernant la gouvernance, etc. A partir de cette grille de lecture, une première sélection a pu être effectuée. En effet, les PAT retenus sont ceux dont les objectifs et axes stratégiques reprennent des domaines liés à l'environnement

(exemples : environnement, transition écologique, protection des ressources, alimentation durable). En parallèle, ce sont des projets qui travaillent ou mettent en place des actions « originales ». Dans ce cadre, il est entendu, par actions « non originales », en particulier l’approvisionnement de produits de qualité et durables dans la restauration collective ou la lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet ces actions par suite de la promulgation de la loi EGalim en 2018, sont travaillées par la quasi-totalité des PAT (observations obtenues à la suite des lectures des 197 PAT).

La banque de données offre un premier regard sur l’appropriation du domaine d’action de l’environnement par les territoires à travers les PAT. Ces lectures ont permis d’avoir une vision des PAT en France et d’observer leur interprétation concernant la traduction du champ environnement. La perception de ces projets offre un aperçu sur leur diversité, les actions mises en place, les acteurs mobilisés, etc. Il est à noter que cette méthode est uniquement appuyée sur du déclaratif et des ressources documentaires ; des projets ont pu ne pas être pris en compte du fait du manque d’informations les concernant. Il aurait également été possible de réaliser un questionnaire pour l’ensemble des chargés de mission afin d’avoir une vision plus spécifique et complète sur ce sujet. Néanmoins cette méthode n’a pas été conservée car les chargés de mission ont déjà été très sollicités par le même biais par le RnPAT.

L’observation des 197 PAT en France a servi de base afin de pouvoir sélectionner les territoires témoins pour cette étude. Ainsi, il était nécessaire de formuler plusieurs critères permettant de faire une distinction entre ces projets.

2.2.2. Huit territoires témoins sélectionnés à partir de critères précis

L’identification des PAT présentant une dimension environnementale a permis de constituer un premier appui à la sélection des territoires de recherche. Ces territoires ont été choisis en ajoutant d’autres paramètres et critères, qui tiennent compte des échanges avec les acteurs rencontrés, les recherches bibliographiques, etc. (tableau 6). L’objectif est de sélectionner des projets les plus divers possible, avec une orientation environnementale prononcée et pouvant servir d’exemple pour de futurs porteurs de PAT.

Tableau 6 : Critères retenus pour conforter la sélection des PAT à étudier

CRITERES	PRECISIONS	JUSTIFICATION
Localisation géographique (région, Nord / Sud de la France)	Chaque région en France du fait de sa localisation, de son histoire politique et culturelle possède des caractéristiques différentes.	Afin d’avoir un échantillon le plus représentatif possible de la France, il est nécessaire d’étudier des PAT de régions différentes.
Territoire urbain/rural	Suivant la densité de population, un territoire ne va pas être régi aux mêmes obligations réglementaires, ni faire face aux mêmes problématiques environnementales.	La densification de population entraîne des enjeux différents et la mise en place de dispositifs publics différents : LEADER territoires ruraux, PCAET obligatoire pour les territoires de plus de 20 000 habitants. Les territoires ruraux étant davantage marqués par une forte présence de l’agriculture (Bonnefoy et Leveque, 2013) , les enjeux environnementaux et alimentaires ne seront pas les mêmes suivant ces territoires.
Caractéristiques géographiques (reliefs, productions agricoles, hydrographie, climat, enjeux environnementaux spécifiques, etc.)	Suivant le milieu géographique, les actions mises en place au sein des PAT peuvent être différentes. Sélectionner des projets aux caractéristiques différentes permettront de proposer des préconisations spécifiques à certains milieux et ainsi d’orienter de futurs porteurs d’une démarche PAT.	Comme explicité précédemment, l’activité alimentaire, liée à la production agricole peut entraîner des conséquences sur les milieux naturels, tels que les réseaux hydrographiques, le sol, ou encore les paysages. Par conséquent, s’intéresser à des territoires avec des caractéristiques géographiques différentes permet d’identifier si des actions sont mises en place vis-à-vis de la préservation de certains milieux ou non. Par ailleurs, des entretiens effectués avec les réseaux régionaux PAT ont permis de remettre en lumière le lien entre les problématiques environnementales territoriales et le fait que certains PAT mettent en place certaines actions.
Type de structure porteuse du PAT	Chaque structure possède des compétences propres et une gouvernance différente, qui peut se répercuter sur les PAT.	Identifier s’il y a des structures susceptibles de travailler davantage sur l’environnement et de comprendre ainsi les atouts et contraintes.

Source : Marcadet, 2021

Une fois ces critères appliqués et après une articulation avec les travaux qui ont été ou sont effectués en simultané avec le RnPAT ; 8 PAT ont définitivement été retenus (figure 8).

Il est à noter que parmi ces projets, le PAT du Grand Briançonnais a été étudié bien que à la suite de remaniements politiques, le PETR du Grand Briançonnais n'est plus porteur de ce projet. Le PNR du Queyras, co-animateur du PAT, poursuivra peut-être seul ce projet à une échelle plus réduite. Le PAT étudié dans cette étude est celui du Grand Briançonnais, qui a donc pris fin en 2021.

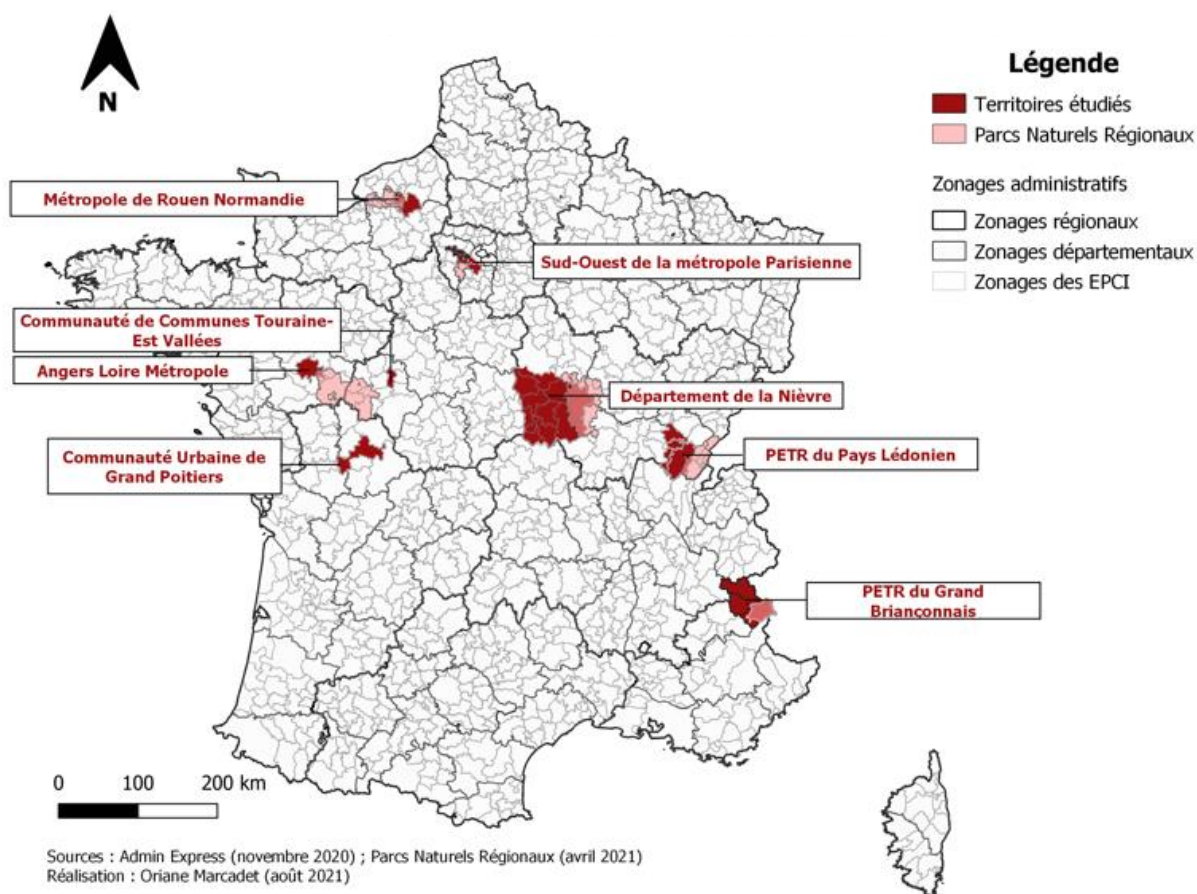


Figure 8 : Localisation des huit territoires témoins

Le PAT du Grand Briançonnais étant co-animé par un PNR, il a été décidé de représenter ces derniers pour observer de premières articulations entre ces territoires et les PNR, des acteurs s'organisant autour de projets de développement durable.

Leur répartition géographique permet de comprendre comment ces projets sont mis en place et appréhendent les enjeux environnementaux de leur espace d'insertion. Ainsi, les projets sélectionnés sont très divers, tant pour leurs superficies, les densités de population que les contextes géographiques et agricoles (tableau 7). Les structures porteuses sont également différentes, ce qui renvoie à un critère de sélection, à savoir de relever un lien spécifique entre structure porteuse et prise en compte de l'environnement dans la construction du PAT.

Tableau 7 : Les caractéristiques et l'entrée environnementale des 8 PAT étudiés

Nom du PAT	Porteur du PAT	Territoire administratif	Superficie (INSEE, 2018)	Population (INSEE, 2018)	Production agricole majoritaire	Caractéristiques géographiques spécifique	Entrée environnementale
PAT d'Angers Loire Métropole	Angers Loire Métropole	Angers Loire Métropole	666.7 km ²	299 476 hab	Elevage bovin grandes cultures (Angers Loire Métropole, 2019)	Zones naturelles à protéger (Natura 2000) PNR Bocage	La transition écologique est au cœur du PAT
PAT Grand Briançonnais	PETR du Grand Briançonnais	CC du Briançonnais, CC des Ecrins et CC du Guillevin PNR du Queyras	2 138 km ² (PETR Grand Briançonnais, s.d.)	34 414 hab	Elevages extensifs ovins et bovins (entretiens, 2021)	Hautes Montagnes PNR	Co-animation du PAT par un PNR
PAT Grand Poitiers	Communauté Urbaine (CU) du Grand Poitiers	Communauté Urbaine du Grand Poitiers	1 064.7 km ²	194 068 hab	Grandes cultures et maraîchage	Présence de captages d'eau potable	Préservation de la ressource en eau
PAT de la Nièvre	Département de la Nièvre	Département de la Nièvre	6 816.7 km ²	205 828 hab	Élevage bovin viande allaitant céréale traditionnelle (entretiens, 2021)	Présence de zones naturelles à conserver	Aspect environnemental pris en compte dans un département
PAT du Pays Lédonien	PETR du Pays Lédonien puis Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ensemble Bi'eau ⁹	PETR du Pays Lédonien	1 853,5 km ² (PETR Pays Lédonien, s.d.)	94 661 hab (PETR Pays Lédonien, s.d.)	Elevages bovins	Présence de captages d'eau potable Petites montagnes	Volonté de mettre en place un PAT Biologique (Bio)
PAT de la Métropole Rouen Normandie	Métropole Rouen Normandie	Métropole Rouen Normandie	663.8 km ²	492 681 hab	Polyculture élevage	Présence de captages d'eau potable. Préservation des haies	Prise en compte des enjeux environnementaux sur l'ensemble du SA
PAT 2 ¹⁰ Sud-Ouest de la métropole parisienne	Association Terre et Cité	CC Plateau de Saclay et CC Triangle vert et Plaine de Versailles ¹¹	556.3 km ²	325 222 hab	Grandes cultures	Présence d'une Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF)	Porté par une association avec des valeurs environnementales fortes
PAAT Touraine-Est Vallées	Communauté de communes (CC) Touraine-Est Vallées	CC Touraine-Est Vallées	213.5 km ²	39 771 hab	Viticulture dominante mais orientation grandes cultures	Coteaux	Articulation forte du PAT avec le PCAET

Sources : INSEE, 2018 ; sites internet des PAT, entretiens 2021

Réalisation : Marcadet, 2021

⁹ La mise en place du PAT s'est effectuée en 2 temps : un portage initial par le PETR et aujourd'hui le PAT devrait être porté par une SCIC réunissant plusieurs acteurs au sein de différents collèges (salariés, producteurs, collectivités territoriales, territoire, opérateurs économiques).

¹⁰ Cette étude s'intéresse au PAT 2, nommé PAT dans la suite du texte.

¹¹ Uniquement pour le PAT 2, la Plaine de Versailles n'était pas partenaire du PAT1.

Ainsi, chaque projet a été retenu pour un double intérêt : traiter une problématique environnementale et surtout une entrée environnementale différente, permettant d’avoir une pluralité de facteurs d’adhésion. Ces différences laissent supposer qu’il n’existe pas une unique interprétation de l’intégration de l’environnement dans les PAT et que ce dernier n’est pas appréhendé de façon similaire entre les territoires de projets.

Une fois les études de cas choisies, des entretiens ont été réalisés avec différents acteurs participant à ces PAT afin de pouvoir compléter les informations déjà obtenues grâce aux différents sites internet des territoires.

2.3. Collecter des données qualitatives permettant de mettre en évidence certaines préconisations

L’approche qualitative s’est déroulée en deux temps. Tout d’abord, la démarche a consisté en une sélection d’acteurs à enquêter, puis des entretiens semi-directifs ont été menés afin de pouvoir tester les hypothèses formulées précédemment et comprendre la perception des acteurs vis-à-vis de ce sujet.

2.3.1. Des entretiens semi-directifs avec les acteurs des différents PAT

Dans la continuité de la méthode préalablement établie, des entretiens semi-directifs ont été menés afin de pouvoir répondre aux différentes questions posées. L’entretien permet de comprendre les motivations (Boudon, 2003 cité dans Sauvayre, 2013) et l’opinion de l’interrogé (Sauvayre, 2013) sur un sujet précis. La réalisation d’entretiens s’adresse à des individus qui ont été choisis par rapport à leur profil et leur connaissance sur un sujet particulier. Parmi les types d’entretiens possibles, il existe les entretiens directifs, qui consistent à poser des questions précises ; les entretiens semi-directifs qui, à partir d’une grille d’entretiens permettent à la personne interrogée d’avoir une expression moins cadrée et les entretiens libres où les interrogés peuvent s’exprimer pleinement (Blanchard *et al.*, 2021). L’entretien semi-direct offre plus de souplesse tout en posant un cadre et permet d’approfondir un sujet défini (ici l’environnement dans les PAT) en explorant des hypothèses préalablement posées (Sauvayre, 2013). L’environnement étant un sujet débattu politiquement, il peut alors sembler plus personnel. Par conséquent, réaliser des entretiens directifs ne permet pas d’obtenir des informations dites « officieuses » et des entretiens libres auraient été plus compliqués à analyser avec un risque de négliger certaines informations.

Ainsi, des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec différents acteurs des territoires choisis. Dans un premier temps, les entretiens ont été effectués avec les chargés de mission PAT (nommés dans la banque de données PAT) puisque ce sont eux qui connaissent le mieux les projets, les acteurs mobilisés et le plan d’action. Néanmoins, interroger uniquement ces acteurs laisserait supposer que ces derniers avaient un point de vue suffisamment objectif sur ce sujet d’étude. Par conséquent, d’autres acteurs, partenaires des PAT ont été interrogés, en particulier des acteurs environnementaux (annexe III), identifiés « par effet boule-de-neige ». La définition retenue pour identifier un « acteur environnemental » a été celle du RnPAT (2020), cependant d’autres acteurs pourraient être qualifiés d’environnementaux par les enquêtés (tels que Terre de liens, par exemple, qui met à disposition des terres agricoles via la signature d’un bail rural avec des clauses

environnementales). Cependant, afin d'avoir une base commune dans cette étude, seront inclus uniquement les acteurs présentés par le RnPAT.

La méthode « boule-de-neige » a comme avantage de repérer les acteurs considérés comme « environnementaux » par les chargés de mission mais nécessite d'espacer la prise de rendez-vous. La période d'enquête et la durée de l'entretien avec le chargé de mission étant restreintes, des recherches avaient été effectuées en parallèle pour avoir une idée de potentiels acteurs environnementaux participant au PAT. Ainsi de simples confirmations étaient demandées aux chargés de mission. Ces acteurs ont par la suite été classés suivant la typologie des acteurs de Terres en Villes (figure 5). L'objectif était d'interroger en plus des chargés de mission PAT, un acteur environnemental par secteur (économique, public et société civile).

Le contexte sanitaire actuel, privilégiant au maximum le travail à distance, et la localisation géographique des enquêtés, expliquent que l'ensemble des entretiens a été réalisé à distance, principalement par visioconférence, mais parfois par téléphone selon la volonté des interrogés. Au total, 27 entretiens, d'une durée moyenne d'1 heure, selon la disponibilité des acteurs, ont été menés (annexe VII). Par territoire, l'ensemble des catégories d'acteurs n'a pas pu être mobilisé, soit par une non-identification de certains acteurs ou par un manque de réponses. Seulement 3 acteurs économiques¹² ont été interrogés : 2 chambres d'agriculture (CA) et 1 Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE).

Ces entretiens semi-directifs ont été menés à l'aide d'un guide d'entretien similaire pour chaque territoire et individu. Ce dernier a été construit étroitement avec les hypothèses d'études formulées précédemment et reprend plusieurs thématiques.

2.3.2. De la construction d'un unique guide d'entretien à une grille d'analyse

Une fois les hypothèses formulées, un guide d'entretien reprenant 5 thèmes principaux, a été élaboré permettant de structurer les échanges avec les personnes interrogées (annexe VIII). C'est un premier moyen de reformuler les questions de recherche et de traduire les hypothèses d'étude (Blanchet et Gotman cités par Sauvayre, 2013). Ainsi, il a été élaboré de façon à répondre à la problématique de recherche et aux hypothèses formulées dans le paragraphe 2.1.2. Ce guide comprend comme thématiques principales :

- Une présentation de la personne interrogée et du territoire, ce qui permet d'avoir le contexte de l'entretien, de comprendre depuis quand celle-ci participe au PAT et d'obtenir des données concernant le territoire.
- Des questionnements sur la mise en place du PAT, qui reprend les hypothèses formulées sur la motivation des territoires pour placer la transition écologique au cœur de leur PAT.
- Les actions menées en rapport avec la dimension environnementale du PAT afin de comprendre quelles sont les actions majoritairement menées mais également d'identifier des innovations dans le domaine de l'environnement. Les catégories et

¹² L'absence de l'identification de ces acteurs par les chargés de mission PAT dans ces projets est un constat généralisable, dont une étude publiée prochainement par le RnPAT permettra d'apporter des éléments explicatifs (PATnorama n°3 sur la gouvernance territoriale du PAT, Esther Dinh pour l'OnPAT/Terres en villes, parution prévue en septembre 2021).

exemples d’actions ont été inspirées du rapport rédigé par le Cerema et le Ministère de la transition écologique (2021).

- Les détails sur la gouvernance du PAT en ciblant les hypothèses précédemment émises concernant l’implication des porteurs de PAT et des acteurs de l’environnement pour intégrer la dimension environnementale dans le PAT.
- Une dernière partie, plus ouverte qui vise à comprendre le ressenti des interrogés vis-à-vis du dispositif PAT et sa prise en compte des problématiques environnementales.

Ce guide d’entretien a été appliqué aux 8 territoires retenus de manière identique pour tous les entretiens. L’objectif était de pouvoir identifier des différences de discours concernant l’environnement dans le PAT, suivant le type d’individu et d’identifier les jeux d’acteurs. Malgré tout, certaines questions ont pu être aiguillées pour certains territoires afin d’optimiser le temps disponible et obtenir directement les informations recherchées

A partir des thématiques du guide d’entretien et des résultats collectés, une grille d’analyse composée de « critères d’analyse » a été réalisée (tableau 8). Utilisée comme un outil de comparaison des résultats, elle permet une première classification des informations sous formes de mots clés et verbatims.

Tableau 8 : Présentation des critères d’analyse (lecture de gauche à droite)

Nom du PAT	Structure porteuse	Numéro entretien	Structure enquêtée	Type d’acteur	Nom enquêté	Présent depuis...
Service (structure)	Rôle	Gouvernance élaboration PAT	Gouvernance mise en œuvre	Liste des acteurs et missions	Actions préalables au PAT	Actions domaine environnement
Financements PAT	Historique /contexte PAT	Motivations inclusion environnement	Articulation PAT / Dispositifs publics	Corrélation type structure/ environnement	Articulation environnement / Autres domaines d’action	Difficulté inclure environnement dans les PAT
Atouts du projet	Limites du projet	PAT adapté pour traiter l’environnement lié à l’alimentation	Conseils / Préconisations	Bilan environnemental		

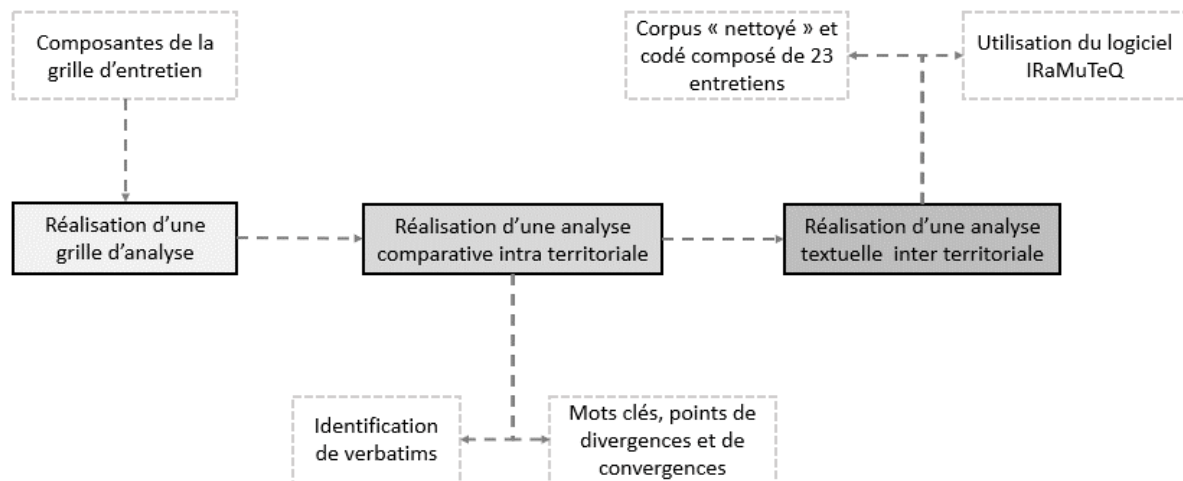
Source : Marcadet, 2021

La construction d’une grille d’analyse offre un premier appui et une première lecture des résultats. Dans cette étude, le choix a été fait, d’utiliser ces critères afin de pouvoir réaliser une analyse comparative et textuelle, confirmant ou non les hypothèses émises.

2.3.3. *Le choix d’une analyse comparative et textuelle*

Les entretiens réalisés ont été enregistrés, anonymisés et retranscrits totalement. L’enregistrement permet de réécouter les échanges, de dépasser la dimension émotionnelle de l’entretien et d’obtenir des verbatims qui pourront être réutilisées dans la suite de l’étude (Revillard, 2011). Dans le cadre d’une étude de sciences humaines sur l’environnement, de telles retranscriptions permettent de soulever de potentielles tensions et de comprendre les champs lexicaux employés, ce qui sera utile pour les exploiter au travers d’une méthode d’analyse. Parmi les méthodes d’analyse de données qui existent (lexicale, linguistique,

cognitives et thématiques (Fallery et Rodhain, 2007)), deux méthodes ont été retenues : lexicale et thématique. En effet, pour répondre à une question de recherche et à des hypothèses, celles-ci semblent les plus adaptées. Elles permettent de combiner et d'obtenir des informations concernant « de quoi on parle », mais aussi « d'interpréter » le contenu (Fallery et Rodhain, 2007) . Une combinaison des deux permet de tirer le maximum d'informations de ces entretiens (figure 9).



Source : Marcadet, 2021

Figure 9 : Présentation de la méthode d'analyse

La première analyse, a permis de comparer les discours des acteurs appartenant à un même territoire, appelée analyse « intra territoriale » et met en évidence les grandes thématiques associées aux différents PAT. Etant donné la diversité des acteurs et des discours, il a été décidé de réaliser en plus une analyse du discours, nommée analyse textuelle, afin de les comparer. Cette dernière a été utilisée pour comparer les territoires entre eux, pour mettre en exergue les idées fortes.

La réalisation de cette analyse textuelle a été faite avec le logiciel libre IRaMuTeQ qui permet à partir d'un corpus de textes d'appliquer une méthode statistique afin d'analyser le discours. Fondé sur d'autres logiciels informatiques tels que Python, R et Lexique 3 (Moreno Calvo, 2018), il conduit à calculer les cooccurrences entre les mots et expressions. Il met ainsi en évidence les termes les plus souvent associés, les mots récurrents, etc. Au final, IRaMuTeQ reprend la méthode élaborée par le chercheur Max Reinert, nommée Alceste et met en évidence des groupes d'individus homogènes (Moreno Calvo, 2018).

La première étape consiste à « nettoyer » les entretiens, puis à créer des variables de lecture. Ainsi, deux variables ont été créées : la première « territoire d'étude », la seconde « type d'acteur » mobilisé (chargé de mission, public, économique, société civile). Après un codage sous UTF-8 et une lemmatisation du corpus (les mots sont regroupés sous leur forme canonique), l'analyse est effectuée sur des segments de textes d'une longueur de 40 caractères. Ces segments sont découpés et séparés par le logiciel suivant deux formes (Moreno Calvo, 2018) : les formes pleines, elles font référence aux analyses des formes actives (substantifs, adjectifs, verbes et adverbes) et les formes supplémentaires, elles font référence aux analyses des formes outils (pronoms, conjonctions, auxiliaires, etc.). Ce logiciel offre plusieurs types d'analyses (tableau 9). Chacune d'entre elles apportent des précisions sur la construction des discours et l'intégration de l'environnement dans les PAT. En pratique, ces analyses ont été effectuées sur un corpus composé de 23 entretiens

(annexe VII) pour 151 687 occurrences. Les effectifs statistiques variant d'un territoire à un autre (pour des motifs explicités précédemment), les résultats issus de ces analyses permettent d'observer une première tendance sur comment l'environnement est intégré dans ces projets. Cependant, ils nécessiteraient d'être approfondis avec un nombre d'entretiens supérieur et identique par territoire, notamment pour identifier s'il existe des différences significatives entre les discours des types d'acteurs à travers la variable « type d'acteur ».

Tableau 9 : Méthodes d'analyses réalisables avec le logiciel IRaMuTeQ

Type d'analyse	Explication
Nuages de mots	A la suite d'une lemmatisation du corpus, les mots les plus cités sont placés au centre. Leur taille dépend de leur fréquence d'expression (Baril et Garnier, 2015).
Analyse des similitudes ou arbre de similitudes	C'est une analyse des cooccurrences représentée graphiquement pour observer les liens entre les différents mots. Dans ces graphiques, les mots deviennent des nœuds et les cooccurrences, des liens. Plus la taille des mots est importante, plus leur fréquence est importante dans le corpus et plus la taille des arrêtes est épaisse, plus la cooccurrence entre ces termes est forte (Baril et Garnier, 2015).
Analyse factorielle des correspondances (AFC)	Etude des liens entre les différents mots. IRaMuTeQ propose deux types d'AFC : une « AFC forme » sur l'ensemble des mots analysés et une « AFC type » sur les types de formes (verbes, pronom, etc.) des mots analysés.
Tgen	Créés à partir d'une AFC, ils permettent d'interroger le corpus sur la présence non pas d'un unique mot mais d'un regroupement de mots et ainsi de distinguer en fonction des variables prédéfinies l'utilisation de ce groupement.
Classification de Reinert (<i>classification hiérarchique descendante du discours</i>)	Elle consiste à découper les textes en segments en fonction du nombre de formes actives et de répartir ces derniers par classes pour former des profils (Baril et Garnier, 2015). Elle permet de réaliser une AFC qui croise les variables « classes » avec les mots du corpus. Cela permet par exemple d'observer quelle personne interrogée ou territoire se situe dans quelle classe.

Source : Marcadet, 2021

L'ensemble de ces analyses a été exploité dans cette étude, hormis la classification de Reinert, qui avait été réalisée afin d'identifier des classes d'individus selon lesquelles la dénomination d'environnement n'aurait pas la même signification. Les résultats, n'étant pas satisfaisants (les différences étaient liées aux thématiques du guide d'entretien), elle n'a pas été exploitée.

Ainsi, l'analyse textuelle permet d'identifier et d'étudier en profondeur les discours. Elle vient en complément de l'analyse comparative. A travers IRaMuTeQ et les comparaisons lexicales, il sera possible d'identifier la prédominance de l'environnement dans les dialogues, les thématiques et termes associés en fonction des territoires étudiés.

Conclusion

L'approche qualitative de cette étude a nécessité, dans un premier temps, de définir ce qui était entendu par « environnement dans les PAT ». Grâce à l'appui d'un rapport réalisé par le Cerema et le Ministère de la transition écologique (2021), les PAT utilisant l'environnement comme levier, ont été nommés « PAT environnemental » suivant différents critères (la gouvernance du projet, les actions mises en place, etc.). Cette définition a permis d'aboutir à la formulation de 5 hypothèses de recherche, testées sur 8 PAT, sélectionnés suivant différents critères. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des acteurs environnementaux participant aux PAT (de secteurs différents) par le biais d'un guide d'entretien construit à partir des hypothèses d'étude. L'analyse des résultats a été réalisée en deux temps, via une comparaison des informations et une analyse approfondie des discours (textuelle), permettant de mettre en exergue l'hétérogénéité des territoires face à l'intégration de l'environnement dans leurs PAT.

3. L'environnement, un domaine rarement moteur dans les PAT et diversement conscientisé selon les territoires

La réalisation d'entretiens avec les acteurs des PAT sélectionnés permet d'apporter des éléments de compréhension sur l'intégration de l'environnement dans ces projets. Au travers des points de vue, des réponses ont été apportées aux questionnements de départ et justifient l'existence de différences entre les territoires pour aborder ces problématiques. L'analyse des résultats permettra de valider ou de réfuter les hypothèses de recherche. L'identification des difficultés rencontrées et des points forts a permis de proposer des préconisations pour amener les territoires à inscrire pleinement le PAT au sein de leur transition écologique.

3.1. Une connaissance de l'existant qui permet de montrer les faiblesses du dispositif PAT pour intégrer la dimension environnementale

Les différents PAT analysés vont pouvoir être confrontés à la définition de PATe. Cette comparaison permettra de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les acteurs et d'interroger la pertinence de ce dispositif pour aborder les problématiques environnementales liées à l'alimentation.

3.1.1. L'entrée environnementale des PAT sélectionnés confirmée par une analyse textuelle

Par le biais d'une analyse des discours, il est possible de confirmer et d'avoir une première compréhension du niveau d'intégration de l'environnement dans ces projets. Pour identifier leurs caractéristiques, une analyse textuelle a été menée à partir du logiciel IRaMuTeQ et du corpus initial et met ainsi en lumière les mots et termes récurrents qui ressortent des discours des interrogés. A partir de ces entretiens, les thématiques principales autour de l'environnement dans ces projets ont pu être mises en évidence.

Dans un premier temps, des arbres de similitudes (annexe IX) et des nuages de mots (annexe X) ont été réalisés afin d'identifier les rôles de ces projets pour inclure les problématiques environnementales liées à l'alimentation sur ces territoires (tableau 10). La présentation brève de ces projets permet d'avoir un premier regard sur les thématiques principales qui ressortent et qui semblent les plus importantes vis-à-vis de ces derniers.

L'analyse des discours permet d'apporter un premier regard général sur « l'environnement dans le PAT ». Ainsi, la diversité des projets et des territoires est ressentie au travers de la traduction des enjeux environnementaux. Similairement à d'autres thématiques que peuvent inclure les PAT, chaque territoire semble s'appuyer de son contexte territorial pour aborder la question environnementale.

Tableau 10 : L'environnement dans les PAT analysés

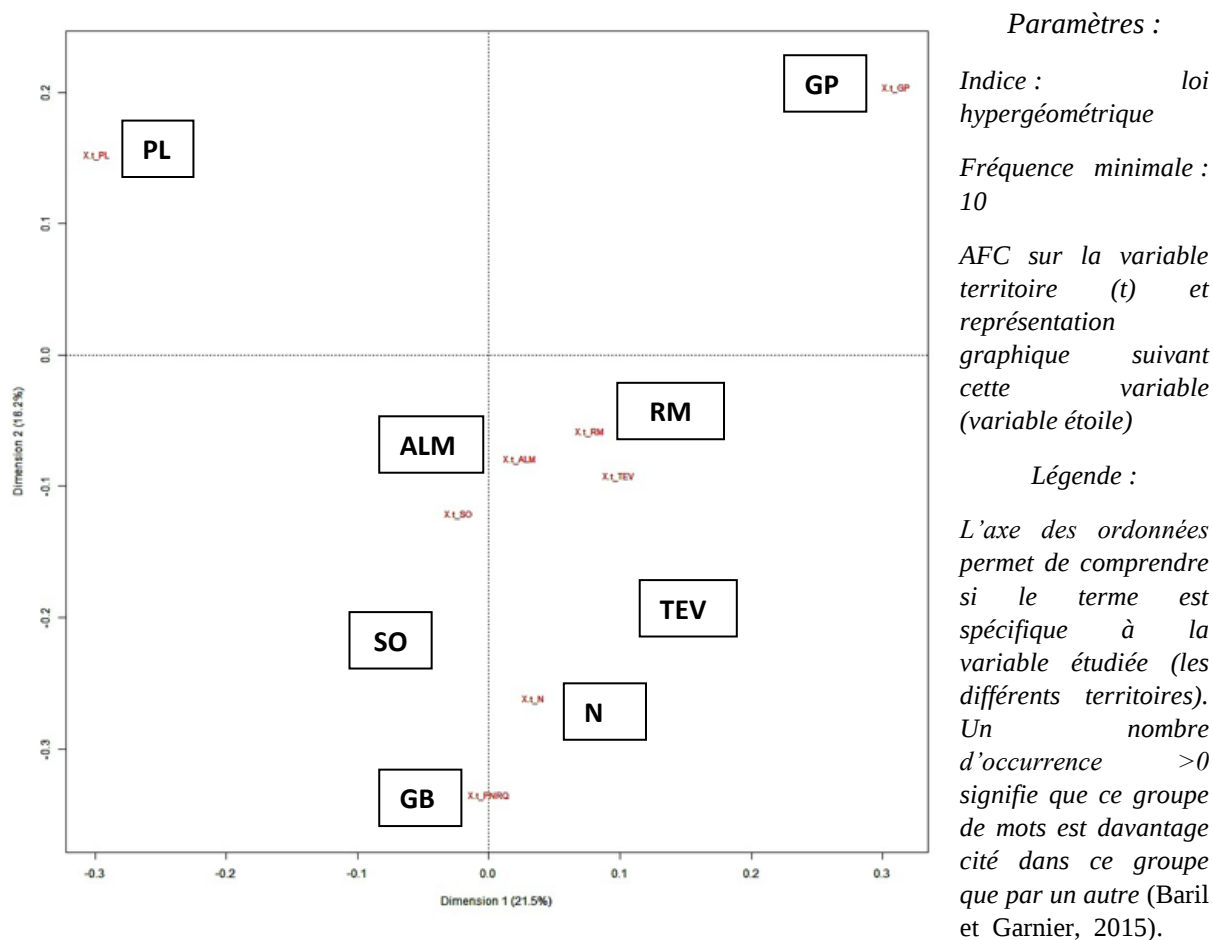
Nom du PAT	Interprétation arbre des similitudes et nuages de mots
PAT d'Angers Loire Métropole	La prise en compte de l'environnement dans ce projet est perçue comme un objectif vers lequel aller. Le PAT est considéré comme un facilitateur pour lier environnement, alimentation et agriculture.
PAT Grand Briançonnais	Le PAT est au cœur des discours, et permet de lier environnement, contexte territorial, alimentation et agriculture. Il centralise et combine l'ensemble des thématiques autour de l'alimentation.
PAT de Grand Poitiers	Le PAT est lié à trois autres thématiques : l'eau, le territoire et le verbe « aller ». L'eau est un champ à part entière dans cet arbre de similitude, associé à d'autres composantes de l'environnement (biodiversité notamment). La préservation de l'eau est un axe important dans ce PAT. Le terme environnement est rattaché au terme PAT et à « aller », ce qui conforte l'intérêt du PAT pour relier ces thématiques.
PAT du département de la Nièvre	Du fait du faible nombre de personnes interrogées concernant ce territoire, il est difficile d'avoir une interprétation objective de l'environnement dans ce PAT. Néanmoins, traiter des problématiques environnementales est l'un des objectifs du PAT, vers lequel le département souhaite s'orienter en mettant en place diverses actions.
PAT du Pays Lédonien	Les objectifs de structuration et de développement de filières biologiques sont remis en évidence via cette analyse. L'enjeu eau est lié à l'aspect biologique, qui laisse sous tendre que ce PAT via l'entrée AB permettra la préservation de la ressource en eau. Également la gouvernance particulière du projet est remise en évidence, signifiant que la SCIC joue un rôle important dans le projet et pour associer enjeux environnementaux à alimentation.
PAT Métropole Rouen Normandie	Comme pour le Grand Briançonnais, le PAT est au cœur des enjeux et permet de lier les deux sujets. La dimension agricole est également importante, mise en valeur dans le nuage de mot et rattachée à ces thématiques.
PAT Sud-Ouest de la métropole parisienne	L'aspect « projet » est central à ce territoire. Il est considéré comme un moyen de concerter différents acteurs, dont des agriculteurs et de réfléchir aux questions environnementales. Comme pour les autres projets, le contexte territorial est important, mis en évidence par les acteurs présents sur ce territoire et par les enjeux (apparition du mot « eau » notamment).
PAAT Touraine Est-Vallées	Trois grandes thématiques sont mises en évidence : agriculture, territoire et « aller ». L'environnement est ainsi rattaché au territoire et le PAT, en mobilisant et concertant divers acteurs (dont des agriculteurs) contribue à réduire l'empreinte écologique liée à l'alimentation. L'aspect « PAAT » est confirmé ici avec des problématiques environnementales qui sont davantage perçues sous l'angle de l'agriculture.

Source : Marcadet, 2021

La réalisation d'une première analyse a permis d'observer de premières tendances qui se dégagent et qui pourront être approfondies par la suite. En parallèle et grâce à l'identification de mots clés et de verbatims, ces projets ont pu être confrontés à la définition de PATe, préalablement établie.

3.1.2. Des projets qui répondent partiellement à la définition de PAT environnemental

La méthode précédemment employée a permis de sélectionner 8 projets présentant un fort intérêt pour traiter des problématiques environnementales. Lors des entretiens, il s'est avéré que certains projets ne présentaient pas un volet environnemental aussi important que celui pressenti. Une première analyse des discours à l'aide du logiciel IRaMuTeQ a alors été réalisée, afin d'observer si certains PAT pouvaient se distinguer des autres. Pour cela, une analyse factorielle des correspondances sur l'ensemble du corpus a permis de situer sur un graphique les projets par rapport aux autres (figure 10).



ALM : PAT d'Angers Loire Métropole ; GB : PAT du Grand Briançonnais ; GP : PAT du Grand Poitiers ; N : PAT de la Nièvre ; PL : PAT du Pays Lédonien ; RM : PAT de la Métropole Rouen Normandie ; SO : PAT du Sud-Ouest de la métropole parisienne ; TEV : PAT Touraine-Est Vallées

Source : Marcadet, 2021

Figure 10 : Répartition des PAT sélectionnés en fonction des discours des interrogés

Au travers de ce graphique, trois territoires sont écartés de l'axe central et se distinguent des autres : la CU du Grand Poitiers, le Pays Lédonien et le PETR du Grand Briançonnais (la Nièvre semble aussi se distinguer des autres, mais au vu du faible nombre d'interrogés, les résultats sont difficilement comparables). Cette distinction peut s'expliquer par l'existence d'un facteur de différenciation qui pourrait correspondre à l'aspect environnemental de ces projets et notamment à une ressemblance ou non à un PATe. Pour tester cette hypothèse, ces PAT ont été analysés (réponses entretiens, lectures bibliographiques) sous le prisme de la définition de PATe (tableau 11), sous plusieurs angles :

- La participation des acteurs environnementaux au PAT : qui sont ces acteurs ? Quels sont leurs rôles dans le PAT ? Quel apport « environnemental » au projet ?
- La place de l'environnement dans le PAT : les acteurs interrogés considèrent-ils l'environnement comme un levier à la mise en place du projet ? Comme le fil rouge ?
- Les actions menées et identifiées comme des actions entraînant des répercussions positives sur l'environnement (en comparaison avec les exemples d'actions proposées dans le rapport du Cerema et du Ministère de la transition écologique (2021)) : Des actions sont-elles proposées et/ou mises en place dans chaque échelon du système alimentaire ? Sont-elles orientées vers la préservation des ressources naturelles ?

Tableau 11 : Identification des PAT analysés comme des PAT environnementaux

	Mobilisation des acteurs environnementaux	Mise en place d'actions dans le domaine environnement	Transition écologique comme fil rouge	Environnement perçu comme moteur/levier du PAT
PAT d'Angers Loire Métropole	Oui	En cours	Oui	Non
PAT du Grand Briançonnais	Oui	Oui	Oui	Oui
PAT de Grand Poitiers	Oui	Pas encore lancées	Oui	Oui
PAT de la Nièvre	Oui (hors habitants)	En cours	Un axe du plan d'action	Oui
PAT du Pays Lédonien	Oui (hors habitants)	Pas encore lancées	Oui	Oui
PAT de la Métropole de Rouen Normandie	Oui	En cours	Oui	Non
PAT 2 du Sud-Ouest de la métropole parisienne	Oui (hors habitants)	Pas encore lancées	Un axe du plan d'action	Non
PAT de Touraine-Est Vallées	Oui	En cours	Oui	Non

Source : Marcadet, 2021

Ainsi, l'ensemble des PAT analysés partage la dimension « mobilisation des acteurs environnementaux » avec les PATe. Pour une grande majorité d'entre eux, ces acteurs sont représentés par des associations de préservation de l'environnement, l'ADEME, les chambres d'agriculture et les habitants.

Concernant l'opérationnalité de ces projets, seulement quelques territoires ont mis en place leur plan d'action. L'identification d'actions « favorables pour l'environnement » a été effectuée via les propos collectés par les interrogés et par les documents stratégiques. Les discussions ont mis en lumière la difficulté pour les chargés de missions et partenaires de classer les actions du PAT comme non environnementales. Par conséquent, il a été décidé de les classer à partir du document du Cerema et du Ministère de la transition écologique (2021) (annexe XI). Certains PAT semblent présenter des actions dans la quasi-totalité des échelons du système alimentaire (PAT d'Angers Loire Métropole, de Touraine-Est Vallées et du Pays Lédonien). Néanmoins, il est à noter que pour quelques territoires analysés, des actions sont manquantes du fait de la création récente de leur PAT et de l'absence d'un plan d'action définitif. Une observation de ces différentes actions permet de donner une première idée de comment l'environnement va être abordé dans ces projets. En plus de cela, il serait intéressant de connaître la part d'actions environnementales sur le nombre d'actions total et de réaliser une évaluation chiffrée pour appuyer la pertinence environnementale de ces dernières. Chaque PAT mettant en avant l'intérêt environnemental de leurs actions, ce critère ne semble pas être pertinent pour distinguer les PAT des PATe. Néanmoins, cette analyse a permis de valider **l'hypothèse 3** puisque la majorité des actions corrélées à une préservation de l'environnement ne prend pas en compte l'entièreté du SA, mettant ainsi en évidence la difficulté de travailler sur chaque échelon du système alimentaire, excepté via les filières.

Le dernier point sur lequel il est possible de comparer les PAT correspond à l'appréhension de l'environnement au sein de ces derniers. Souvent considéré via la transition écologique, cette dernière est souvent considérée comme le fil rouge du projet, ce qui rapproche ces PAT des PATe. Cependant, fil rouge n'est pas synonyme de levier puisque certains ne considèrent pas

l'environnement comme le levier de leur projet hormis pour les PAT du Grand Briançonnais, du Grand Poitiers et du Pays Lédonien.

Par conséquent, les projets pouvant être qualifiés de PATE correspondent :

- Au PAT de Grand Poitiers, PAT systémique avec une volonté de préserver la ressource en eau, qualifié par certains chercheurs, de « *PAT écolo* » (Acteur public, GP).
- Au PAT du Pays Lédonien, un territoire « *pionnier* » (Acteur public, PL) qui souhaite mettre en place un PAT Bio au travers de la structuration et le développement de filières biologiques.

Un point de vigilance est à soulever pour ces derniers concernant les actions à mettre en place puisque les plans d'actions n'ont pas encore été validés officiellement.

Le dernier projet qui peut être intégré comme un PATE est :

- Le PAT du Grand Briançonnais, via la coanimation du PNR, l'environnement est l'axe transversal du projet dont l'ensemble des actions mises en place y répondent.

Ainsi, ces résultats confirment le graphique obtenu via IRaMuTeQ. Les territoires se différencient en fonction de leur rapprochement avec la définition d'un PATE.

Par ailleurs, parmi les PAT sélectionnés, ceux qui peuvent être qualifiés de PATE sont portés par un type de structure différent. Grâce à cette étude il a été mis en exergue qu'il n'existait pas de lien entre le type de structure porteuse du PAT et l'intégration plus ou moins importante de l'environnement. Chacune possédant ses avantages et inconvénients pour aborder ces problématiques (annexe XII). Les questions de la taille de la structure et du périmètre d'action ne semblent pas intervenir, même si un grand périmètre d'action peut faciliter la structuration de filières. En effet, ce n'est « *pas une question de la grandeur qui compte, c'est la question de l'opérationnalité* » (Acteur public, GB). La première sélection, qui a permis d'identifier les projets avec une composante environnementale confirme ces résultats (annexe XIII). Bien qu'il existe des limites à cette méthode et qu'il serait nécessaire de réaliser des entretiens approfondis avec l'ensemble des structures porteurs de PAT pour analyser la plus-value environnementale, il est possible de réfuter l'**hypothèse 4**. Cette dernière questionnait le lien entre le type de structure porteuse du PAT et l'introduction plus ou moins forte de l'environnement dans ces projets.

Au travers de cette première approche, les territoires étudiés ne semblent pas tous avoir eu les mêmes facilités pour intégrer la dimension environnementale comme un domaine d'actions. Plusieurs difficultés ont ainsi été soulevées par les interrogés.

3.1.3. Difficultés rencontrées par les acteurs pour prendre en considération les questions environnementales au sein des PAT

Lors de la mise en place d'actions rattachées au domaine de l'environnement, les acteurs rencontrés ont mentionné plusieurs difficultés. Ces dernières concernent principalement la gouvernance des PAT et la définition de ce qui est entendu par « environnement dans le PAT ».

En effet, des difficultés de gouvernance liées à l'intégration et l'implication de certains acteurs environnementaux ont été évoquées, tels que les associations de protection de l'environnement. Il y a « *souvent une frilosité quant à faire venir des structures qui ont la capacité à être des opposantes expertes [...] en termes d'arguments* » (Acteur public, GP). Ce

point illustre la différence de regard et de motivations entre l'ensemble des acteurs pour intégrer les enjeux environnementaux. Des divergences de points de vue ont été mentionnées dans plusieurs PAT analysés, par exemple, entre les agriculteurs et la collectivité porteuse du PAT associée aux habitants. Bien que les organismes de développement agricole, tels que les CA, ont un rôle de conciliateur, l'environnement peut rester un sujet sensible pour certains agriculteurs : il y a « *des conflits d'usage au niveau de l'agriculture, y compris pour des questions environnementales à la fois [la] population supporte plus grand-chose en matière agricole et à la fois les agriculteurs se sentent constamment pointés du doigt. Donc ça donne une situation explosive* » (Acteur public, ALM). Pour ces derniers, il peut y avoir une crainte que la collectivité territoriale souhaite « *[aller] très loin* » (Acteur public, TEV). Ainsi, des différences de regard peuvent être pressenties avec les représentants de ces derniers, les CA. En effet, l'identification des CA comme un acteur environnemental n'est pas systématique pour certains territoires. Ceci peut s'expliquer par l'historique politique de ces structures, par leur fonction d'accompagnement de l'ensemble des agriculteurs vers une évolution de leurs pratiques, par manque de communication et une méconnaissance mutuelle entre les collectivités et d'autres acteurs travaillant sur ces problématiques. Aujourd'hui, elles accompagnent le changement de pratiques agricoles vers des pratiques durables (diminution de l'utilisation d'intrants, protection de l'eau, conversion en HVE, etc.) à travers la mise en place d'un projet stratégique national (Agricultures & Territoires, 2019).

Le manque de concertation (lié à un manque de temps) complique la formulation d'une définition commune d'une « action environnementale ». Le PAT d'Angers Loire Métropole illustre cette idée puisque des acteurs participant à ce projet ont fait part d'un manque de concertation lors de l'élaboration de ce PAT. Notamment, des acteurs de la société civile se sont questionnés sur leur intérêt à participer aux réunions. Invités à ces dernières, ils n'étaient pas source de propositions et adoptaient une position d'écoute et de conseil vis-à-vis des questions de préservation de l'environnement. Plus précisément, ces derniers regrettent le manque de discussion autour des objectifs stratégiques et auraient souhaité, par exemple, que l'enjeu biodiversité soit davantage articulé avec les orientations stratégiques.

Une autre limite est liée à la difficulté d'établir une définition commune de l'environnement dans le PAT. En effet, l'environnement n'étant pas défini formellement, plusieurs interprétations peuvent exister, « *tout dépend de ce que vous entendez par environnement* » (Acteur public, ALM). Un acteur économique du Pays Lédonien a mentionné les difficultés rencontrées au cours de l'élaboration de ce PAT pour définir une « filière vertueuse pour l'environnement »¹³. La définition, établie par la CA, devait être partagée avec l'ensemble des acteurs. Plusieurs points de divergences ont été mentionnés concernant les aspects suivants : l'adaptation au changement climatique et à l'évolution du régime alimentaire, la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Pour contrer ces difficultés, les acteurs participant au PAT ont décidé de tout regrouper sous le terme de « biologique » même si certains acteurs remettent toujours en question sa pertinence : « *on ne parle pas climat, on ne parle pas biodiversité, on ne parle pas des pratiques agricoles agroécologiques, travail du sol ou je ne sais quoi, on dit le bio c'est la base* » (Acteur PL).

Ces observations permettent de réfuter avec nuance **l'hypothèse 5** (la présence d'acteurs environnementaux entraîne des difficultés dans la gouvernance du PAT). Les PAT analysés ont montré que les problèmes rencontrés ne sont pas spécialement dus aux acteurs

¹³ Le PAT Bio du Pays Lédonien a comme objectif principal de structurer des filières biologiques.

qui participent aux PAT, mais à l'importance qui leur est donnée dans les instances de gouvernance. Ce qui peut être relié avec le mode de gouvernance choisi (COPIL, COTECH), qui, pour certains acteurs rencontrés, ne permettent pas d'échanger facilement entre les techniciens et élus. La mauvaise compréhension entre les acteurs environnementaux et les autres acteurs et le manque de temps pour les chargés de missions d'organiser de véritables moments de concertation sont davantage de contraintes pour intégrer un sujet complexe tel que l'environnement : *« sans phase de maturation [...] on arrive à des axes, des orientations qui ne sont pas forcément partagés et qu'on oublie complètement après, une fois qu'on est en phase plan d'action »* (Acteur public, ALM).

Les enjeux environnementaux n'étant pas exclusifs aux territoires administratifs et les répercussions de l'alimentation sur l'environnement étant perceptibles sur le long terme, il est difficile d'évaluer les réelles conséquences des actions mises en place au sein des territoires. Adossé à ces contraintes, les acteurs rencontrent des difficultés pour traduire ces enjeux dans leurs PAT. Ainsi, ces motifs amènent à se questionner sur la pertinence du dispositif PAT pour intégrer les problématiques environnementales liées à l'alimentation.

3.1.4. *Le PAT, un outil satisfaisant mais améliorable pour intégrer davantage les problématiques environnementales*

Les difficultés rencontrées pour intégrer la dimension environnementale dans un PAT questionnent les atouts et les limites du dispositif pour traiter des enjeux environnementaux liés à l'alimentation. Même si celui-ci est perçu comme une opportunité pour intégrer l'environnement du fait de sa souplesse permettant de concerter, de fédérer un ensemble d'acteurs, de *« croise[r] les regards, [...] les compétences sur des sujets hyper complexes. Et c'est de là que naît la richesse »* (Acteur public, PNRQ), plusieurs limites ont été mentionnées.

Tout d'abord, le manque de cadrage (objectifs chiffrés à atteindre, exemples d'actions à mettre en place, etc.) de ce dernier peut être perçu comme un inconvénient pour certains et il est possible de *« tombe[r] assez facilement dans du « yakafocon » [...] sans forcément intégrer les conséquences que ça a pour les uns et pour les autres, mais par pure méconnaissance [...] de l'organisation »* (Acteur économique, TEV). Bien qu'au fil des années, l'environnement soit de plus en plus pris en compte dans les AP PNA (paragraphe 1.2.3.), le manque d'objectifs concrets à atteindre en terme « d'environnement » ne facilite pas l'implication de ce dernier dans les PAT. Des réflexions sont actuellement en cours sur l'intégration de réglementations environnementales plus précises dans le PNA (RnPAT, 2021). Elles limiteraient les biais et les différences engendrées par une volonté politique de prioriser ou non le PAT sur les enjeux environnementaux. Un acteur rencontré précise que *« si la loi était plus exigeante en matière environnementale, ça simplifierait [...] la tâche pour mettre en place des PAT qui intègrent ces dimensions-là »* (Acteur public, GP) et donne l'exemple de son territoire et du renouvellement de mandature avec des élus qui précédemment considéraient l'environnement comme *« un aspect parmi d'autres, ce n'était pas le cœur de [leur] politique [qui] n'aurait pas porté un PAT très exigeant du point de vue environnemental »* (Acteur public, GP).

Par ailleurs, d'autres programmes et appels à projets existent et semblent encourager davantage les territoires à s'inscrire dans une transition écologique. C'est l'exemple du dispositif Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA), mis en place via à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en 2018 qui visait à améliorer la durabilité des territoires et la

qualité de vie des habitants (Gouvernement, 2018). Le projet TIGA apporte aux territoires de travailler sur la dimension environnementale, l'aspect central de l'AMI. Des projets agricoles et alimentaires ont été lauréats de ce dernier, c'est le cas de Terre de Sources de Rennes, du système alimentaire durable de 2030 de Dijon et de Cœur d'Essonne Agglomération, un territoire pionnier pour une transition agricole et alimentaire en Ile de France¹⁴. Ces projets peuvent être articulés avec des PAT (les cas de Terre de Sources et du projet de Dijon) et cet AP offre une occasion supplémentaire de placer au cœur des territoires la préservation de l'environnement. Bien qu'il aurait été intéressant de comparer ces projets avec les 8 PAT sélectionnés (pour comprendre les réels apports de l'AP TIGA), les recherches effectuées permettent de conforter les observations précédentes, qui consistent à orienter l'AP PNA vers une plus forte prise en compte de l'environnement, pour mettre en place des PATe.

Dans un second temps, plusieurs acteurs rencontrés ont fait part de leur regret d'avoir souvent sur leur territoire d'un côté un PAT et de l'autre un projet agricole : « *il ne faut pas oublier que l'agriculture sert quand même à se nourrir* » (Acteur public, TEV). Même si l'agriculture ne sert pas uniquement à l'alimentation humaine, les enjeux environnementaux se croisent entre agriculture et alimentation (paragraphe 1.1.1). En réponse à ce point, des territoires réfléchissent à mettre en place un Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT), comme c'est le cas de la CC Touraine-Est Vallées. D'autres, comme la métropole de Rouen Normandie, envisagent d'articuler leur politique agricole avec le PAT. L'objectif de ces projets est de considérer à part égale la dimension agricole et alimentaire.

La présentation de ces 8 PAT, la comparaison avec la définition de PATe et l'identification de difficultés pour intégrer l'environnement dans ces derniers, permettent d'apporter de premières réponses aux questionnements initiaux. Ces résultats sont notamment le fruit des réflexions de certains acteurs autour de cette thématique.

3.2. Une lecture différenciée du volet environnemental des PAT

L'environnement étant un sujet de débat public, chaque individu possède un regard distinct vis-à-vis de cette thématique. L'analyse comparative et textuelle des entretiens des acteurs des 8 études de cas conforte cette idée et met en évidence une pluralité de facteurs associés à la prise en compte plus ou moins forte de l'environnement dans ces PAT.

3.2.1. Une interprétation multiple de l'environnement qui se traduit dans les orientations stratégiques des PAT analysés

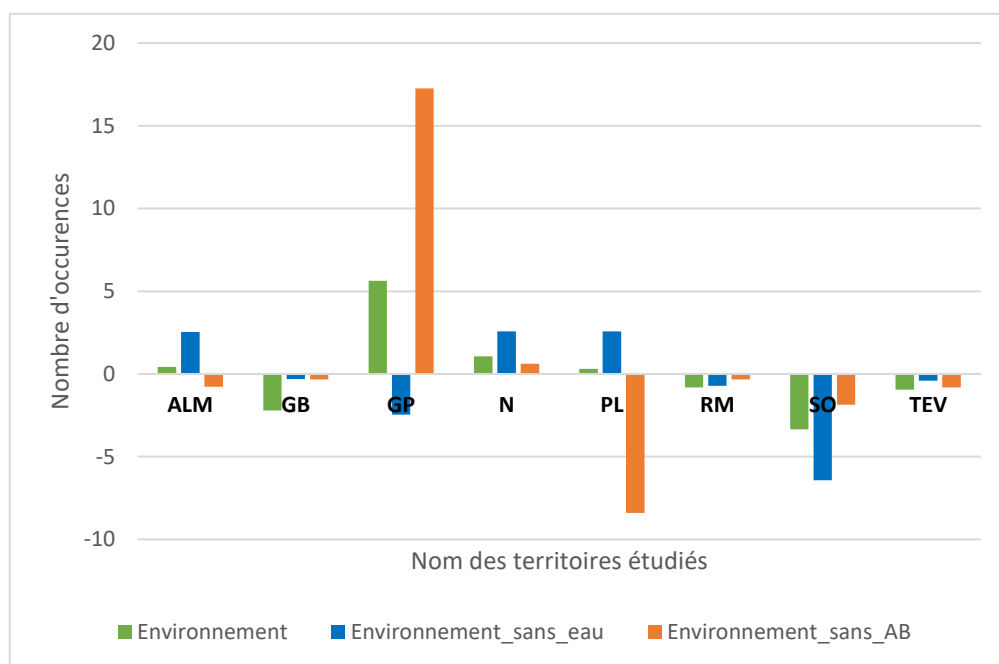
La récente association des termes « environnement » et « alimentation » a amené à se questionner sur leurs interprétations dans les PAT sélectionnés. Pour cela, une analyse textuelle du corpus, composé des 23 entretiens, a été réalisée et a mis en évidence que l'environnement dans ces territoires n'est pas directement lié à l'alimentation (figure 11). Ceci confirme la difficulté d'explorer « environnement » et « alimentation » de manière simultanée. Reliés par le mot « aller », qui traduit une idée de mouvement, un objectif à atteindre, ces projets semblent avoir pour rôle de créer du lien entre ces deux notions. L'environnement est alors perçu comme « quelque chose vers où on veut aller », et rejoint la notion de transition (écologique et alimentaire) à laquelle les PAT répondent. Également, le

¹⁴ Le détail de ces projets est disponible dans le dossier de presse du 13 septembre 2019 du Gouvernement français : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2019/09/dossier_de_presse_-_territoires_dinnovation_-_13.09.2019.pdf

Analyse effectuée après lemmatisation du corpus sur les 74 formes actives hors terme « PAT » dont la fréquence de cooccurrence est supérieure à 101 (pour des motifs de lisibilité du graphique).

Source : entretiens 2021

Le calcul des occurrences a été réalisé via l'analyse de plusieurs Tgen sur le logiciel IRaMuTeQ (méthode explicitée paragraphe 2.3.3), qui interroge l'utilisation du champ lexical autour de l'environnement suivant les territoires témoins. Le champ lexical retenu comprend des termes utilisés par les enquêtés et fréquemment associés dans la littérature à l'environnement : **bio, biologique, AB, environnement, environnemental, environnementales, écologique, agroécologique, agroécologie, air, climat, eau, sol, écologie, biodiversité, paysage**. Ce champ lexical a légèrement été modifié à plusieurs reprises en variant l'utilisation de certains mots (la figure 12 représente en plus, les résultats pour lesquels les variations d'occurrences ont été les plus importantes : eau et AB), ce qui a permis d'identifier des nuances au sein des territoires pour définir l'environnement.



Un nombre d'occurrence >0 signifie que ce groupe de mots est davantage cité dans ce groupe que par un autre (Baril et Garnier, 2015)

ALM : PAT d'Angers Loire Métropole ; GB : PAT du Grand Briançonnais ; GP : PAT de la CU du Grand Poitiers ; N : PAT de la Nièvre ; PL : PAT du Pays Lédonien ; RM : PAT de la Métropole Rouen Normandie ; SO : PAT du Sud-Ouest de la métropole parisienne ; TEV : PAT Touraine-Est Vallées

Source : entretiens 2021

Réalisation : Marcadet via IRaMuTeQ, 2021

Figure 12 : Représentation graphique du champ lexical lié à l'environnement

La fréquence d'utilisation du champ lexical lié à l'environnement n'est pas similaire entre les territoires. Les personnes interrogées de la CU du Grand Poitiers et du département de la Nièvre ont davantage employé ce champ lexical que les autres. Les interrogés du Sud-Ouest de la métropole parisienne sont ceux qui en ont parlé le moins. La variation de la définition du champ lexical montre la différence d'interprétation de l'environnement au sein des PAT analysés. Lorsque la même analyse est faite sur le champ lexical environnement sans le terme eau, le Grand Poitiers n'est plus le territoire prédominant. Également, lorsque ce sont les termes relatifs à l'AB qui sont supprimés, le territoire du Grand Poitiers est prédominant tandis que le territoire du Pays Lédonien est celui dont l'occurrence de ces termes est la moins importante. Cela confirme par ailleurs l'entrée environnementale de ces derniers. Il est à noter que l'ensemble de ces résultats dépend des discours des enquêtés, qui, suivant leur sensibilité, intègrent plus ou moins les mots relatifs au champ lexical de l'environnement.

De la sorte, l'ensemble des PAT sélectionnés prend en compte l'environnement comme un « *axe en fond* » (Société civile, SO), implicite et transversal aux actions mises en place. Cet aspect peut être illustré par l'exemple du PAT d'Angers Loire Métropole qui, lors de son élaboration, a créé un groupe de travail spécifique à la transition écologique. Alors qu'ils ont rencontré des difficultés lors de l'animation des groupes de travail, notamment pour isoler cette thématique des autres, ils ont décidé de la rendre implicite. Mêmes constats pour le PAT du Grand Briançonnais qui considère que l'environnement « *fait partie de l'ADN du parc* » (Acteur public, GB), ou pour les PAT de la métropole Rouen Normandie et du Sud-Ouest de la métropole parisienne, dont les actions peuvent être considérées comme « *bénéfiques pour l'environnement mais [non] classées comme des projets environnementaux* » (Société civile, SO). L'environnement peut être perçu également en second

plan, au travers de la structuration de filières vertueuses pour l'environnement : c'est le cas du PAT du Pays Lédonien, dont les réflexions sont appuyées sur le développement de filières biologiques.

Cependant, certains projets ont souhaité appuyer cette dimension environnementale en la désignant comme un axe stratégique. Le PAT du Grand Poitiers envisage par exemple de mettre en place des actions spécifiques à la préservation de l'eau et de la biodiversité en plus de certaines actions transversales, qui peuvent être considérées comme vertueuses pour l'environnement (relocalisation de l'alimentation par exemple). Le PAT de la Nièvre a également une orientation stratégique plus spécifique à l'environnement, nommée « le département, aux côtés du monde agricole face aux enjeux de demain » (Département de la Nièvre, 2021). Celui-ci prend notamment compte l'adaptation des agriculteurs face au changement climatique, le soutien d'actions favorables à la biodiversité, etc. Le Sud-Ouest de la métropole parisienne souhaite également faire de l'environnement un axe à part entière du PAT 2, un choix récent, car non inscrit comme tel dans le PAT 1.

Par conséquent, ces résultats montrent que la prise en compte des problématiques environnementales et la définition « d'environnement dans le PAT » varient d'un territoire à l'autre. Cette notion amène à se questionner sur les facteurs expliquant ces variations.

3.2.2. Des motivations diverses qui expliquent l'intégration plus ou moins importante de l'environnement dans les PAT

L'analyse des 8 PAT sélectionnés a montré que le contexte territorial influe sur la prise en compte de l'environnement dans ces derniers. La présence d'enjeux environnementaux forts (pollution des eaux, des sols, disparition des paysages, etc.) est notamment un moteur essentiel. Cette idée est illustrée par les PAT de la CU du Grand Poitiers et du Pays Lédonien, deux territoires marqués par une volonté de préserver la ressource en eau en travaillant sur les zones de captages d'eau potable. L'enjeu « eau » est ainsi considéré comme le moteur et la porte d'entrée pour mettre en place le PAT. Sur ce point, un des acteurs de la CU du Grand Poitiers affirme que « *tout ce qui est bon pour le PAT est bon pour l'eau et inversement* » (Acteur public, GP).

La préservation des paysages est également un point qui ressort lors des entretiens réalisés avec le territoire du Grand Briançonnais, marqué par de forts enjeux autour de la préservation des alpages, constitués de grands espaces ouverts prédominés par des élevages. Dans ce cas, le PAT, via la production alimentaire contribue à la préservation de l'environnement puisque « *quand on sert l'agriculture, on sert l'environnement* » (Acteur public, GB).

Également, le contexte historique des territoires est important. Par exemple, les problématiques de préservation de l'eau sont présentes sur le Pays Lédonien depuis une vingtaine d'années et ont amené les acteurs du territoire à trouver des solutions. Des réflexions avaient déjà émergé sur le développement de filières bios, la ville de Lons-le-Saunier (inclue dans le PAT) était notamment une des villes pionnières pour avoir introduit des aliments bio dans sa cuisine centrale. Le PAT est donc « *une suite logique de différentes actions qui étaient déjà en place, qui avaient déjà commencées à se faire depuis certaines années* » (Acteur public, PL) et s'insère pleinement dans le contexte actuel d'une consommation alimentaire davantage orientée vers des produits durables. Dans le département

de la Nièvre, des travaux concernant la préservation de l'environnement étaient présents depuis une dizaine d'années et ont contribué à la dimension environnementale du PAT.

Les contextes environnemental et géographique influent donc sur la prise en compte de l'environnement dans les PAT. A ces derniers, il est possible d'ajouter le contexte sociétal actuel où l'intérêt de la part des habitants vis-à-vis de leur alimentation grandit (Agence Bio, 2018). Les habitants étant concernés, ils souhaitent que ces projets répondent à leurs attentes. Ceci a notamment été le cas pour le PAT 2 du Sud-Ouest de la métropole parisienne où le contexte sociétal et les politiques publiques sur les PAT ont joué un rôle dans l'introduction d'un axe environnemental dans le PAT 2 comparé au PAT 1. Ainsi, ces observations permettent de confirmer **l'hypothèse 1** puisque le contexte territorial influe sur le degré de prise en compte de l'environnement dans ces projets.

Un deuxième motif, mis en évidence grâce à l'analyse des résultats, est « l'entrée » réduction des impacts environnementaux de l'alimentation via l'échelon production agricole. En effet, parmi les 8 PAT sélectionnés, 3 présentaient un lien fort avec la stratégie agricole de leur territoire, précédant le PAT (tableau 12).

Tableau 12 : Noms et dates des politiques agricoles identifiées dans les territoires étudiés

Territoire	Nom de la politique agricole du territoire	Dates politiques agricoles	Dates début PAT
Grand Briançonnais	Charte du PNR du Queyras	2010 – 2025	2017
Angers Loire Métropole	Projet Agricole	2017 – 2021	2018
Métropole Rouen Normandie	Charte Agricole de territoire	2018 – 2021	2019

Source : entretiens 2021

Réalisation : Marcadet, 2021

Par conséquent, « *le projet alimentaire est quelque part le petit frère du projet agricole* » (Acteur public, ALM) et semble compléter ce dernier. L'aspect environnemental de l'alimentation est mis en évidence dans un premier temps par le biais de la réduction de l'empreinte écologique de la production agricole qui, par la suite, s'élargit aux autres échelons du SA. Dans un second temps, le travail préalable des territoires sur l'agriculture a favorisé la concertation de plusieurs acteurs, présents également dans le PAT. Les acteurs se connaissant entre eux et certaines réflexions ayant déjà été effectuées, des thématiques plus « nouvelles » ont pu être travaillées, dont l'environnement.

Un dernier facteur est l'appui des politiques publiques (outils de planification, politique nationale, politiques locales) pour impulser une dynamique environnementale. Bien que les acteurs aient fait part d'une volonté d'avoir un AP PNA avec plus de précisions sur l'environnement, certaines politiques ont amené les territoires à travailler sur ces sujets. Par exemple, l'utilisation de l'outil PCAET (en parallèle d'une réponse à un AP régional) a motivé la CC Touraine-Est Vallées à développer son PAT et l'articuler au mieux avec ce dernier. Également, le département de la Nièvre, en lien avec la promulgation de la loi EGalim, a décidé d'engager une réflexion de l'amont vers l'aval, partant des débouchés de la restauration collective vers la production agricole en vue d'un approvisionnement en aliments de qualité et durables. Comparé à d'autres projets, le département s'en est saisi via « *l'approvisionnement collectif [qui] est l'acte final de la consommation, peu importe, un scolaire, une personne en EHPAD [...] c'est de se dire qu'avant, il y a la partie production de l'amont à l'aval et quel impact on a pour produire notre aliment, le transformer, le consommer* » (Acteur public, N), ce qui a favorisé le soutien des filières agricoles durables.

Ces motivations sont à mettre en relation avec la dynamique et le tissu local, dont la participation active des individus permet de considérer avec plus ou moins d'importance l'aspect environnemental du PAT.

3.2.3. *Les jeux d'acteurs dans la gouvernance des PAT autour des questions environnementales*

La gouvernance des PAT a comme objectif de concerter l'ensemble des acteurs participant afin de mettre en place une certaine dynamique sur un territoire, chaque acteur pouvant ainsi apporter son expérience sur des thématiques diverses, dont l'environnement. Or, faire de l'environnement un moteur du PAT semble être « *une affaire de personnes* » (Acteur public, PL). Cette étude s'est notamment intéressée à comprendre l'influence des acteurs environnementaux (économiques, publics, société civile), des politiques et de la structure porteuse du PAT pour traiter ces questions environnementales.

La présence d'acteurs environnementaux dans le PAT laisse supposer la prise en compte importante de ce champ dans les orientations stratégiques du projet. Par exemple, la présence d'acteurs participant à la gestion de la ressource en eau, laissera supposer que des actions sont effectuées dans ce domaine. L'identification des acteurs environnementaux (annexe XIV) grâce aux entretiens réalisés et aux documents associés à ces projets, a permis, dans un premier temps, d'identifier ceux qui semblent « récurrents » et les potentielles différences entre les territoires. L'objectif était de comprendre les potentiels liens entre leur participation et le développement d'un PAT qui pourrait prendre les formes d'un PATe.

Globalement, les mêmes types d'acteurs sont mobilisés : les interrogés travaillent tous avec l'ADEME, des organismes de développement agricole et des associations de préservation de la nature. La participation de ces structures apporte un regard environnemental important. L'ADEME apporte un regard sur l'inscription d'un territoire dans une transition énergétique et écologique (travaux notamment sur le développement d'une alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.). De plus, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement peut avoir dans certaines régions dont la Nouvelle-Aquitaine un service lié à l'alimentation et permet « *d'insister pour que l'ambition dans les PAT pour l'intégration de l'environnement aille au-delà des caractéristiques attendues* » (Acteur public, GP). Les compétences publiques de ces dernières permettent d'apporter un cadre réglementaire aux projets et communiquent sur la mise en place de formations, l'utilisation d'outils, etc.

Beaucoup d'entre eux intègrent également des représentants de la société civile, soit à travers des associations de consommateurs (exemple : UFC que Choisir pour le PAT de la Métropole de Rouen Normandie) soit en les concertant lors de l'élaboration ou de la mise en place du PAT. Plusieurs collectifs impliquant ces derniers ont été créés dans les PAT sélectionnés. C'est le cas du PAT du Pays Lédonien qui souhaite intégrer la société civile au sein de leur future SCIC ou du PAT du Grand Briançonnais, qui les a intégrés au sein du collectif de la transition agricole et alimentaire. En parallèle, d'autres outils existent, notamment pour mobiliser les habitants tels que la création d'une plateforme internet¹⁵ par le PAT du Grand Poitiers, sur laquelle les habitants peuvent consulter les grands projets de la communauté urbaine, donner leurs avis, proposer des idées, argumenter, etc. La concertation

¹⁵ Plateforme « Je participe Grand Poitiers » disponible sur <https://jeparticipe-grandpoitiers.fr/>.

citoyenne a également été employée par Angers Loire Métropole sous une forme différente : via la réalisation d'assises de la transition écologique¹⁶ en octobre 2020. Elles ont consisté à la réalisation d'ateliers afin de commencer une réflexion collective sur la transition écologique du territoire. La thématique « se nourrir » est ressortie et les habitants sont amenés à prioriser les orientations à mettre en place sur le territoire (Angers Loire Métropole, s.d.). Également la métropole de Rouen Normandie, via le développement d'une COP21 locale a permis une concertation des habitants et d'autres acteurs (économiques et public). Cette dernière fait suite à l'engagement de la métropole qui a signé l'Accord de Rouen pour le climat en 2018 (COP21 Rouen Métropole, s.d.) pour répondre aux enjeux climatiques du territoire. « *La COP21, c'est un outil en fait pour la mise en œuvre de leurs actions [dont celles du PAT]* » (Acteur public, RM).

Bien qu'il puisse exister des divergences de points de vue avec ces acteurs, la participation active d'associations de préservation de l'environnement apporte une dimension environnementale non négligeable dans un PAT. Ces dernières peuvent être incluses différemment suivant les PAT sélectionnés. Par exemple, pour le Grand Briançonnais, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Haute Durance, qui travaille sur les thématiques autour de l'eau, les déchets, l'alimentation, le changement climatique, etc. a été identifié comme un acteur porteur d'action, « *qui peut développer ce PAT ou en tout cas, le mettre en valeur à travers différentes actions, bien sûr en lien avec l'environnement* » (Société civile, GB). Cela s'est traduit par la mise en place d'un projet, nommé de la « Terre à l'assiette » qui avait pour objectif de recréer du lien entre les producteurs et les consommateurs. A contrario, certaines associations essaient de participer activement à l'élaboration du PAT et d'intégrer des axes environnementaux.

En parallèle, leur proximité avec la société civile, comme le précise un acteur interrogé « *quelque part j'ai l'impression de porter une certaine parole sociétale* » (Société civile, PL) est un atout pour faire porter leur voix et insister sur ces dimensions notamment auprès des élus. En effet, suivant les territoires, le portage politique des enjeux environnementaux peut être différent. Dans les projets sélectionnés pour leur entrée environnementale, tous ont reçu un portage politique important pour inclure l'environnement dans les PAT. Par exemple, les anciens élus du département de la Nièvre et de la métropole de Rouen Normandie avaient une sensibilité forte pour les problématiques environnementales. Cette vision s'est traduite par la construction d'une stratégie d'adaptation au changement climatique pour la Nièvre et une charte agricole pour Rouen. Également, les nouveaux élus de la CU du Grand Poitiers et du Pays Lédonien sont très engagés pour la préservation de l'eau et ont facilité les discussions concernant le développement de pratiques agricoles durables près des zones de captages (AB, réduction de l'utilisation d'intrants). À la suite des dernières élections municipales, en juillet 2020, le PAT de la CU du Grand Poitiers est devenu publiquement l'un des trois chantiers prioritaires du mandat, avec une proclamation publique de la nécessité de préserver l'eau. Au sein de ces projets, les élus peuvent y voir un intérêt économique avec la création de valeur ajoutée. C'est le cas pour le Pays Lédonien, où le PAT va permettre de développer des filières bios et mettre en place une structure à visée économique : la SCIC Ensemble Bi'eau.

Par ailleurs, la forte articulation entre le PAT et le PCAET sur la CC de Touraine-Est Vallées a été encouragée politiquement par la vice-présidente à la transition écologique qui

¹⁶ Le déroulé de ces assises est présenté sur le lien suivant : <https://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/assises-de-la-transition-ecologique/index.html>.

supervise ces derniers. Considérée par d'autres acteurs comme une personne « *assez engagée* » (Acteur économique, TEV), l'environnement est mis en avant dans chacune de ses actions. Actuellement, les objectifs sont portés sur une volonté d'améliorer et de relocaliser l'approvisionnement des restaurants collectifs du territoire.

La traduction de l'engagement des élus en faveur d'une transition écologique intégrée dans le PAT peut se traduire par la signature d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE) ou plus récemment d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)¹⁷. Leur signature engage le territoire avec l'Etat pour mettre en place des actions inscrites dans la transition écologique. En inscrivant les PAT dans ces contrats, les élus s'engagent à ce que ces derniers contribuent à la transition écologique du territoire. Dans les PAT sélectionnés, deux structures porteuses ont signé de tels contrats : Angers Loire Métropole et le PETR du Grand Briançonnais. Le Grand Briançonnais a quant à lui souhaité ajouter la dimension solidaire à son CTE. Par conséquent, la mise en place d'un PAT avec une dimension environnementale forte peut être reliée au contexte politique du territoire et de l'engagement des élus dans ces thématiques : des élus moins engagés politiquement sur ces volets seront plus difficile à convaincre et les enjeux environnementaux moins pris en considération.

Ces conclusions permettent de valider **l'hypothèse 2** (l'utilisation de l'environnement comme moteur dans un PAT dépend des individus présents sur le territoire) puisqu'au travers des discours des enquêtés, la participation d'acteurs engagés sur ces thématiques tels que les élus, a favorisé une prise en compte importante du volet environnemental.

Ainsi, l'implication de l'environnement dans ces projets dépend principalement des sensibilités de chacun, de la dynamique territoriale et des dispositifs présents sur le territoire (Acteur public, PL). Un acteur rencontré synthétise ces observations en indiquant que « *c'est à la fois la rencontre entre des acteurs fortement mobilisés qui ont porté ces messages politiques et puis des élus métropolitains, qui ont écouté, qui l'ont intégré dans la stratégie* » (Acteur public, RM). L'implication de chacun et notamment de la société civile explique en partie les degrés différents d'intégration de l'environnement. En complément de cette étude, il pourrait être intéressant de s'intéresser au lien entre gouvernance « top down » (descendante) et « bottom up » (ascendante) (JBB et FN, 2020) et l'introduction des problématiques environnementales liées à l'alimentation dans ces territoires.

Les différences entre les PAT peuvent ainsi s'expliquer selon différents motifs mis en évidence en partie grâce à la réalisation d'une étude comparative. L'analyse plus précise des discours a permis de confirmer ces résultats.

3.3. Préconisations pour l'affirmation de PAT environnementaux

L'analyse de 8 PAT a permis de comprendre comment l'environnement était perçu et traduit dans ces projets, d'identifier des freins et difficultés rencontrés par les chargés de mission pour le mobiliser. A partir de la connaissance des besoins des acteurs rencontrés, des préconisations à destination de porteurs de PAT ont pu être proposées.

¹⁷ Le CRTE élargit les thématiques du CTE en impliquant les questions culturelles et d'éducation (Acteur public, ALM).

3.3.1. *S'appuyer sur des dispositifs existants pour développer un PAT environnemental*

Plusieurs acteurs rencontrés ont fait part de leurs difficultés pour différencier les actions vertueuses pour l'environnement des autres domaines d'actions d'un PAT. Pour favoriser cette distinction et identifier des actions orientées « préservation de l'environnement », les territoires peuvent s'appuyer sur des dispositifs publics territoriaux déjà désignés comme tels. En effet, un PAT n'est rien d'autre qu'un nouveau document stratégique s'ajoutant à ceux préexistants. Bien qu'il favorise la création d'une synergie autour de l'alimentation, le risque est de se retrouver avec « *un cumul de documents [non articulés] qui arrivent sur un territoire et [dont il faut] analyser l'efficacité réelle* » (Acteur public, GP). Selon cet acteur, il semble primordial de prendre du temps lors de la réalisation du projet, de construire une démarche et de questionner l'articulation avec les dispositifs existants qui intègrent déjà l'environnement.

Lors des entretiens réalisés avec les acteurs des 8 PAT, il s'est avéré que peu de dispositifs proposés par le Cerema et le Ministère de la transition écologique (2021) (annexe XV) étaient mentionnés (tableau 13). Un constat qui peut s'expliquer par un oubli de la part des interrogés, par une non-articulation du PAT avec ces derniers, ou par un manque de connaissance des possibilités d'articulations. Il est à noter que les territoires articulent majoritairement leur PAT et le volet environnemental avec les domaines « agriculture » et « aménagement » bien associés dans les PAT agri-alimentaires (41 % des PAT en France) (RnPAT, 2021).

Le dispositif le plus identifié est le PCAET, 6 des 8 PAT analysés l'ont mentionné. Au sein du PCAET, le PAT est bien souvent considéré comme « *le volet agriculture et alimentation. [...] Il doit permettre d'aller plus loin dans la mise en œuvre du PCAET [...]. Ce sont deux démarches complémentaires* » (Acteur public, GP). Hormis ce dispositif, les territoires semblent favoriser une articulation avec d'autres stratégies locales incluant des enjeux de préservation de l'environnement. C'est le cas par exemple du Grand Poitiers dont les acteurs interrogés n'ont pas mentionné l'articulation avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Clin mais d'un lien entre le PAT et le programme Re Sources, un programme soutenu par la région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Ce programme permet notamment aux territoires de travailler sur la protection des zones de captage d'eau potable grâce au développement d'une agriculture durable. Pour cela, plusieurs acteurs sont mobilisés autour d'une stratégie d'action commune (Re-sources, s.d.). De plus, même si certains territoires semblent développer un PAT préservant les ressources naturelles telles que les paysages (Pays Lédonien, Grand Briannonnais) ou le sol (CC Touraine-Est Vallées), il ne semble pas exister d'articulations avec des plans de préservation de paysages ou de réels projets concernant la gestion des friches agricoles.

Tableau 13 : Articulation des PAT avec les dispositifs publics repérés par le Cerema et le Ministère de la transition écologique (2021)

Les cases vides correspondent à une non-articulation ou une non-réponse des interrogés

	AGRICULTURE			BIODIVERSITE	SOL/FONCIER	AMENAGEMENT		SANTE	CLIMAT / ENERGIE	TRANSITION ECOLOGIQUE			ECONOMIE CIRCULAIRE
	PAC	Plan de gestion des haies	MAECs	Natura 2000	ZAP/PEAN	PLU/PLUi	SCoT	CLS	PCAET	CTE / CRTE	Politiques régionales	Politiques locales	Feuille de route de l'économie circulaire
PAT Angers Loire Métropole				Prise en compte des espaces Natura 2000		Articulation	Articulation		2/3 des fiches sont consacrées au PAT Complémentarité perçue du fait que PCAET est un document stratégique et PAT un plan d'action	Inscription dans 2/3 fiches du CTE		Plan biodiversité, le PAT concerte des acteurs participants à ce dernier	CODEC
PAT Rouen Métropole			Développement de MAECs						En lien avec les objectifs sur l'agriculture avec notamment un focus sur le changement de pratiques agricoles mais pas d'articulation définie	PAT correspond à une fiche action agriculture, alimentation du CTE		COP 21 Charte agricole	
PAT Grand Poitiers	Possibilité d'articuler des actions de préservation de la biodiversité avec le 2 ^{ème} pilier de la PAC				Dans 2 ans : avec notamment inclusion potentielle du PAT		Pas d'articulation mais donne une première base environnementale réutilisable par le PAT		PAT est le volet agriculture et alimentation		Inscrit dans le programme Néo terra ^[1] et programme Re Sources ^[2]		
PAT Sud-Ouest métropole parisienne		Souhait d'accompagner les agriculteurs et de favoriser le développement de haies											
PAT Touraine-Est Vallées							Articulation concernant la présence de friches agricole		PAT est le volet alimentation du PCAET				
PAT Grand Briangonnais			Développement de MAECs	Prise en compte des espaces Natura 2000					PAT est inclus dans le PCAET à l'échelle du PETR dans l'axe alimentation locale	Volet autonomie alimentaire du CTES		PAT est un outil pour la charte agricole du PNR	
PAT Pays Lédonien		Réponse au plan de relance pour mettre en place des actions pour planter des haies					Volonté d'articuler avec la politique d'artificialisation	Mentionné mais pas d'articulation souhaitée pour les élus	Articulation avec la charte agricole du PETR				
PAT Nièvre		Projet de mettre en place un espace-test bio et de replanter des haies			Prise en compte de la ZAP et de la PAEN dans le PAT, mise en place d'actions en conséquence							Vient nourrir la stratégie adaptation changement climatique et la stratégie biodiversité	

[1] Néo terra est la feuille de route de la transition écologique de la région Nouvelle-Aquitaine, adoptée en 2018 et comprenant 11 ambitions. Plus d'informations sur : <https://www.neo-terra.fr/>

[2] Re Sources est un programme mis en place dans la région Aquitaine qui a pour objectif de préserver la qualité de l'eau potable, notamment en développant une agriculture durable sur les zones de captage. Plus d'informations sur : <https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/presentation-2/>

Source : Marcadet, 2021

Pour autant, ces dispositifs présentent des atouts pour réduire les enjeux environnementaux liés à l'alimentation. Le PCAET permet de répondre aux enjeux climat, air et énergie et contribue à adapter l'agriculture aux enjeux de demain. Il peut également s'inscrire dans la dimension politique du territoire via le CRTE (AdCF, 2021). Comme pour le PAT, ce plan dépend du contexte territorial et historique et permet de mobiliser un certain nombre d'acteurs, remobilisables dans le PAT. Les exemples de la CC Touraine-Est Vallées (annexe XVI) ou du PAT de la Métropole du Mans et son « Clim'arbre¹⁸ » illustrent ces propos. Le PCAET permet d'associer plusieurs outils utiles, notamment pour réaliser une évaluation environnementale tels que la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) ou encore l'utilisation de l'outil « Clim'agri¹⁹ » (ADEME, 2021). Ce dernier peut être utilisé pour mettre en place un PCAET et offre un accompagnement de l'ADEME.

Certains dispositifs favorisent la prise en compte des autres composantes de l'environnement. Pour l'eau, les territoires sont encouragés à articuler leur PAT avec des programmes locaux (cas du Grand Poitiers) ou le SAGE du territoire. Également, des documents d'urbanisme peuvent être utilisés afin de répondre aux enjeux de biodiversité, de préservation du sol et des paysages. C'est le cas du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui inclut un diagnostic initial de l'environnement et un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ou du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui met l'accent sur la préservation des ressources naturelles et des terres agricoles (lutte contre l'artificialisation des terres.)

Ainsi, en s'appuyant sur les retours positifs des PAT utilisant ces derniers pour enrichir leur volet environnemental et en comparant avec les limites des autres, il est possible de mettre en évidence une première préconisation. Celle-ci serait d'**identifier le volet environnemental des dispositifs existants sur le territoire et les articuler avec les objectifs environnementaux du PAT**. La combinaison des différents dispositifs et outils disponibles permettra de mieux intégrer l'ensemble des domaines d'actions et correspondra à un premier levier pour développer un PATE. De plus, utiliser des projets préexistants sur le territoire et possédant un cadre officiel pourra être un atout pour mobiliser les acteurs du territoire autour de ces problématiques. En particulier, le travail des élus pourra être facilité puisqu'ils auront déjà connaissance du montage technique et financier (PQNA, 2021).

La réflexion autour de ces dispositifs permettra de donner de premières idées aux chargés de mission PAT afin de mobiliser les divers acteurs sur ces thématiques et de les réunir autour d'objectifs environnementaux communs.

3.3.2. Créer un modèle de gouvernance permettant d'inclure les acteurs environnementaux

La perception différenciée de l'environnement par chaque individu et la difficulté d'établir une définition commune de ce qui est entendu par « environnement dans le PAT » complexifient l'intégration de ce volet dans ces projets. Le PAT, considéré comme « *une chance supplémentaire pour les acteurs de l'alimentation, pour que, dans leurs territoires, il se passe quelque chose de plus positif si tout le monde est autour de la table* » (Acteur public, GP) possède tous les prérequis pour définir collectivement des objectifs environnementaux à atteindre. Par ailleurs, les collectivités ne possèdent pas l'ensemble des compétences

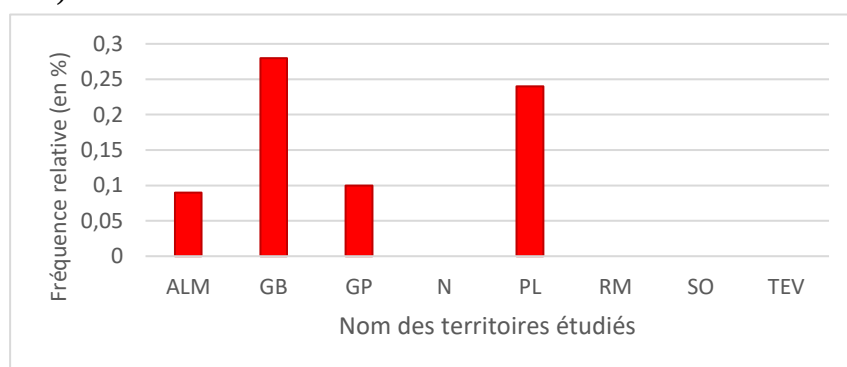
¹⁸ Présenté sur : https://www.paysdumans.fr/sites/default/files/files/climarbre_actions.pdf

¹⁹ Présentation du dispositif sur : <https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/passer-a-l'action/dossier/evaluation-environnementale-agriculture/loutil-climagri>

nécessaires pour aborder les sujets autour de l'agriculture et de l'alimentation : « nous collectivités, on n'est pas forcément les plus pertinents ou les plus à même [de] mener ces actions. Il faut s'appuyer sur les relais locaux, qui ont une meilleure connaissance que nous au sujet de l'agriculture, de l'alimentation » (Acteur public, TEV). Les agriculteurs doivent de même être concertés puisque « ces questions de l'environnement [ne] sont possibles que si elles sont volontaires, soutenues et accompagnées financièrement pour les agriculteurs » (Société civile, SO) tout comme les acteurs « classiques » des PAT (DRAAF, ADEME, PNR, etc.). Il est indispensable d'intégrer le tissu local, donc des associations de préservation de l'environnement, les habitants, etc.

La participation de la société civile, bien qu'elle soit souvent sollicitée dans l'élaboration des PAT, n'est pas incluse dans les structures de pilotage (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux, 2021). Leur implication permet de mieux identifier les attentes des habitants sur le territoire vis-à-vis de leur alimentation et concernant l'environnement, de mettre l'accent sur la nécessité d'engager de réelles actions : « dès l'instant que la participation [citoyenne] est assurée, on peut être à peu près sûr que le volet environnemental va être abordé dans le cadre des discussions » (Acteur économique, ALM).

Par ailleurs, à la suite des difficultés de concertation et d'entente autour des enjeux environnementaux, s'ajoute un manque de définition commune de ce qui est entendu par « environnement dans le PAT ». Il semble nécessaire « que tous les acteurs qui parlent d'un terme [...] aient bien la même chose en tête » (Acteur public, ALM) en se questionnant sur « quels enjeux d'avenir on partage, on porte et puis, et puis parler des mêmes choses et rien que de se mettre d'accord sur les mêmes choses » (Société civile, PL). Ne pas définir une vision commune du volet environnemental du PAT peut entraîner l'oubli de prendre en compte certains aspects environnementaux. Par exemple, dans les projets analysés, la notion de résilience a pour beaucoup d'entre eux été négligée bien que cette notion soit fortement utilisée depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19. Elle est définie comme « la capacité d'un système alimentaire et de ses différents éléments constitutifs à assurer la disponibilité d'une nourriture adaptée, accessible et en quantité suffisante pour tous, dans un contexte de perturbations variées et imprévisibles » (Tendall *et al.*, 2015 cité dans Grimonpont, 2019). La résilience prend en compte une dimension environnementale²⁰ et est citée dans certains plans stratégiques de PAT, ce n'est pour autant pas une notion qui est ressortie des différents discours (figure 13).



Source : entretiens 2021

Réalisation : Marcadet, 2021

Figure 13 : Utilisation du terme « résilient » pour discuter de l'aspect environnemental du PAT

²⁰ Présente dans la grille d'évaluation de la résilience d'une démarche alimentaire territoriale, développée par les Greniers d'Abondance (Les Greniers d'Abondance, s.d.).

Ainsi, la résilience est faiblement ou non mentionnée dans ces projets, soit par omission ou tout simplement par méconnaissance puisqu'il n'existe pas de documents officiels présentant ce à quoi peut correspondre le volet environnemental d'un PAT.

Par conséquent, **il est nécessaire dans un premier temps que les chargés de mission développent un modèle de gouvernance « ouvert ».** Ce dernier permettra d'intégrer aux discussions les acteurs environnementaux. Puis, dans un second, de définir ce qui est entendu par environnement dans leur PAT, en s'appuyant sur les documents officiels. Ces objectifs pourront être exposés à travers les orientations stratégiques du plan d'action et faciliteront l'appropriation et la compréhension des habitants sur l'intérêt d'un PAT pour préserver l'environnement. Pour mieux les impliquer, les chargés de mission peuvent mettre en place de nouveaux organes de gouvernance, nommés « conseils de l'alimentation ». Prenant la forme de collectifs, ils sont consultés par le chargé de mission PAT et permettent aux habitants de participer et de devenir force de propositions. Le Syndicat mixte du Pays des Châteaux a mis en place un tel conseil et permet d'aborder l'ensemble des thématiques autour de l'alimentation dont l'environnement (Pays des Châteaux, 2020).

Ainsi, une fois les acteurs mobilisés autour d'une définition commune, ils pourront s'inspirer de scénarios déjà mis en place, permettant de donner des pistes de réflexions pour mettre en place de nouvelles actions.

3.3.3. S'inspirer de scénarios « modèles » pour diversifier ses actions et commencer une réelle transition écologique

L'étude suivante a mis en évidence la difficulté de mettre en place des actions spécifiques à chaque composante de l'environnement. Le PAT est considéré comme un tout comme « *une sorte d'économie d'un cercle vertueux, [...] une économie circulaire* » (Acteur public, N). Certaines composantes sont bien identifiées comme le climat (lié au changement climatique) traduit sous le développement de filières respectueuses de l'environnement : « *les gens [...] ils parlent plus que de climat parce que ça, on commence à s'en rendre compte* » (Acteur économique, PL). De telles actions ont été développées dans les projets du Pays Lédonien mais également dans d'autres PAT comme celui de la métropole de Montpellier Méditerranée²¹, qui a une approche intéressante concernant ce volet puisque le cœur du PAT est le développement d'une filière agroécologique et alimentaire (Montpellier Méditerranée Métropole, 2017). L'eau est également une composante bien identifiée par l'ensemble des acteurs et notamment par les élus (exemple du Grand Poitiers qui envisage mettre en place des actions spécifiques (annexe XVII)). Pour le « sol », une grande majorité des actions orientées « préservation du sol » consistent à limiter l'artificialisation de ces derniers. Quelques travaux sont menés également sur la gestion des friches agricoles. Pour la biodiversité, les acteurs sont majoritairement conscients des travaux à mener, mais les actions réelles ne semblent pas être satisfaisantes par rapport au déclin de la biodiversité (propos recueillis par des acteurs rencontrés). Néanmoins, quelques réflexions débutent, c'est le cas de la métropole Rouen Normandie qui met en place des actions de préservation des espèces messicoles sur des terres acquises par la collectivité. Concernant la prise en compte des paysages, peu de territoires ont mentionné un réel lien entre la préservation des paysages et la mise en place d'un PAT (mise

²¹ Pour plus de renseignements sur ce projet : <https://www.entreprendre-montpellier.com/fr/choisir-montpellier/misez-sur-lagroecologie>

à part le Grand Briançonnais qui a intégré cette dimension via le développement du pastoralisme).

Pour autant, il existe des moyens permettant aux territoires de lever ces freins. En effet, ils peuvent s'appuyer sur des documents méthodologiques présentant des exemples d'actions à mettre en place. C'est le cas de l'auto-évaluation environnementale des PAT proposée par le Cerema et le Ministère de la transition écologique (2021) qui amène les territoires à réfléchir différemment. Par exemple, il remet en évidence l'importance de la sensibilisation des consommateurs à une meilleure consommation, qui permettra d'avoir des effets positifs sur l'environnement. Cette dernière semble bien développée dans la majorité des PAT, c'est le cas par exemple du département de la Nièvre avec la création de « l'Agropôle du Marault », un espace permettant le développement d'activités de sensibilisation, de forums et d'activités destinés à tout public (il présente des espaces de sensibilisation à l'agroécologie et participe à la sensibilisation sur de nouveaux modes de productions agricoles respectueux de l'environnement). Pour autant, elle est peu ressortie dans les discours des interrogés. Les termes « sensibilisation » et « sensibiliser » n'apparaissent que 54 fois sur l'ensemble du corpus analysé via IRaMuTeQ (sur les 151 687 occurrences).

Également, plusieurs acteurs rencontrés ont fait part des atouts de l'utilisation du scénario Afterres 2050²² comme appui pour mettre en place un PAT. Bien que celui-ci demande du temps et des concertations supplémentaires, il peut être utilisé comme base de construction d'un PAT. Parmi l'ensemble des PAT analysés, aucun n'a utilisé ce dernier pour développer sa stratégie. Il avait néanmoins été identifié comme une opportunité pour aborder les questions de l'environnement liées à l'alimentation par Angers Loire Métropole. Le PNR Boucles de la Seine Normandie s'est inspiré de ce scénario pour mettre en place son PAT. Le PNR a décliné ce dernier sous le biais de l'alimentation et plusieurs axes ont été identifiés (PNR des Boucles de la Seine Normandie, 2020) (annexe XVIII).

Ainsi, une troisième préconisation est de **mobiliser des documents et des stratégies permettant de fixer des objectifs environnementaux pour développer des actions spécifiques à ces dernières**. Chaque action, identifiée comme réponse à un enjeu environnemental du territoire, pourra venir en complément des autres et comme le résume un acteur rencontré « *la vertu appelle la vertu, à partir du moment où on engage des actions en faveur d'une agriculture extensive durable, qui respecte les hommes et son environnement, forcément ça a des bénéfices liés à l'environnement* » (Acteur public, GB).

Pour mettre en place un PATe, les chargés de mission peuvent donc dans un premier temps s'appuyer sur des dispositifs publics présentant une dimension environnementale intéressante et pouvant être articulés avec le PAT. Puis dans un second, il est nécessaire de concerter les acteurs environnementaux au sein d'un nouveau modèle de gouvernance et autour d'une définition commune. Finalement, une fois la connaissance des enjeux environnementaux du territoire et la concertation des acteurs impliqués, ils pourront utiliser des scénarios et des documents modèles pour mettre en place une stratégie d'action autour de la préservation de l'environnement.

²² Scénario développé par Solagro il a comme objectif de construire une vision commune pour l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles des territoires et ainsi de relever les défis pour l'horizon 2050 (PNR des Boucles de la Seine Normandie, 2020).

Conclusion

En conclusion, la préoccupation croissante de la société française concernant les enjeux environnementaux liés à l'alimentation a favorisé la mise en place de politiques publiques dédiées. Plusieurs textes législatifs ont encouragé le développement d'outils, notamment à destination des collectivités territoriales afin de travailler sur la question alimentaire sur un territoire. C'est dans ce contexte qu'ont été mis en place les PAT visant à développer une alimentation qui répond aux enjeux du développement durable, dont la préservation de l'environnement. Souvent considéré en second plan dans ces projets, le RnPAT s'est intéressé à comprendre comment ce domaine d'action est intégré dans les PAT.

Afin de répondre à ce questionnement, une méthode, appuyée sur des recherches bibliographiques et des échanges avec divers acteurs a permis de proposer une première définition de ce qui est entendu par « environnement dans un PAT » et de mettre en évidence le concept de PAT environnemental. Un tel PAT se distingue d'autres notamment par l'utilisation de l'environnement comme levier pour construire la stratégie alimentaire du territoire. La réalisation d'entretiens semi-directifs avec des acteurs participants aux 8 PAT sélectionnés (répartis sur la France métropolitaine) et l'analyse comparative et textuelle des résultats a permis de mettre en évidence un premier constat : l'environnement est un concept large, dont chacun possède sa propre définition. Ainsi, les PAT d'Angers Loire Métropole, de la Communauté Urbaine du Grand Poitiers, du département de la Nièvre, du Pays Lédonien, du Grand Briançonnais, de la métropole Rouen Normandie, du Sud-Ouest de la métropole parisienne et de Touraine-Est Vallées interprètent chacun à leur manière la notion d'environnement. L'analyse de ces projets a montré que l'environnement peut être considéré comme un fil rouge où chaque action répond à la préservation de ce dernier et comme un axe au même titre que les autres champs des PAT. La perception contrastée de ce dernier est notamment influencée par le contexte politique, géographique et environnemental du territoire dont la présence d'enjeux environnementaux forts, en particulier autour de la question de la préservation de la ressource en eau. Avec l'appui du tissu local dont la présence d'acteurs engagés et motivés à travailler sur ces problématiques, les territoires peuvent commencer des réflexions sur la mise en place d'actions spécifiques au volet environnement.

Néanmoins, le dispositif PAT étant récent, peu de territoires interrogés ont mis en place ce type d'actions. Il est donc difficile d'avoir des conclusions sur la caractérisation de ces projets comme PAT environnemental, bien que certains se démarquent et semblent pouvoir être associés à ces derniers. Ce résultat met en exergue la présence de nombreuses difficultés pour intégrer cette dimension environnementale : ils peuvent être désignés comme des dispositifs adaptés mais améliorables pour devenir de réels leviers de la transition écologique. Par conséquent, articuler le PAT avec des dispositifs publics incluant l'environnement, intégrer des acteurs environnementaux et s'inspirer d'actions innovantes semble être de bons compromis pour commencer à aborder ces problématiques.

Au cours de cette étude, il a été mis en évidence un lien entre la sensibilité environnementale des élus et la mise en place d'un PAT avec un volet environnemental développé. C'est un constat qui pourrait concerner d'autres domaines d'actions des PAT. Il pourrait être intéressant en complément des études du RnPAT axées sur un domaine d'action, de s'intéresser à l'influence des élus, et de leurs partis politiques associés pour développer certains champs dans les PAT.

Références bibliographiques

ADCF, 2021. Plans Climat - Air- Energie Comment tenir les engagements? In : *Intercommunalités de France*. 2021. n° 262, pp. 8-17.

ADEME, 2016. *Alimentation et environnement. Champs d'actions pour les professionnels* [en ligne]. Angers Cedex 01. ADEME. [Consulté le 31 août 2021]. Clés pour agir. Disponible à l'adresse : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/alimentation_et_environnement_2020.pdf.

ADEME, 2017. *Alimentation - Les circuits courts de proximité* [en ligne]. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Les avis de l'ADEME. Disponible à l'adresse : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe-circuits-courts.pdf>.

ADEME, 2020a. Alimentation durable et gaspillage alimentaire. In : *ADEME* [en ligne]. 2020. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/alimentation-durable-gaspillage-alimentaire>.

ADEME, 2020b. BAROMETRE « LES FRANÇAIS ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE » - EDITION 2020 : L'ENVIRONNEMENT RESTE UNE PREOCCUPATION MAJEURE DES FRANÇAIS MALGRE LA CRISE. In : [en ligne]. 8 décembre 2020. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2020/12/CP_ADEME_Barome%CC%80tre-Franc%CC%A7ais-et-Changement-climatique.pdf.

ADEME, 2020c. Qu'est-ce que le développement durable? In : *ADEME* [en ligne]. 2020. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ademe.fr/expertises/developpement-durable/quest-developpement-durable>.

ADEME, 2021. L'outil ClimAgri. In : *ADEME* [en ligne]. 2021. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/passer-a-laction/dossier/evaluation-environnementale-agriculture/loutil-climagri>.

ADEME, [sans date]. Alimentation durable : définition et enjeux | Optigede - Ademe. In : [en ligne]. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable>.

AGENCE BIO, 2018. *Baromètre 2018 de consommation et de perception des produits biologiques en France* [en ligne]. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2019/02/Rapport_Barometre_Agence-Bio_fevrier2019.pdf.

AGRICULTURES & TERRITOIRES, Chambres d'Agriculture, 2019. *Le Projet Stratégique 2019 - 2025 des Chambres d'Agriculture* [en ligne]. Paris. [Consulté le 26 juillet 2021]. Disponible à l'adresse : https://chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/National/19iR_proj-et-strategie-complet_28nov2019.pdf.

ALONSO UGAGLIA, Adeline, DEL'HOMME, Bernard, LEMARIÉ-BOUTRY, Marie et ZAHM, Frédéric, 2020. Le rôle des circuits courts et de proximité dans la performance

globale des exploitations agricoles. In : *Reflets et perspectives de la vie économique*. 15 juillet 2020. Vol. LVIII, n° 1, pp. 19-34.

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, [sans date]. Assises de la transition écologique : AngersLoireMetropole.fr. In : [en ligne]. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/assises-de-la-transition-ecologique/index.html>.

ARTICLE D111-1 - CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME, 2015. Article D111-1 - Code rural et de la pêche maritime - Légifrance. In : [en ligne]. 2015. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000030751045/.

AUBELLE, Vincent, BACHELART, Dominique, BAILLY, Emeline, BAUDIN, Françoise, BOURG, Dominique, CALAME, Pierre, FOURNIER, Charles, LUSSAULT, Michel, MADEC, Philippe, MICHON, Perrine, OUSTINOFF, Michaël et SINAÏ, Agnès, 2021. *Ecologie des territoires*. Terre Urbaine. S.l. : s.n. La Fabrique de territoires. ISBN 978-2-491-54607-6.

BARIL, Elodie et GARNIER, Bénédicte, 2015. *IRaMuteQ 0.7 alpha 2 Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires* [en ligne]. Paris. Institut National d'Etudes Démographiques. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.iramuteq.org/>.

BÉAL, Vincent, 2017. Neoliberalism French Style : marché et politique dans la gestion de l'environnement à Nantes. In : *Sociétés contemporaines*. 14 décembre 2017. Vol. N° 107, n° 3, pp. 51-77.

BLANCHARD, Sophie, ESTEBANEZ, Jean et RIPOLL, Fabrice, 2021. *Géographie sociale. Approches, concepts, exemples*. Armand Colin. Malakoff : s.n. CURSUS. ISBN 978-2-200-62735.

BODON, Virginie, 2005. Quand naît la question environnementale ? Proposition d'analyse à partir de l'étude de l'aménagement du barrage de Serre-Ponçon. In : *Annales historiques de l'électricité*. 2005. Vol. N° 3, n° 1, pp. 35-47.

BONNEFOY, Serge et LEVEQUE, Stéphane, 2013. *Fiche thématique : les spécificités des territoires ruraux* [en ligne]. octobre 2013. S.l. : Terres en Villes. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2016/11/TEV_CH2.1.1_SpecifTerr_2013.pdf.

BOUTAUD, Aurélien et GONDRAN, Natacha, 2009. Conclusion. In : *Reperes*. 2009. pp. 107-110.

CASSEN, Christophe et HOURCADE, Jean-Charles, 2019. Les politiques environnementales en France à la croisée des chemins. In : *Vie publique.fr* [en ligne]. novembre 2019. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/271812-les-politiques-environnementales-en-france-la-croisee-des-chemins>.

CASSIDY, Arly et PATTERSON, Bowen, 2008. *The Planner's Guide to the Urban Food System*. S.l. University of Southern California School of Policy, Planning, and Development Center for Sustainable Cities.

CEREMA et MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, 2021. V1 : *L'auto-évaluation environnementale des Projets Alimentaires Territoriaux* [en ligne]. Document repère. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2021/06/210621_doc_repere_Cerema.pdf.

CGDD, 2017. *L'alimentation : un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires* [en ligne]. S.l. Ministère de la transition écologique et solidaire. [Consulté le 31 août 2021]. Analyse THEMA. Disponible à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20L%27alimentation%20un%20nouvel%20enjeu%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20pour%20les%20territoires.pdf>.

CHARVOLIN, Florian, 2001. 1970 : L'année clef pour la définition de l'environnement en France. In : *La revue pour l'histoire du CNRS* [en ligne]. 5 mai 2001. n° 4. [Consulté le 31 août 2021]. DOI 10.4000/histoire-cnrs.3022. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/3022>.

COP21 ROUEN MÉTROPOLE, [sans date]. Accueil | Notre Cop21. In : [en ligne]. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.notrecop21.fr/>.

CORADE, Nathalie et LEMARIÉ-BOUTRY, Marie, 2020. Les projets alimentaires de territoire : entre reconfiguration des territoires et nouvelles relations villes/campagnes. In : *Geographie, économie, société*. 2020. Vol. 22, n° 3, pp. 373-397.

DARROT, Catherine, MARIE, Maxime, HOCHEDÉZ, Camille, GUILLERMIN, Pascale et GUILLEMIN, Pierre, 2019. *Frisés chronologiques de la gouvernance de la transition agricole et alimentaire dans 4 villes de l'Ouest de la France : quels enseignements ?* [en ligne]. Bordeaux, France. INRA-SFER-CIRAD. [Consulté le 31 août 2021]. XIII^{ème} journées de la recherche en sciences sociales « L'innovation sociale ». Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02413167/document>.

DEDINGER, Patrick, PARANT, Marie-Frédérique et ORY, Xavier, 2021. 20074 : *Les produits locaux*. S.l. Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, 2021. *Projet Alimentaire Territorial. Construire un système alimentaire de proximité, juste et durable pour la Nièvre*. S.l.

ESNOUF, Catherine, FIORAMONTI, Jean et LAURIOUX, Bruno (éd.), 2017. *L'alimentation à découvert* [en ligne]. Paris : CNRS Éditions. [Consulté le 31 août 2021]. À découvert. ISBN 978-2-271-11912-4. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/editionscnrs/10226>.

FALLERY, Bernard et RODHAIN, Florence, 2007. Quatre approches pour l'analyse de données textuelles : lexicale, linguistique, cognitive, thématique. In : *XVI^{ème} Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique AIMS* [en ligne]. Montréal, Canada : s.n. 2007. pp. 1-16. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00821448/document>.

FARALDO, Caroline, 2021. *Réduction des pesticides en France : pourquoi un tel échec ?* S.l. Fondation Nicolas Hulot. Agriculture.

FAUCHER, Anna, 2014. *Initier une gouvernance alimentaire territoriale - Guide à l'intention des collectivités* - [en ligne]. Mémoire de fin d'études - Mastère ISAM-IPAD. S.l. : Montpellier Sup Agro. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Initier_une_gouvernance_alimentaire_territoriale_Guide_a_l_intention_des_collectivites_cle42a16e.pdf.

FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, 2020. *AGRICULTURE BIOLOGIQUE & CHANGEMENT CLIMATIQUE* [en ligne]. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2020/06/Guide-FNAB-Bio-Climat.pdf>.

FLIPO, Fabrice, 2017. Qu'est-ce que l'écologisme ? In : *Socio-logos . Revue de l'association française de sociologie* [en ligne]. 1 juillet 2017. n° 12. [Consulté le 31 août 2021]. DOI 10.4000/socio-logos.3143. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/socio-logos/3143#tocto1n1>.

GONIN, Alexis, 2021. Transition territoriale — Géoconfluences. In : [en ligne]. 2021. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/transition-territoriale>.

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, 2018. *Communiqué de presse : annonce des lauréats de l'appel à manifestations d'intérêt Territoires d'innovation de grande ambition* [en ligne]. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/01/cp_annonce_laureats_ami_-_tiga.pdf.

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, 2020. *France Relance* [en ligne]. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/annexe-fiche-mesures.pdf.

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, 2021. La loi agriculture et alimentation. In : *Gouvernement.fr* [en ligne]. 2021. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-agriculture-et-alimentation>.

GRIMONPONT, par Arthur, 2019. Définition de la résilience. In : *Les Greniers d'Abondance* [en ligne]. 7 février 2019. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://resiliencealimentaire.org/definition-de-la-resilience/>.

HOUDART, Marie, BEL, Pierre-Mathieu Le et LARDON, Sylvie, 2020. Repenser l'analyse de la participation dans les dispositifs publics de développement territorial. Illustration tirée de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial. In : *Geographie, economie, societe*. 2020. Vol. 22, n° 2, pp. 159-182.

INSEE, 2018. Populations légales 2018 – Ces données sont disponibles sur toutes les communes de France hors Mayotte | Insee. In : [en ligne]. 2018. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/5001880>.

INSEE, 2020. Définition - Unité urbaine / Agglomération / Agglomération multicommunale / Agglomération urbaine / Agglomération / Agglomération multicommunale / Agglomération urbaine | Insee. In : *Institut national de la statistique et des études économiques* [en ligne]. 2020. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501>.

JBB et FN, 2020. « Top down » et « bottom up » — Géoconfluences. In : [en ligne]. 2020. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/top-down-et-bottom-up>.

LACROIX, Valérie et ZACCAI, Edwin, 2010. Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante. In : *Revue française d'administration publique*. 19 août 2010. Vol. n° 134, n° 2, pp. 205-232.

LÉGIFRANCE, 2014. *LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (I)*. 13 octobre 2014. S.l. : s.n.

LES GRENIERS D'ABONDANCE, [sans date]. *Tableau de bord Projet de résilience alimentaire* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://resiliencealimentaire.org/tableau-de-bord/>.

LOUDIYI CULLERON, Salma, 2020. *Construire une géographie des politiques alimentaires intégrées : acteurs, échelles et gouvernance*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches. Clermont-Ferrand : VetAgro Sup.

MACE, Louise, 2017. *La prise en compte et l'articulation des différents champs de l'alimentation dans les Projets Alimentaires Territoriaux* [en ligne]. S.l. Chambres d'agriculture France. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2017/10/RnPAT1.1_ArticChampsPAT_2017.pdf.

MALASSIS, Louis, 1992. Politique agricole, politique alimentaire, politique agro-alimentaire. In : *Économie rurale*. 1992. Vol. 211, n° 1, pp. 47-52. DOI 10.3406/ecoru.1992.4492.

MARE, Marion, 2019. Alimentation et environnement : quelle transition ? In : *Cahiers français*. Septembre 2019. n° 412, pp. 57-66.

MARÉCHAL, Gilles, NOEL, Julien et WALLET, Frederic, 2019. Les projets alimentaires territoriaux (PAT), entre rupture, transition et immobilisme ? In : *Pour, revue du Groupe Ruralités, Education et Politiques*. 2019. pp. 261-270.

MATHE, Thierry, 2009. 270 : *Comment les consommateurs définissent-ils l'alimentation durable ?* Paris. CRÉDOC.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, 2013. Qu'est-ce que l'agroécologie ? In : [en ligne]. 2013. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagroecologie>.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, 2018. Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ? In : [en ligne]. 8 mars 2018. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, 2020a. *Dispositif de reconnaissance officielle des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation*. 9 décembre 2020. S.l. : s.n.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, 2020b. La Haute Valeur Environnementale : une mention valorisante pour les agriculteurs et leurs pratiques. In : [en ligne]. 2020. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/la-haute-valeur-environnementale-une-mention-valorisante-pour-les-agriculteurs-et-leurs-pratiques>.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION, 2021. Comment construire son projet alimentaire territorial ? In : [en ligne]. 2021. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>.

MOINE, Alexandre, 2006. Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. In : *LEspace géographique*. 2006. Vol. Tome 35, n° 2, pp. 115-132.

MONTPELLIER MÉDITÉRANÉE MÉTROPOLÉ, 2017. Misez sur l'agroécologie. In : *Entreprendre à Montpellier* [en ligne]. 24 août 2017. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.entreprendre-montpellier.com/fr/choisir-montpellier/misez-sur-lagroecologie>.

MORENO CALVO, Mariola, 2018. *Le traitement de la crise économique par les agences de presse : une comparaison France / Espagne* [en ligne]. S.l. : . Sciences de l'information et de la communication. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02373046>. tel-02373046

MUNDLER, Patrick et LAUGHREA, Sophie, 2016. Les bénéfices des circuits alimentaires de proximité. In : *Alimentation et proximités* [en ligne]. Educagri. S.l. : s.n. Transversales. pp. 27-58. ISBN 979-10-275-0082-6. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/alimentation-et-proximites---page-27.htm>.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, [sans date]. Systèmes alimentaires. In : [en ligne]. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/food-systems/fr/>.

PAYS DES CHÂTEAUX, 2020. *Projet Alimentaire Territorial Pays des Châteaux* [en ligne]. Livret pour les membres du Conseil Local de l'Alimentation. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.paysdeschateaux.fr/app/download/18634365025/CHARTE+-+site.pdf?t=1592465774>.

PETR GRAND BIRANÇONNAIS, [sans date]. Notre territoire. In : [en ligne]. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://paysgrandbrianconnais.fr/le-petr/le-territoire>.

PAYS LÉDONIEN, [sans date]. Le territoire - Pays Lédonien. In : [en ligne]. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.pays-ledonien.fr/index.php/pays-ledonien/territoire>.

PNR DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDIE, 2020. *Afterres 2050 en Seine Normandie* [en ligne]. S.l. Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.pnr-seine-normande.com/upload/medias/synthese-afterres.pdf>.

POULAIN, Jean-Pierre, 2013. *Sociologies de l'alimentation* [en ligne]. S.l. : Presses Universitaires de France. [Consulté le 31 août 2021]. ISBN 978-2-13-061940-6. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/sociologies-de-l-alimentation--9782130619406.htm>.

PQNA, 2021. *Guide « Mobiliser les élus sur l'agriculture et l'alimentation à travers une démarche territoriale »* [en ligne]. S.l. Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://pqn-a.fr/wp-content/uploads/2021/03/MaqGuideElus_VFNum2-1.pdf.

PRÉFET DE LA MANCHE, 2017. La transition écologique / Développement Durable / Aménagement, territoire, énergie / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État dans la Manche. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 2 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-territoire-energie/Developpement-Durable/La-transition-ecologique>.

RASTOIN, Jean-Louis et GHERSI, Gérard, 2010. Introduction - Se nourrir : de la Nature à un système complexe. In : *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques* [en ligne]. Quae. Versailles : s.n. Synthèses. pp. 3-11. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/le-systeme-alimentaire-mondial--9782759206100-page-3.htm>.

RECORD, 2005. 03-1011/1A : *Typologie des enjeux environnementaux et usage des différentes méthodes d'évaluation environnementale, notamment dans le domaine des déchets et des installations industrielles*. S.l.

RÉSEAU RURAL NATIONAL, 2015. Mobilisation collective pour le développement rural. In : [en ligne]. 2015. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.reseaurural.fr/le-reseau-rural-francais/les-projets-soutenus-par-le-rn/mobilisation-collective-pour-le>.

RE-SOURCES, [sans date]. Programme Re-sources – Agir pour l'eau potable en Nouvelle-Aquitaine. In : [en ligne]. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/>.

REVILLARD, Anne, 2011. Fiche technique n°8 – Transcrire un entretien. In : *Anne Revillard* [en ligne]. 12 mars 2011. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://annerevillard.com/enseignement/methodes-qualitatives/initiation-investigation-empirique/fiches-techniques-initiation-investigation-empirique/fiche-technique-n%C2%B08-transcrire-un-entretien/>.

REY-VALETTE, Hélène, CHIA, Eduardo, MATHÉ, Syndhia, MICHEL, Laura, NOUGARÈDES, Brigitte, SOULARD, Christophe-Toussaint, MAUREL, Pierre, JARRIGE, Françoise, BARBE, Éric et GUIHENEUF, Pierre-Yves, 2014. Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. In : *Géographie, économie, société*. 14 mai 2014. Vol. 16, n° 1, pp. 65-89.

RICHARD, Alice, SCARSI, Florence et FOSSE, Julien, 2017. *Les systèmes alimentaires durables territorialisés Cinq retours d'expérience* [en ligne]. S.l. CGDD. [Consulté le 31 août 2021]. Analyse THEMA. Disponible à l'adresse : <http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Ressources-Alimentation-Durable/Les-systemes-alimentaires-durables-territorialises-5-retours-d-experience>.

RNPAT, 2017. *Feuille de présentation du projet Saison 1 du RnPAT* [en ligne]. 2017. S.l. : s.n. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2017/03/Fiche-RnPAT.pdf>.

RNPAT, 2018a. *Co-construire votre projet alimentaire territorial* [en ligne]. S.l. Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/07/rnpat11-reperes-vigilances-juil-2018.pdf>.

RNPAT, 2018b. *Feuille de présentation du projet Saison 2 du RnPAT* [en ligne]. 2018. S.l. : s.n. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/12/rnpat-s2-flyer.pdf>.

RNPAT, 2018c. *Réseau National des PAT (RnPAT) – Saison 2 Réponse à l'appel à projet MCDR 2 du réseau Rural Français 2018 – 2021 Descriptif technique et financier* [en ligne]. S.l. Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/07/rnpat11-off-saison2-16avril-2018.pdf>.

RNPAT, 2020a. *Axe 3 : Cartographie des praticiens de l'alimentation territoriale & « Fiches-acteurs »* [en ligne]. S.l. Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2021/03/rnpat-livrables-axe3-cartographie-vf.pdf>.

RNPAT, 2020b. *PATnorama n°1* [en ligne]. S.l. Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2020/02/rnpat-patnorama-v0-off.pdf>.

RNPAT, 2021. 2 : *LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE DE PAT (2014–2020) Les notes de l'Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux (OnPAT)* [en ligne]. S.l. Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux. [Consulté le 31 août 2021]. PATnorama. Disponible à l'adresse : <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2021/07/rnpat-patnorama-n2off-juin2021-pap.pdf>.

SAUVAYRE, Romy, 2013. Chapitre 1. La préparation à l'entretien. In : *Psycho Sup*. 2013. pp. 1-47.

VEYRET, Yvette, 2007. L'environnement, objet géographique ? In : *Responsabilité & environnement*. octobre 2007. n° 48, pp. 19-29.

Sitographie spécifique aux territoires étudiés :

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, 2019. *QUEL PROJET ALIMENTAIRE POUR ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ? Diagnostic et co-construction d'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE* [en ligne]. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/diagnostic_et_strategie.pdf.

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, [sans date]. *Projet alimentaire territorial : AngersLoireMetropole.fr*. In : [en ligne]. [Consulté le 31 août 2021 a]. Disponible à l'adresse : <https://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/agriculture-et-alimentation/projet-alimentaire-territorial/index.html>.

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, [sans date]. *QUEL PROJET ALIMENTAIRE POUR ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ? FEUILLE DE ROUTE 2030* [en ligne]. S.l. [Consulté le 31 août 2021 b]. Disponible à l'adresse : https://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/projet_feuille_de_route_pat_ok1.pdf.

CLUSTER, 2020. *Projet Alimentaire Territorial Bio sur le Pays Lédonien*. In : *Clus'Ter Jura* [en ligne]. 2020. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.cluster-jura.coop/projet/projet-alimentaire-territorial-bio-sur-le-pays-ledonien/>.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE-EST VALLÉES, 2020. *Plan Climat Air Energie Territorial. Diagnostic Territorial*. S.l.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE, 2019. *Projet Alimentaire Territorial. Construire un système alimentaire de proximité, juste et durable pour la Nièvre* [en ligne]. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://nievre.fr/wp-content/uploads/2021/04/Projet-Alimentaire-48pages-BasseDef.pdf>.

GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE, [sans date]. *Présentation du Projet Alimentaire Territorial du projet Du champ à l'assiette, le pacte des circuits-courts*. In : *Je participe – Grand Poitiers* [en ligne]. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://jeparticipe-grandpoitiers.fr/project/du-champ-a-lassiette-le-pacte-des-circuits-courts/presentation/presentation-du-projet-alimentaire-territorial>.

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE, 2018. *Charte Agricole de Territoire* [en ligne]. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : https://www.metropole-rouen-normandie.fr/sites/default/files/publication/2018/SYNTHESE_AGRICOLE_WEB.pdf.

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE, [sans date]. *Projet Alimentaire Territorial* [en ligne]. S.l. [Consulté le 31 août 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/sites/default/files/publication/2018/projet-alimentaire-territorial.pdf>.

Table des annexes

Annexe I : Présentation des projets territoriaux durables auxquels peuvent se soumettre les collectivités locales	ii
Annexe II : Les acteurs participant à la construction d'un PAT.....	ii
Annexe III : Présentation des acteurs environnementaux	iii
Annexe IV : Composition du RnPAT en juin 2019	iv
Annexe V : Questionnaire à destination des réseaux PAT en région	v
Annexe VI : Questionnaire Google form envoyé aux PETR porteurs de PAT	vi
Annexe VII : Présentation des types d'acteurs interrogés par territoire.....	vii
Annexe VIII : Squelette du guide d'entretien réalisé au cours de cette étude.....	viii
Annexe IX : Arbres de similitude réalisés avec IRaMuTeQ suivant les territoires interrogés.....	x
Annexe X: Nuage de mot par territoire témoin.....	xii
Annexe XI : Classement des actions mises en évidence dans les différentes stratégies des PAT suivant la définition de PATe	xiii
Annexe XII : Avantages et inconvénients des types de structures porteuses de PAT pour intégrer une dimension environnementale.....	xiv
Annexe XIII : Nombre de projets présélectionnés pour leur aspect environnemental comparé au nombre total de PAT suivant le type de structure porteuse.....	i
Annexe XIV : Tableau présentant les acteurs environnementaux participant aux 8 PAT sélectionnés (liste non exhaustive).....	ii
Annexe XV : Dispositifs et politiques publiques avec lesquels les PAT peuvent s'articuler	iii
Annexe XVI : L'articulation du PAAT avec le PCAET dans la CC Touraine-Est Vallées	iv
Annexe XVII: Intégrer la préservation de la ressource eau dans le PAT de Grand Poitiers.....	iv
Annexe XVIII : Déclinaison du scénario Afterres 2050 sur le territoire du PNR Boucle de Seine Normandie	v

Annexes

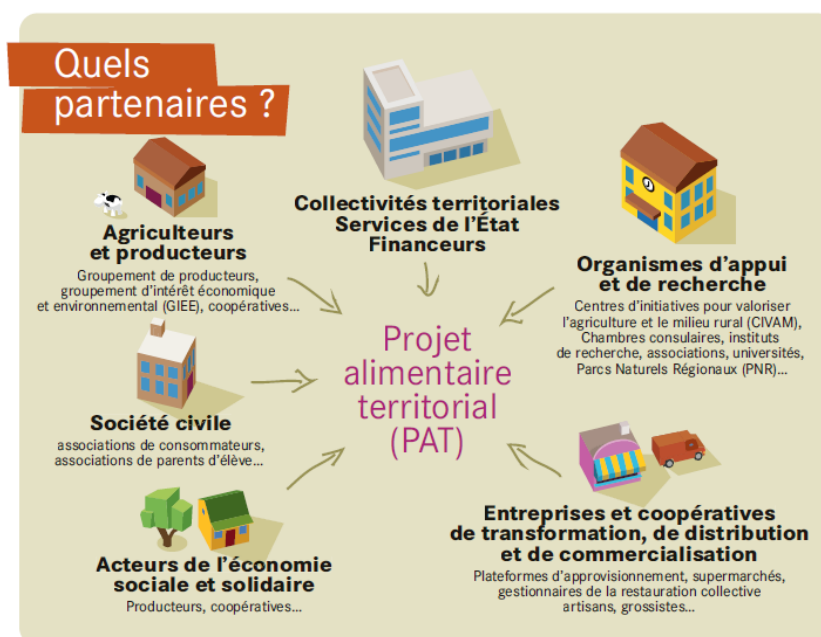
Annexe I : Présentation des projets territoriaux durables auxquels peuvent se soumettre les collectivités locales

Nom du projet	Description
Agenda 21 local	Plan d'action adopté au Sommet de la Terre à Rio, en 1992, qui présente des réponses aux cinq finalités du développement durable. Il s'appuie sur le cadre de référence du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie qui concerne la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, l'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011).
Territoire à énergie positive pour la croissance verte	Programme d'action qui vise à fixer divers objectifs de réduction de l'empreinte environnementale des territoires.
Contrat de Transition Ecologique (CTE)	Contrat signé entre une collectivité et l'Etat qui engage la collectivité à mettre en place des actions dans le cadre de la transition écologique.
Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)	Anciennement PCET, plan d'actions obligatoire pour les territoires de plus de 20 000 habitants afin de réduire l'empreinte écologique du territoire concernant différents domaines (alimentation, transport, industries, etc.).

Source : Préfet de la Manche, 2017

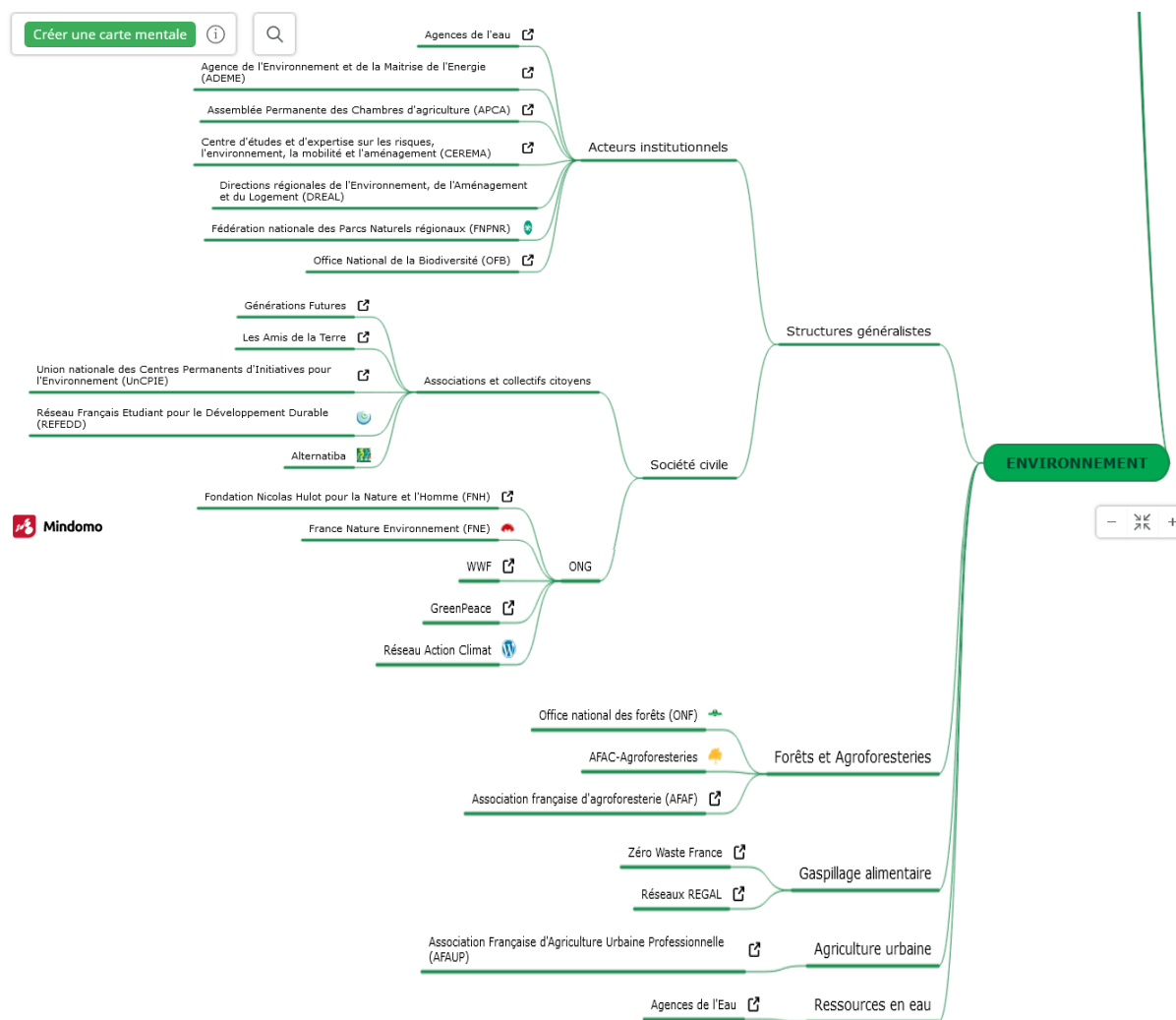
Réalisation : Marcadet, 2021

Annexe II : Les acteurs participant à la construction d'un PAT



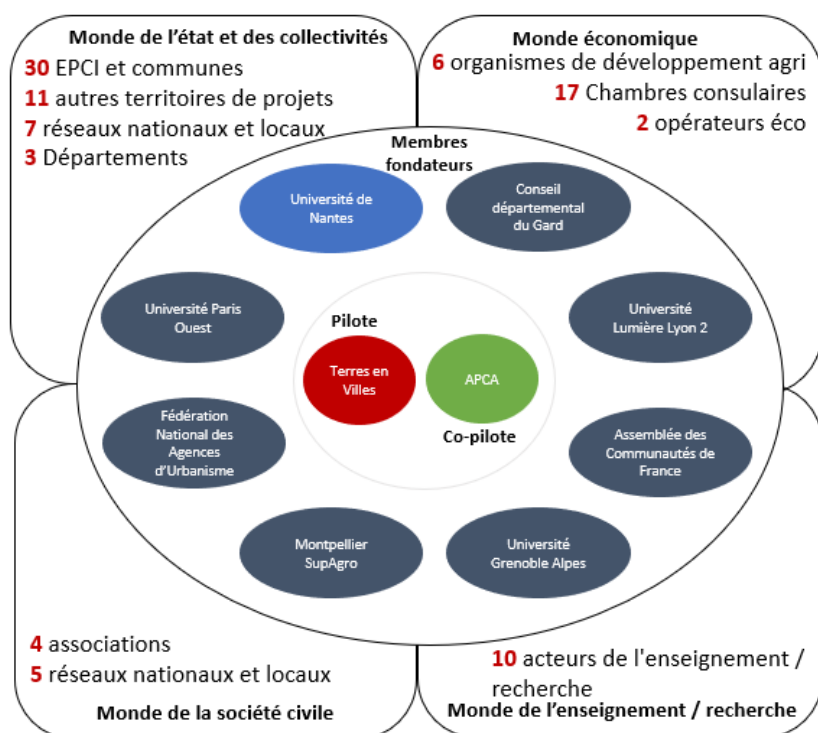
Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021

Annexe III : Présentation des acteurs environnementaux



Source : RnPAT, 2020a

Annexe IV : Composition du RnPAT en juin 2019



Source : RnPAT, 2019

Réalisation : Marcadet, 2021

Annexe V : Questionnaire à destination des réseaux PAT en région

Réponses par téléphone ou par mail

L'INTEGRATION DU CHAMP ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Rubrique 1 : Présentation de la personne interrogée

1. Prénom et Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
2. Structure d'appartenance (précisez la région) et fonction : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
3. Rapide description de votre structure : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4. Adresse électronique et numéro de téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Rubrique 2 : Liens entre environnement et PAT

5. Quels sont les enjeux environnementaux auxquels votre région fait face ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
6. Quels sont ceux pour lesquels les PAT de votre territoire sont une réponse ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
7. Selon vous, quels sont les avantages pour un territoire de mettre en place un PAT pour répondre aux problématiques environnementales ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
8. Et les inconvénients ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
9. Selon vous, quelles sont les difficultés que peuvent rencontrer ces projets concernant l'intégration de ce champ ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
10. Et les solutions utilisées ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
11. Pensez-vous que les actions de ces projets soient suffisantes pour répondre aux enjeux environnementaux actuels ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
☐Oui
☐Non
☐Ne sait pas
12. Pourquoi ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Rubrique 3 : Identification de PAT mobilisant le champ environnement dans leur projet

L'objectif de cette rubrique est de vous mobiliser afin d'identifier des PAT qui ont pris en compte le champ environnement dans leur projet.

13. Avez-vous connaissance de PAT avec une entrée environnementale forte dans votre région ?
☐Oui (le cas échéant précisez le nom du ou des PAT) Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
☐Non
☐Ne sait pas
14. Si oui, quelle proportion de PAT cela représente-t-il (approximativement) sur le nombre total de PAT dans votre région ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
15. Si non, comment pouvez-vous expliquer ce constat ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Remarques / Précisions : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

Annexe VI : Questionnaire Google form envoyé aux PETR porteurs de PAT

Rubrique 1 : Appel à contributions pour valoriser les PAT
Votre Prénom NOM
Votre fonction et structure d'appartenance :
Votre adresse Mail et numéro de téléphone :
Nom du PAT dans lequel vous avez identifié une ou plusieurs expériences :
Structure porteuse du PAT :
Rapide description du PAT (territoire couvert, grandes orientations, etc.) :
Remarques / Précisions :

Rubrique 2 : L'entrée par l'environnement dans les PAT
<i>L'objectif de cette sollicitation est de comprendre quels sont les éléments relatifs au champ environnement dans les PAT et ainsi, identifier dans quelles mesures ils ont été structurants.</i>
Considérez-vous que le champ environnement a été un levier dans la construction du PAT de votre territoire ?
☐ Oui
☐ Non
☐ Ne sais pas
Si oui, comment cela se manifeste-t-il au sein du PAT ? <i>Exemples : Mobilisation d'acteurs du domaine de l'environnement (le cas échéant précisez lesquels), construction du projet autour d'une thématique environnementale précise (préservation de la qualité des eaux, développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, ...), articulation du PAT avec d'autres outils de préservation de l'environnement comme le PCAET, etc.</i>
Si oui, quelles sont les actions concrètes que le PAT mène dans le champ environnement ?
Si non, pourquoi ?
Acceptez-vous d'être contacté pour un entretien téléphonique sur ce sujet ?
☐ Oui
☐ Non

Annexe VII : Présentation des types d'acteurs interrogés par territoire

Afin d'anonymiser les réponses, ni le nom des structures, ni des personnes interrogées n'est mentionné. Néanmoins, les structures publiques correspondent aux ADEME, DREAL, directions de certaines structures porteuses de ces PAT. Les acteurs économiques aux chambres d'agriculture et autres structures de coopération économique. La société civile correspond à des associations de préservation de l'environnement.

Dans le texte les acteurs seront nommés de la façon suivante : (Acteur économique/public/société civile, nom du PAT).

Territoire du PAT	Abréviation	Numéro d'entretien	Type d'acteur	Durée de l'entretien	Entretien utilisé pour l'analyse textuelle
Angers Loire Métropole	ALM	1	Public / institutions Chargé de mission PAT	1h40	Oui
		2	Public / institutions	1h	Oui
		3	Public / institutions	40 min	Non
		4	Association	50 min	Oui
		5	Public / institutions	40 min	Oui
Métropole Rouen Normandie	RM	6	Public / institutions Chargé de mission PAT	50 min	Oui
		7	Public / institutions	30 min	Oui
PETR Pays Lédonien	PL	8	Economique	1h	Non
		9	Public / institutions Chargé de mission PAT	1h50	Oui
		10	Association	1h20	Oui
		11	Economique	50 min	Oui
		12	Public / institutions	50 min	Oui
CU Grand Poitiers	GP	14	Public / institutions Chargé de mission PAT	1h20	Oui
		15	Public / institutions	1h20	Oui
		16	Public / institutions	40 min	Oui
		17	Public / institutions	1h10	Oui
		18	Association	Echange téléphonique court	Non
CC Touraine Est Vallée	TEV	19	Public / institutions Chargé de mission PAT	1h	Oui
		20	Economique	1h	Oui
		21	Association	Echange téléphonique court	Non
PETR Grand Briannonnais	GB	22	Public / institutions Chargé de mission PAT	1h	Oui
		23	Public / institutions	40 min	Oui
		24	Public / institutions	40 min	Oui
		25	Association	40 min	Oui
Département Nièvre	N	26	Public / institutions Chargé de mission PAT	1h	Oui
Sud-Ouest métropole Parisienne	SO	27	Association Chargé de mission PAT et service civique	1h	Oui

Source : Marcadet, 2021

Annexe VIII : Squelette du guide d'entretien réalisé au cours de cette étude

Pour plus de visibilité, les relances ont été enlevées

GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Prénom et Nom de l'enquêté :

Coordonnées :

Date de l'entretien :

Durée de l'entretien :

Thème A : Présentation de la personne interrogée et du territoire

A.1. Pouvez-vous vous présenter en quelques phrases ?

A.2. Pouvez-vous me rappeler à quelle étape en est le PAT aujourd'hui ?

A.3. Quels ont été les financements obtenus pour mettre en place le PAT ?

Thème B : La naissance du PAT

B.1. Dans quel contexte géographique, économique, social et environnemental ce projet a été mis en place ?

B.2. Pourquoi avoir décidé de développer fortement l'axe environnement ? Existe-t-il un élément (lié au contexte du territoire) qui a déclenché cette volonté d'inclure une dimension environnementale forte dans le PAT ?

B.3. Quels sont les acteurs qui ont initié la mise en place d'un tel projet ?

B.4. Quel a été le levier d'entrée, l'axe stratégique appartenant au domaine de l'environnement pour mettre en place le PAT ?

B.5. Comment ce dernier a-t-il été structurant pour le PAT ? Quel a été le processus de mise en place du PAT ?

Thème C : Gouvernance du projet

C.1. Comment s'organise la gouvernance du projet ? Comment interagissez-vous avec les autres acteurs participant au PAT ?

C.2. Comment s'articule le PAT avec les différents dispositifs territoriaux ? Et avec les différentes politiques publiques environnementales européennes, nationales, etc. ?

C.3. Comment les acteurs environnementaux sont-ils intégrés au sein de cette gouvernance ?

C.4. Le portage du projet est-il stabilisé ?

C.5. Le fait que le PAT soit porté par une communauté de communes a-t-il facilité ou non l'introduction des problématiques environnementales ?

Thème D : Focus sur les actions environnementales mises en place

D.1. Quelle est la proportion d’actions mises en place dans le domaine de l’environnement comparée à l’ensemble des actions proposées par le PAT ? (Question facultative)

Afin de faciliter l’entretien, je vous propose de détailler les actions mises en place dans les différents échelons du système alimentaire. L’objectif est d’approfondir les lectures que j’ai effectuées concernant votre projet.

D.2. Quelles sont les actions concernant l’environnement que vous mettez en place concernant :

Production et structuration des filières
Transformation
Logistique
Commercialisation
Consommation et restauration

D.3. Avec quels autres champs l’environnement s’articule-t-il dans le PAT ? (Nutrition - santé, urbanisme et aménagement du territoire, économie, patrimoine culturel et gastronomie, accessibilité sociale)

D.4. Quelles ont été les difficultés rencontrées et les leviers utilisés pour mettre en place ces actions ?

Thème E : Bilan et ouverture

E.1. Quels ont été les avantages sur votre territoire pour mettre en place un PAT avec une dimension environnementale prononcée ?

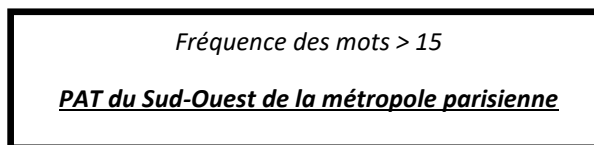
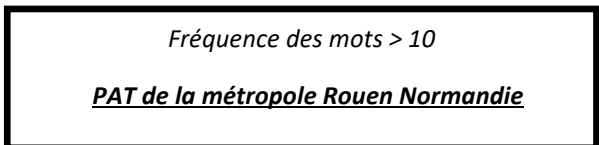
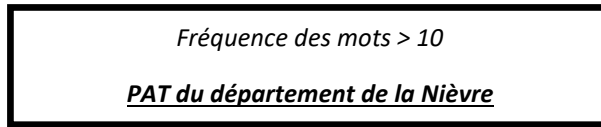
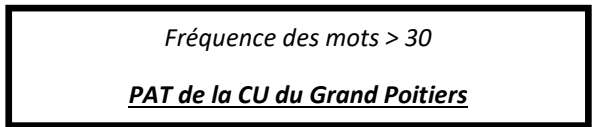
E.2. Selon-vous le dispositif PAT est-il un dispositif adapté à l’intégration des problématiques environnementales liées à l’alimentation ?

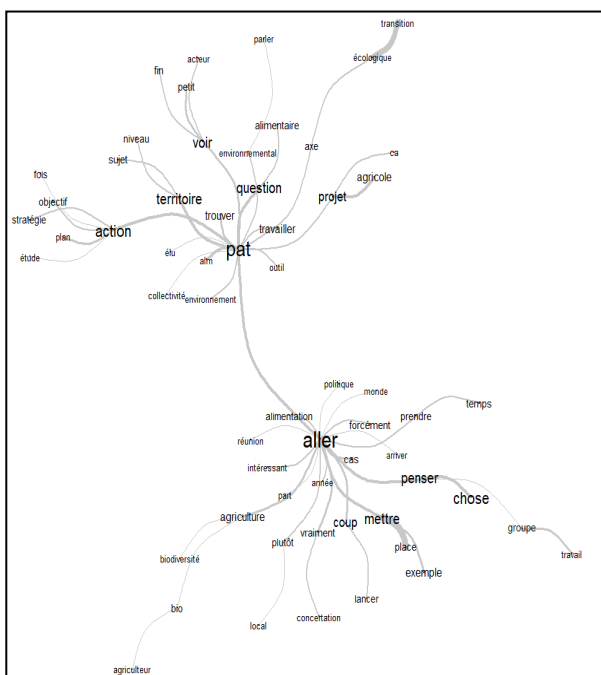
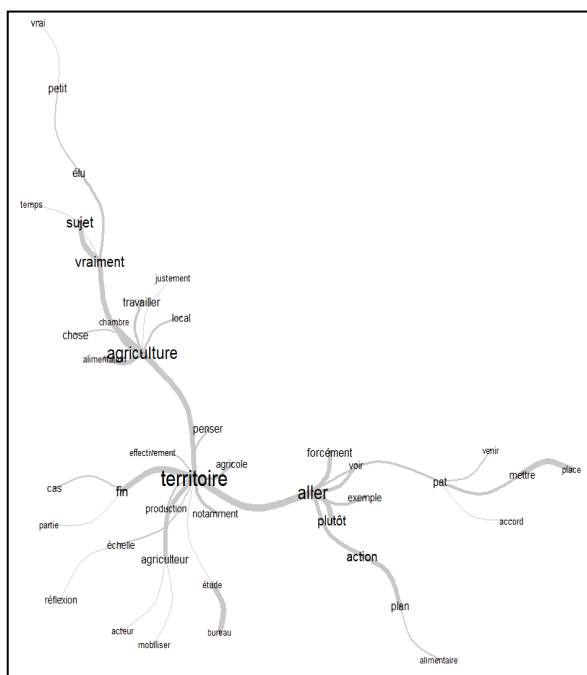
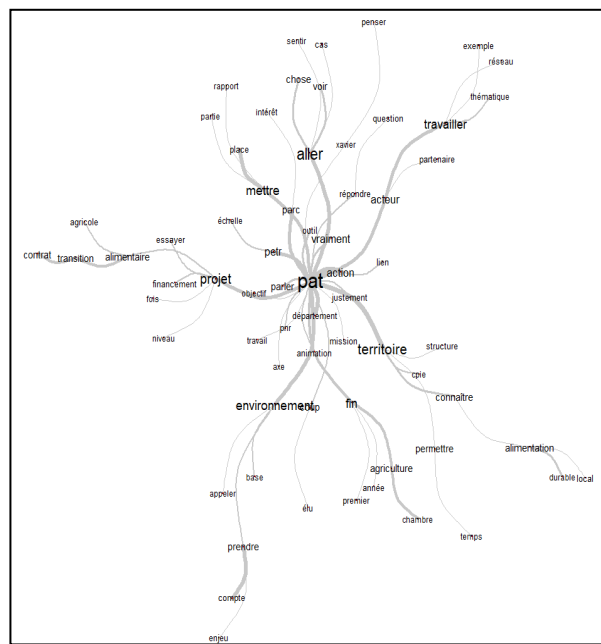
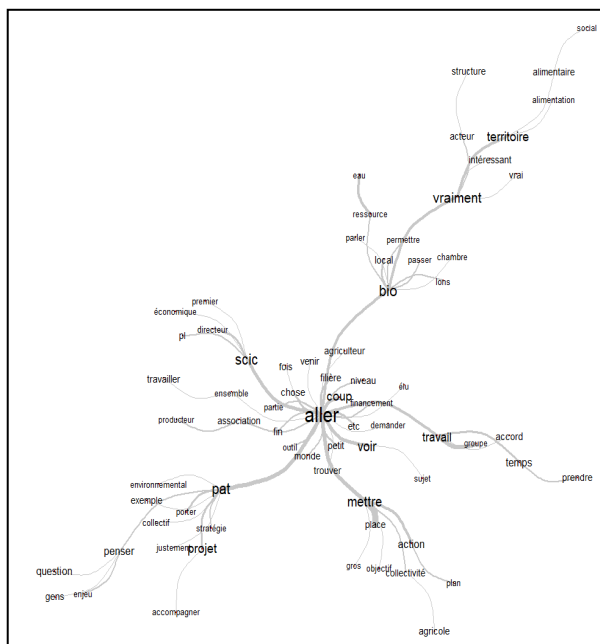
E.3. Quels seraient vos conseils et/ou préconisations pour aider un futur porteur de PAT à intégrer davantage l’environnement dans son projet mais également à pérenniser cette entrée environnementale ?

E.4. Envisagez-vous de réaliser un bilan sur l’impact environnemental du PAT ?

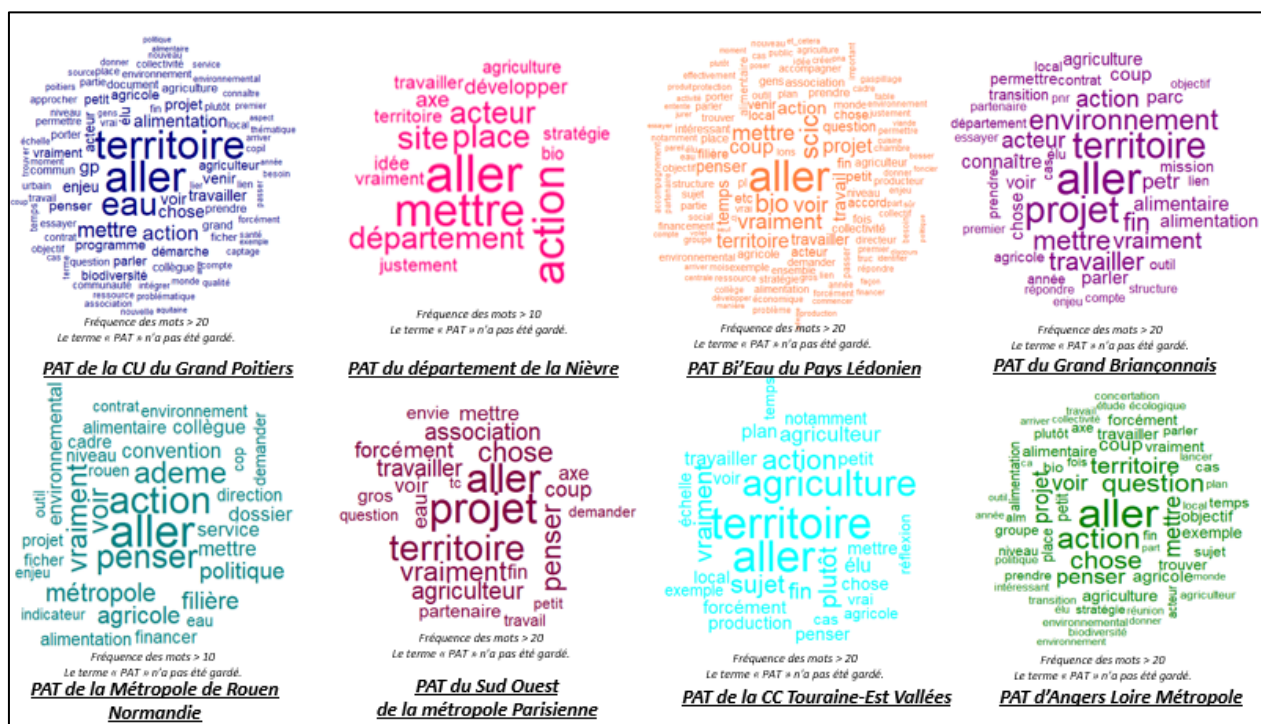
Source : Marcadet, 2021

La fréquence des mots a été choisie suivant la lisibilité des graphiques.





Annexe X: Nuage de mot par territoire témoin



Source : entretiens 2021

Réalisation : Marcadet via IRaMuTeQ, 2021

Annexe XI : Classement des actions mises en évidence dans les différentes stratégies des PAT suivant la définition de PATE

Echelon du système alimentaire	PRODUCTION	TRANSFORMATION	LOGISTIQUE	COMMERCIALISATION	CONSUMMATION	RC	FILIERES
PAT Angers Loire Métropole	Etude des filières biologiques et des agriculteurs en conversion en AB	Etude stratégique des IAA	Augmentation des points de vente collectifs de produits locaux	Développer les débouchés Bœuf Vallées Angevines	Sensibiliser à une alimentation locale dans les écoles	Valorisation biodéchets	Développer des PSE
	Echanges de bonnes pratiques		Développer des points fixes et nomades de produits locaux	Développer liens Grandes et Moyennes Surfaces et approvisionnements locaux	Sensibilisation grand public	Développement des dons	Assurer des débouchés aux filières locales
PAT Grand Briannonnais	Investir le foncier agricole pour dynamiser l'agriculture d'un territoire de haute montagne dont une lutte contre les friches				Organisation d'événements ouverts au grand public	Animation d'ateliers dans la restauration collective	Etude de la création d'un alpage laitier
	Accompagnement agriculteurs				Connaître les habitudes alimentaires		Projet de la création d'une Appellation d'Origine Protégée Bleu de Queyras
	Recueil et valorisation des savoirs écologiques paysans sur des écosystèmes et prairies de fauche						
	Concours des pratiques agroécologiques des prairies et parcours Mesures Agro-Environnementales						
PAT Grand Poitiers	Palements pour des Services Environnementaux (PSE)				Sensibiliser		
	Accompagnement pour des pratiques et systèmes agricoles favorables à la qualité de l'eau						Structuration filière chanvre/miscanthus
	Favoriser et soutenir l'installation d'exploitation avec des systèmes favorables à la qualité de l'eau						
	Restauration des infrastructures agri-environnementales						
PAT Nièvre	Soutien aux agriculteurs biologiques			Accompagner les producteurs qui souhaitent obtenir des Signes d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO)	Communication sur les services rendus par l'agriculture	Sensibilisation sur le gaspillage alimentaire	Filière légumes pleins champs
	Accompagnement Agropôle de Marault				Valorisation des biodéchets		
	Soutien aux agriculteurs (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations, sécheresse, stockage fourrage) pour faire face au changement climatique				Accompagner les consommateurs vers des habitudes alimentaires plus vertueuses	Approvisionnement local	
	Restauration de la biodiversité (plantation et préservation des haies, restauration des mares)						
	Pratiques agropastoralismes						
PAT Pays Lédonien	Etude des filières biologiques		Optimiser la logistique au service des agriculteurs	Lier les Grandes et Moyennes Surfaces aux producteurs locaux	Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire dont une création d'une malle 0 gaspi		Développer des filières biologiques
PAT Rouen Métropole	Développer et collecter des biodéchets		Identifier les flux sur le territoire		Sensibiliser	Accompagner les communes et acteurs de la RC dans la mise en œuvre de la loi EGalim	Développer des PSE
	Répondre à l'engagement du PCAET (50% Bio horizon 2050)		Travailler sur la logistique et les derniers kilomètres		Accompagner	Diagnostics sur le gaspillage alimentaire	Accompagner le changement de système de production
	Actions inscrites dans la charte agricole						
PAT 2 Sud-Ouest métropole parisienne	Accompagner les agriculteurs qui souhaitent modifier leurs pratiques (planter des haies; HVE, AB)		Relocalisation des outils				
PAT Touraine-Est Vallées	Etude sur l'eau dans le territoire						
	Soutien aux systèmes économes en intrants et accompagnement développement en AB alternatives		Dynamiser les centres villes et diminuer l'impact du kilomètre 0		Sensibiliser les citoyens au monde agricole et à sa durabilité	Approvisionnement local	Développer des filières alimentaires locales
	Limitier le déstockage de carbone lié à l'artificialisation				Reconnecter les agriculteurs et les consommations locales et citoyennes à son alimentation		
Valorisation biomasse agricole et énergie renouvelable							

	Données issues des documents stratégiques des PAT
	Données issues uniquement des entretiens réalisés (actions envisagées mais pas encore validées)

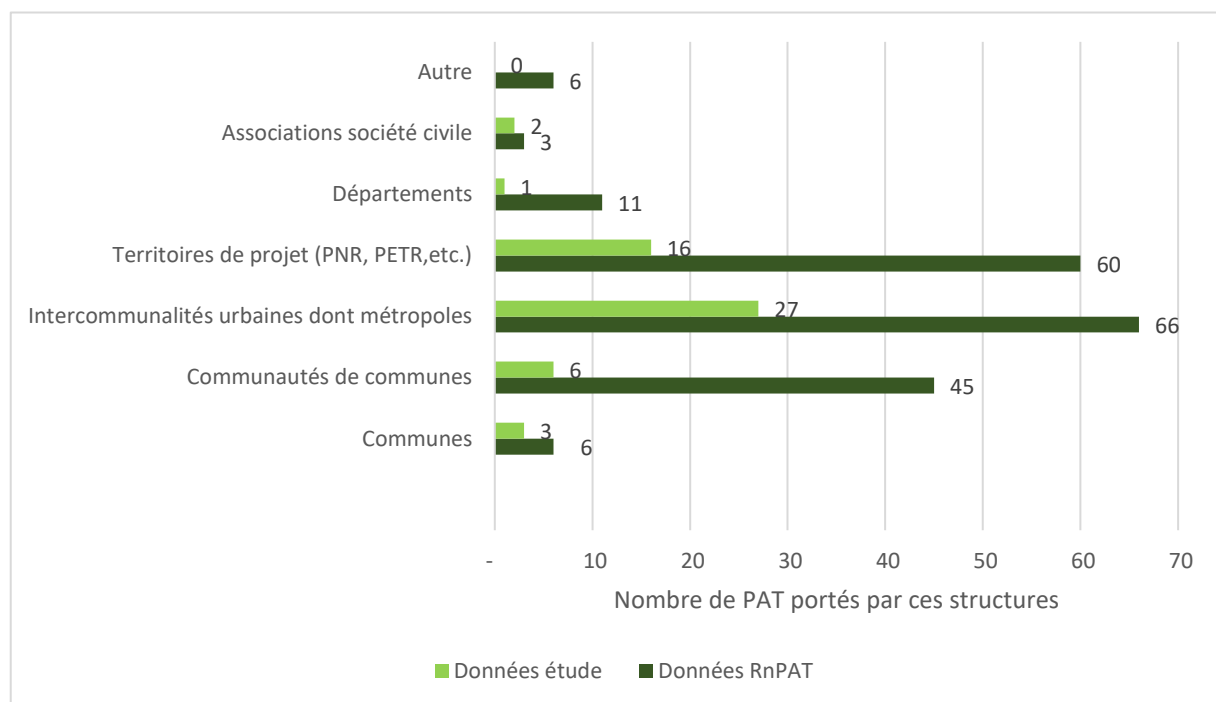
Sources : plans d'actions des PAT analysés ; entretiens 2021

Réalisation : Marcadet, 2021

Annexe XII : Avantages et inconvénients des types de structures porteuses de PAT pour intégrer une dimension environnementale

Structure porteuse du PAT	Avantages	Inconvénients
Communauté de Communes	Territoire à taille humaine, permet une connaissance et une proximité avec le territoire.	Nécessité de s'appuyer sur des relais locaux pour travailler sur les thématiques alimentaires.
PETR	Pas de cotisations statutaires ni de compétences propres.	Périmètre d'action à taille humaine.
Métropole	Moyens techniques et financiers importants.	Difficulté à coordonner les services.
	Pluralité de services internes qui permet de traiter les différentes composantes de l'environnement (eau, biodiversité, déchets, etc.).	
Département	Mobilisation d'acteurs à échelle d'action plus importante. Possède la compétence gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS).	Peu de compétences en matière d'environnement.
PNR	Possède des compétences et des cotisations statutaires.	Pas de compétences propres.
		Taille restreinte pour travailler sur certaines dimensions de l'alimentation.
Association	Déjà identifiée comme animatrice, fédératrice.	Manque de moyens humains en interne.
	Engage les habitants.	
SCIC (unique en France, le Pays Lédonien est précurseur)	Permet de générer des auto-financements.	Démarches administratives lourdes pour créer une SCIC.
	Structure multi-partenaire.	Tous les acteurs ne peuvent pas prendre des parts dans une SCIC.
	Offre une pérennité du projet dans le temps.	Structure à visée économique, ne pas oublier les autres enjeux du PAT.

Annexe XIII : Nombre de projets présélectionnés pour leur aspect environnemental comparé au nombre total de PAT suivant le type de structure porteuse



Source : RnPAT, 2021 ; Marcadet, 2021

Réalisation : Marcadet, 2021

Annexe XIV : Tableau présentant les acteurs environnementaux participant aux 8 PAT sélectionnés (liste non exhaustive)

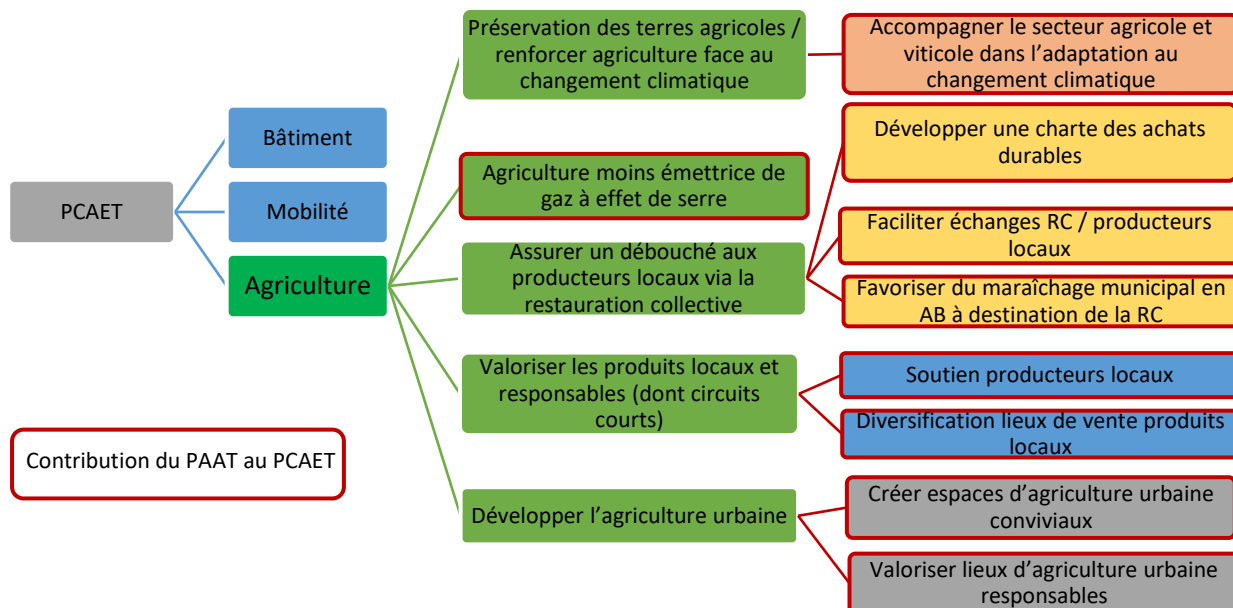
PAT	Acteurs économiques	Acteurs publics	Acteurs associatifs
PAT d'Angers Loire Métropole	Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire Groupement d'Agriculteurs Biologiques (GAB)	ADEME PNR Loire-Anjou-Touraine Maison de l'environnement	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Habitants Autres associations locales
PAT Grand Briançonnais	Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes	ADEME PNR Queyras	CPIE Haute Durance Maison de semences paysannes LPO Naturalistes FNE
PAT de Grand Poitiers	Chambre d'Agriculture de la Vienne	DREAL Nouvelle-Aquitaine ADEME Nouvelle-Aquitaine	Vienne Nature Habitants LPO CPIE Fédération de chasse Fédération de pêche
PAT du département de la Nièvre	Chambre d'Agriculture de la Nièvre	ADEME	Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne Maison entre Loire et Allier de Nièvre LPO Fédération de chasse
PAT du Pays Lédonien	Chambre d'Agriculture du Jura Clus'Ter Jura Interbio Franche Comté GAB Jura	ADEME Bourgogne Franche Comté	Jura Nature Environnement Rudologia
PAT de Rouen Métropole	Chambre d'Agriculture de Normandie Bio Normandie	ADEME Agence de l'eau PNR Boucles de la Seine Normandie	WWF GIEC local Habitants
PAAT Touraine-Est Vallées	Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de Touraine (GABTO) Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire	ADEME Centre Val de Loire	Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable (APAD) Agir pour la biodiversité dans les cultures SEPANT Nature Environnement Val d'Amboise Habitants
PAT Sud-Ouest de la métropole Parisienne	Pôle Abiosol Chambre d'Agriculture	AP PNA pas encore déposé	Terre et Cité Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets Triangle Vert

Les acteurs en bleu du Pays Lédonien seront membres de la future SCIC

Annexe XV : Dispositifs et politiques publiques avec lesquels les PAT peuvent s'articuler

Thématique principale	Nom du dispositif/politique publique
Agriculture	Politique Agricole Commune
	Plan d'actions global pour l'agroécologie
	Plan de gestion des haies
	Mesures Agro-Environnementales et climatiques
	Projet agroenvironnemental
	Directive Nitrate
	Plan Ecophyto
Economie circulaire	Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
	Feuille de route de l'économie circulaire
Transition écologique	Territoire à énergie positive (TEPOS)
	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
	Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
	CTE / CRTE
	Agenda 21 / Agenda 2030
	Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
	Certification ISO
Biodiversité	Contrat de ville
	Stratégie régionale pour la biodiversité / Plan local de biodiversité
	Natura 2000 / Document d'objectifs (DOCOB)
	Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
Climat / énergie	Trame Verte et Bleue (TVBB)
	Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse (SNMB)
Air	PCAET
Paysage	Plan de Protection de l'Atmosphère
Eau	Plan paysage
	Charte paysagère
	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
Sol / foncier	SAGE
	Contrat Territorial des Milieux Aquatiques
	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN)
Aménagement	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PPEANP)
	Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental
Santé	SCoT
	PLU / PLUi
	Programme national nutrition santé (PNNS)
	Contrat local de santé
Dispositifs mentionnés (articulés ou non) par les interrogés	

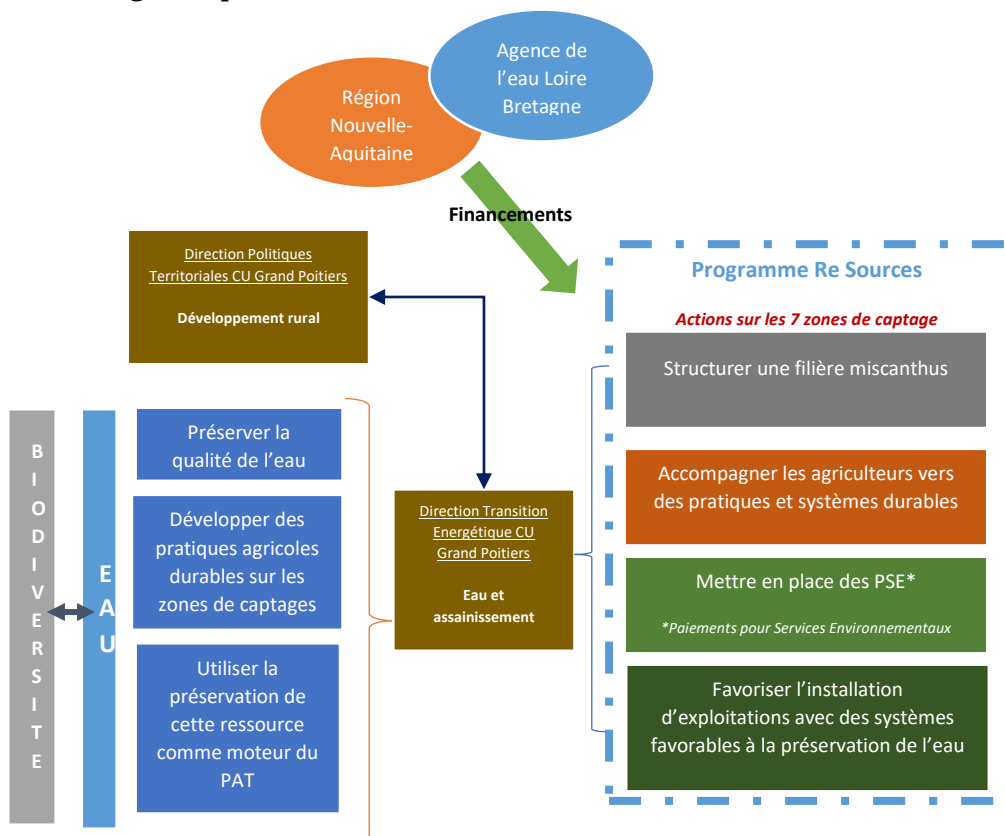
Annexe XVI : L'articulation du PAAT avec le PCAET dans la CC Touraine-Est Vallées



Source : PCAET Touraine-Est Vallées

Réalisation : Marcadet, 2021

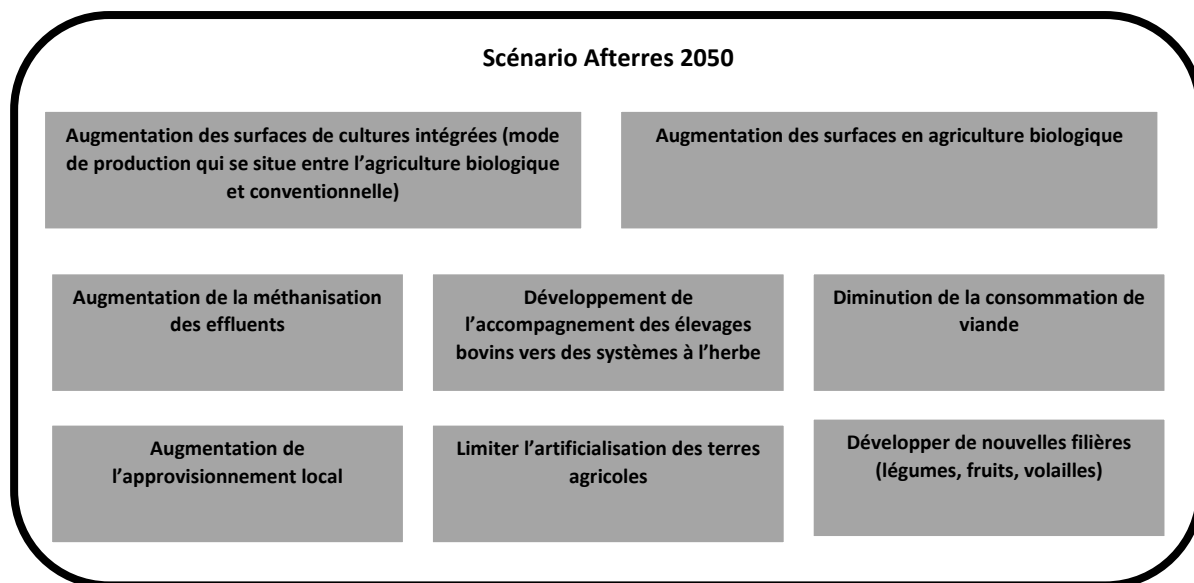
Annexe XVII: Intégrer la préservation de la ressource eau dans le PAT de Grand Poitiers



Source : entretiens 2021

Réalisation : Marcadet, 2021

Annexe XVIII : Déclinaison du scénario Afterres 2050 sur le territoire du PNR Boucle de Seine Normandie



Source : PNR des Boucles de la Seine Normandie, 2020

Réalisation : Marcadet, 2021